



Le paysage et l'urbanisme dans le Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Diagnostic, décembre 2024



Bibliographie et données mobilisées

Comité du patrimoine mondial. (2008). Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

Communauté de communes du Minervois au Caroux (2023). Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian.

DREAL OCCITANIE. Catalogue Picto-Occitanie (2015). La Tâche urbaine.

Institut National de l'Information Géographique et Forestière (2023). Définitions.

IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire). (2021). Pages : *Le risque radon en 10 questions* et *Connaître le potentiel radon de ma commune*. Sur: <https://www.irsn.fr>

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ministère de la Transition énergétique (2023). Politique des sites.

Ministère de l'Écologie (2017). Appel à projet 2017 "Plans de Paysages" - Annexe 2 Eléments de cadrage méthodologique de la démarche "Plan de paysage".

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (1999). Charte. Décret de classement du 13 07 1999.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2018). Diagnostic pour la charte forestière du territoire du Haut-Languedoc avec mise à jour 2022.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2015). Document de référence des paysages du Pnr du Haut-Languedoc avec mise à jour 2024.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2020-2021). Exposition regard sur les paysages du Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2024). Suivi des documents d'urbanisme.

Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes (2023). Les Chartes de Paysages.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2017). Charte architecturale & paysagère des Hautes-Terres d'Oc et des plateaux du Gijou.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2024). Plan de Paysage Vallée du Thoré et Montagne Noire.

Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc (2021) Plan d'action Paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervois ».

Sommaire

Introduction	6
Un territoire à la croisée des chemins	7
Une confluence climatique	7
Une réunion d'ères géologiques	8
Une hydrologie complexe	11
Entre forêt et cultures.....	12
Des paysages pluriels	13
Clés d'entrée	13
Le Paysage	13
L'unité paysagère, ses structures et ses motifs paysagers	13
Des sites inscrits et classés au titre du patrimoine national.....	14
Des villages patrimoniaux nombreux	14
Des sites classés au titre du patrimoine mondial	14
Des paysages en mouvement	15
Trois dynamiques impactent les paysages du territoire	15
Les effets du développement urbain	17
Les effets du développement agricole	18
Les effets du développement forestier	19
Les unités paysagères sur le territoire	20
Cartographie des unités paysagères	20
Description des unités paysagères	22
Eléments clés des paysages	58
La biodiversité	58
L'eau.....	59
La forêt	60
L'agriculture	61
L'architecture	61
Les villages et hameaux.....	62
Le tourisme.....	63
Les activités économiques	64
L'énergie.....	65
La mobilité	66
La publicité	67
Documents cadres afférents	67
La loi paysage	67
La charte et les dispositions législatives relatives aux PNR	68
Les chartes paysagères et plans paysages	68
Analyse synthétique pour le patrimoine paysager	70
Les atouts du territoire.....	70
Les faiblesses du territoire	70
Les opportunités à saisir	70
Les menaces à prendre en compte.....	71
Les enjeux et objectifs associés.....	71

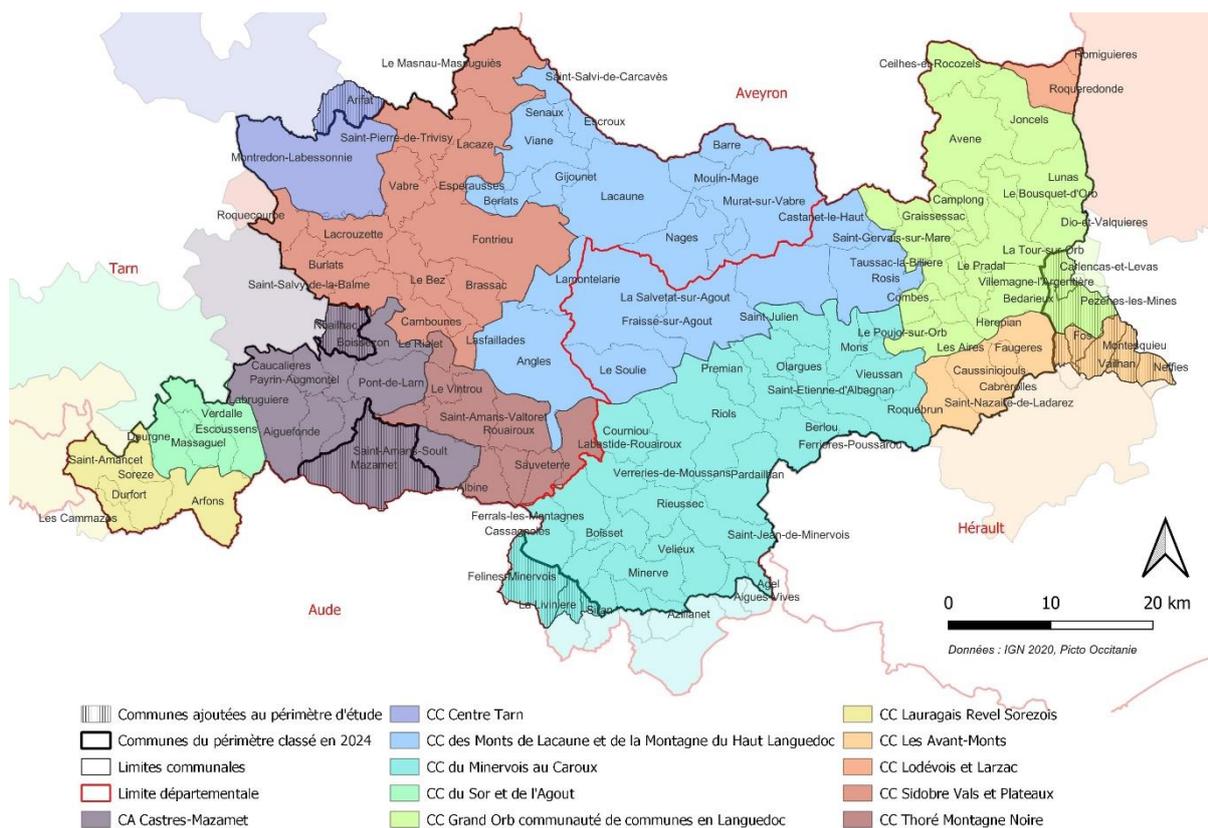
L'urbanisme	73
Le volet législatif	73
Les outils de planification sur le territoire.....	73
Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sur le territoire	73
Les Documents d'urbanisme à l'échelle communale	75
Analyse synthétique pour l'urbanisme	78
Les atouts du territoire.....	78
Les faiblesses du territoire	78
Les opportunités à saisir	78
Les menaces à prendre en compte.....	79
Les enjeux et objectifs associés.....	79
Cartographie des enjeux du territoire par secteur.....	81
Annexe - La géologie du territoire à l'échelle 1/250 000.....	83

Préambule

Le périmètre d'étude est celui défini dans le cadre de la révision de la charte 2012-2027, il comprend 129 communes : 72 dans l'Hérault et 57 dans le Tarn. Les 11 nouvelles communes ajoutées au périmètre classé actuel sont les suivantes :

1. Arifat, Noailhac, Mazamet (81)
2. Carlencas-et-Levas, Félines Minervois, Fos, Montesquieu, Neffiès, Pézènes-les-Mines, Roquessels, Vailhan (34).

Carte du territoire d'étude (330 675 ha, 102 000¹ habitants en 2024) :



Ce document constitue l'un des éléments du diagnostic territorial complet. Les grands volets de ce diagnostic sont les suivants :

1. Le paysage et l'urbanisme
2. Le patrimoine naturel
3. Le patrimoine culturel, l'éducation et la sensibilisation au développement durable
4. La dynamique socio-économique
5. La forêt et la filière bois
6. L'agriculture
7. L'alimentation
8. L'énergie
9. L'eau
10. Le tourisme et les activités de pleine nature
11. Le changement climatique

¹ La population municipale du territoire d'étude est de 101 898 habitants exactement (INSEE 2024)

Introduction

Le territoire du Parc naturel régional se distingue par une exceptionnelle valeur paysagère et patrimoniale, reconnue par son label. Cependant, cet équilibre fragile fait face à de nombreuses pressions contemporaines, rendant sa préservation cruciale pour garantir un développement harmonieux et durable. La mission première des Parcs naturels régionaux est donc de mener des actions en faveur de la sauvegarde et de la valorisation des paysages. Une connaissance approfondie de ces spécificités et une identification claire des défis à relever sont essentielles pour élaborer une stratégie qui allie gestion des paysages et développement territorial.

Cette partie du diagnostic s'appuie sur les récentes études menées par le Parc pour dresser un état des lieux complet de son patrimoine paysager, de ses fragilités, et des actions nécessaires pour le protéger. Le territoire étudié s'étend sur 330 675 hectares, dont la majorité est constituée d'espaces forestiers (73,5 %) et agricoles (21,6 %), avec une part moindre d'espaces artificialisés (4,2 %). Il abrite également 28 villages et hameaux patrimoniaux, ainsi que 72 sites remarquables couvrant près de 20 000 hectares de paysages protégés. Deux sites bénéficient d'une double protection, nationale et internationale, grâce à leur inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Dans ce contexte, nous explorerons les 18 unités paysagères qui font la richesse de ce territoire, façonné par ses particularités biogéographiques, climatiques et les dynamiques anthropiques. Ces unités révèlent la diversité des paysages et soulignent les enjeux cruciaux en matière de biodiversité, de gestion de l'eau, et de préservation des milieux cultivés, autant de domaines dans lesquels des actions sont indispensables pour maintenir l'intégrité de cet environnement unique.

L'urbanisme, autre levier fondamental pour un développement équilibré, sera également abordé. Actuellement, 40 % du territoire est couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et 60 % par des documents d'urbanisme approuvés. Ces outils sont essentiels pour planifier un développement respectueux des spécificités locales et anticiper les besoins futurs, tout en luttant contre l'artificialisation croissante des sols. Enfin, une cartographie des enjeux globaux, présentée en fin de document, permettra de visualiser les principaux défis du territoire à l'horizon de demain.



Les Monts de Lacaune depuis Castelnau de Brassac, Août 2022 © J. ROUDET

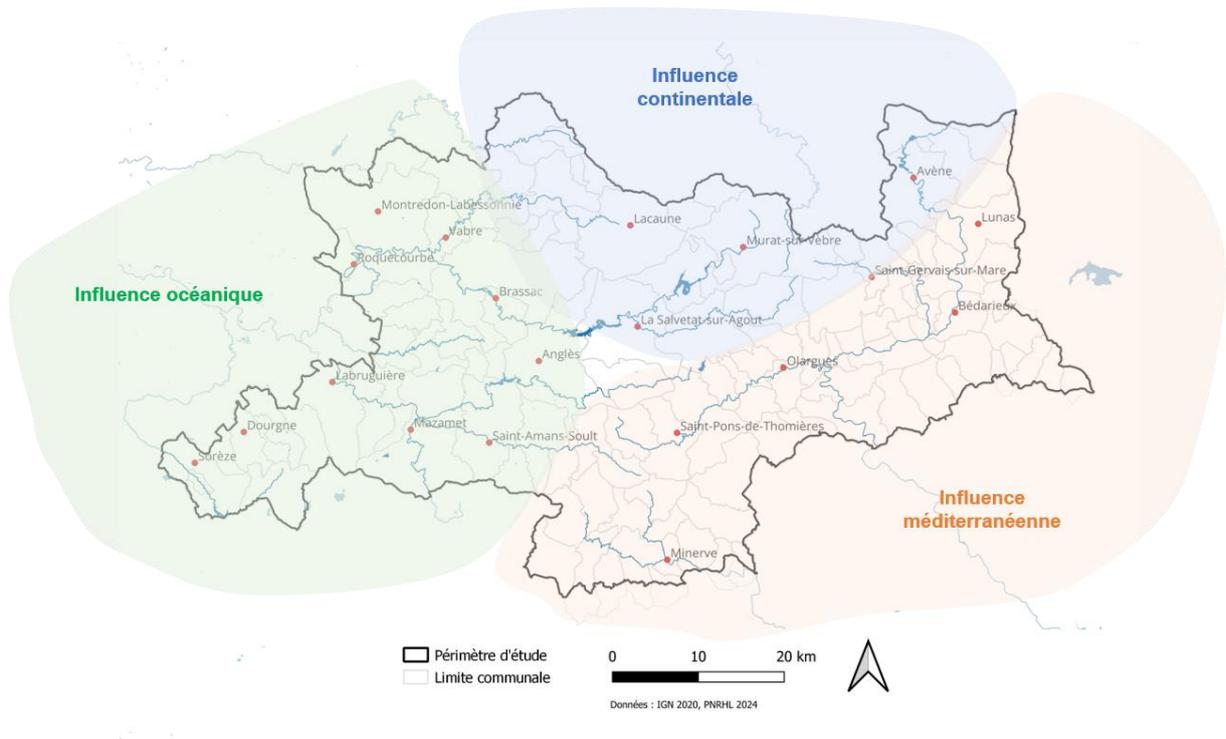
Un territoire à la croisée des chemins

Avant d'aborder les paysages du territoire, il faut avoir en tête que ce dernier a une implantation géographique très particulière qui les a façonnés de manière très diverse. En effet, en traversant le territoire, il est possible d'observer plusieurs types de climats, formations géologiques et distributions des masses d'eau. C'est ce que nous allons développer ci-après avant de décrire leur résultante paysagère issue d'une occupation du sol très végétalisée.

Une confluence climatique

Le territoire est à la confluence de trois types de climats² : océanique à l'ouest, continental au nord et méditerranéen au sud et à l'est. Sur les reliefs, le climat se rapproche du climat montagnard.

Les trois influences climatiques sur le territoire du Parc :



Cela se traduit par des hivers rudes, des vents violents (le cers et le vent d'autan), des averses automnales et une relative sécheresse estivale.

La température moyenne annuelle est comprise entre 9,3 °C (Monts de Lacaune) et 15,2 °C (Avant-Monts du Languedoc) en fonction de l'altitude et des influences méditerranéennes.

Les précipitations annuelles, entre 953 mm (Avant-Monts) et 1 314 mm (Monts de Lacaune) sont relativement bien réparties dans l'année, avec une fréquence accrue en hiver. Les monts de Lacaune et la Montagne Noire reçoivent aussi bien les pluies océaniques que les averses méditerranéennes qui, suivant l'altitude, se transforment en neige pouvant rester de décembre à avril.

² Les 3 principales influences climatiques se caractérisent ainsi :

- méditerranéenne sur la partie sud-est marquée par des températures plus chaudes et des périodes de sécheresse estivales
- continentale sur la partie nord marquée par des températures plus froides et des pluviométries plus importantes
- océanique sur la partie ouest marquée par des températures douces et des pluviométries assez régulières

Une réunion d'ères géologiques

Avec des altitudes allant fréquemment au-delà de 900 m, le territoire est une terre de moyenne montagne, entourée de zones de plaines : à l'ouest celle du Lauragais, à l'est le Biterrois. Au nord (Aveyron) se situe le Parc naturel régional des Grands Causses et au sud le rebord de la gouttière carcassonnaise (Aude).

Les derniers reliefs du sud du Massif Central qui compose le territoire s'organisent ainsi autour d'un ample sillon médian Est-Ouest, guidé par une longue ligne de faille (Bédarioux – Mazamet), d'amplitude générale assez constante, bien que plus ou moins vallonné. Les principaux sommets sont le Sornet et l'Espinouse qui atteignent 1 124 mètres, ceux du Caroux culminent à 1 091 mètres, les Monts de Lacaune atteignent 1 270 mètres au Puech de Rascas et 1 269 mètres au Puech de Montgrand.

Le territoire a un patrimoine minéral riche témoignant, par beaucoup de trace de roches plutoniques, métamorphique ou sédimentaires, de plusieurs phases géologiques depuis l'orogénèse varisque à l'orogénèse alpine (mouvements hercyniens du Paléozoïque, érosion du Mésozoïque jusqu'à la phase alpine du Cénozoïque).

Les roches plutoniques³, issue du refroidissement lent d'un magma (plusieurs dizaines de milliers d'années), situées en profondeur, affleurent en surface suite à l'érosion des couches de terrains. Sur le territoire, elles sont très visibles dans le Sidobre.

Les roches métamorphiques⁴, comme le schiste et le gneiss, se forment sous l'effet de forte pression et température d'une roche existante dont la composition chimique originelle déterminera la nature de la roche transformée. Sur le territoire, le gneiss se trouvent dans le secteur Caroux-Espinouse, notamment dans les Gorges d'Héric. Le schiste est visible dans les Avant-Monts.

Les roches sédimentaires⁵ sont déposées après la destruction d'autres roches par l'eau ou le vent ou sont issues de l'accumulation de débris biologiques (coquilles, etc.) ou de matière organique. Elles peuvent ensuite être consolidées par tassement puis durcissement (comme le grès) ou produire des gisements de charbon comme les bassins houillers de Graissessac.

La géologie du territoire est à dominante siliceuse avec une prépondérance de grès, schistes, granites et gneiss. De texture majoritairement limoneuse, les sols sont le plus souvent acides et pauvres. Généralement profonds, ils deviennent squelettiques sur les pentes. Ils ne sont pas hydromorphes et leur réserve eau est faible.

Dans la partie sud du territoire, on note la présence de formations calcaires et d'un important réseau karstique, à la fois souterrain et de surface. Les principaux secteurs karstiques sont les Avant-Monts, le Minervo, le Causse de Caucalières, la partie occidentale de la Montagne Noire et le secteur de Ceilhes-et-Rocozels.

Dans ces secteurs, des cavités naturelles très belles et de grand intérêt géologique s'ajoutent aux richesses patrimoniales du territoire. Deux sites sont classés : les grottes du Lauzinas et le grand aven du Mont Marcou. Si la grotte de Pousselières et de l'Asperge sont fermées au public, pour les protéger, celle de la Devèze, dite « le palais de la fileuse de verre », est aménagée pour la visite touristique.

³ Les roches plutoniques, homogènes à l'échelle de l'affleurement, se reconnaissent aux cristaux, souvent de grande taille, qui les composent.

⁴ Les roches métamorphiques, orientée sur le terrain, se reconnaissent à la disposition en feuillets parallèles des minéraux, plus ou moins fins, qui les composent.

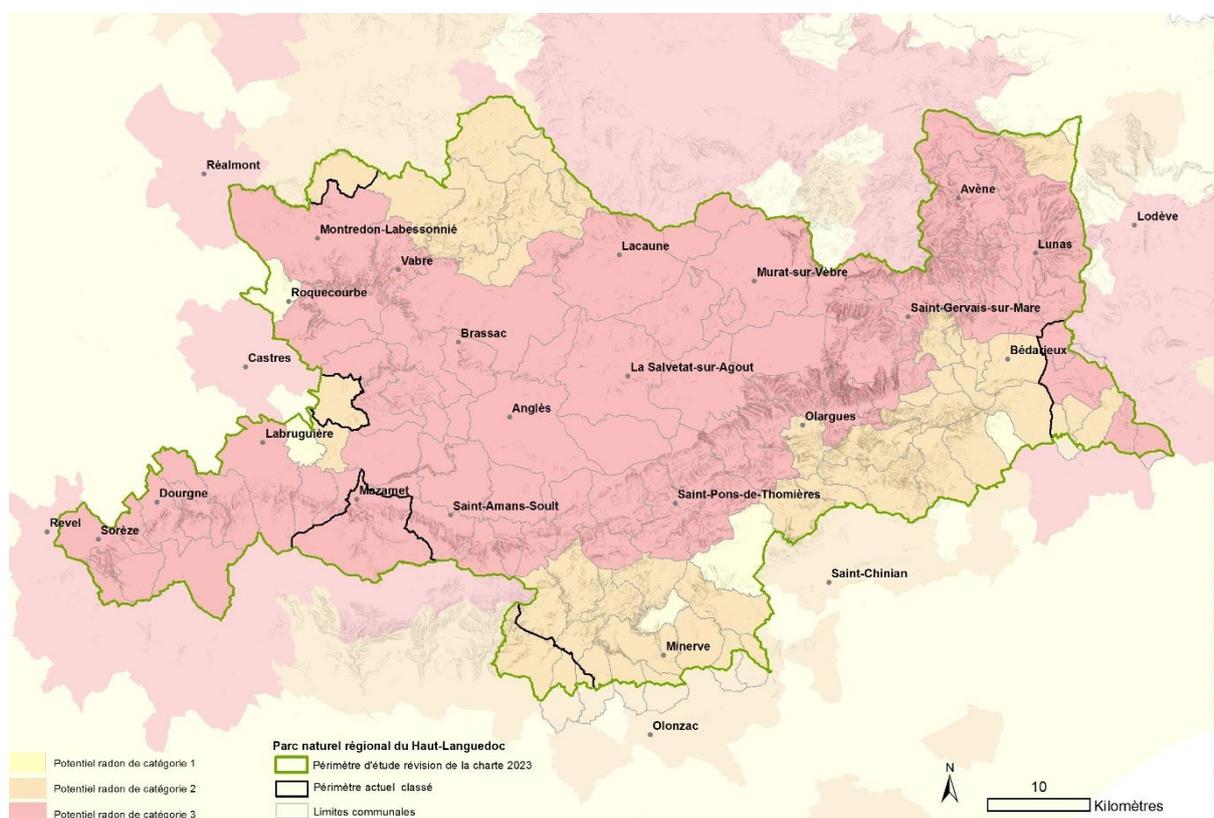
⁵ Les roches sédimentaires, très diverses car provenant de la destruction d'autres roches, se reconnaissent par les morceaux qu'elles contiennent (galets, fossiles, etc.).

où le potentiel radon est faible concerne les formations géologiques qui présentent les teneurs en uranium les plus faibles⁸.

Les communes concernées par un risque radon « modéré » sont situées sur des formations géologiques à faible teneur en uranium, mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments (failles importantes, sous-sol abritant des ouvrages miniers souterrains...). Sur le territoire, cette catégorie concerne les Monts-de-Lacaune, le Minervois et le Faugérais, des zones marquées par la présence de failles comme on le voit sur la carte géologique simplifiée ci-dessus.

Enfin, les 77 communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations⁹. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine de 2020 montrent que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq/m³ et plus de 10% dépassent 300 Bq/m³¹⁰.

La répartition du risque radon sur le territoire en 2020 :



⁸ Formations calcaires, sableuses et argileuses constitutives des grands bassins sédimentaires (bassin parisien, bassin aquitain) et à des formations volcaniques basaltiques (massif central, Polynésie française, Antilles etc.).

⁹ Les formations concernées sont notamment celles constitutives de massifs granitiques (massif armoricain, massif central, Guyane française etc.), certaines formations volcaniques (massif central, Polynésie française, Mayotte etc.) mais également certains grès et schistes noirs.

¹⁰ En s'appuyant sur les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, la Commission européenne et la France ont fixé la valeur de référence à 300 Bq/m³ en moyenne annuelle, seuil en dessous duquel il est recommandé de se situer. Lorsque les résultats de mesure dépassent 300 Bq/m³, il devient nécessaire de réduire les concentrations en radon dans les habitations.

Pour cela, on peut renforcer l'aération naturelle, installer une ventilation mécanique adaptée, colmater les fissures et passages de canalisations, poser une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton, etc.

Une hydrologie complexe

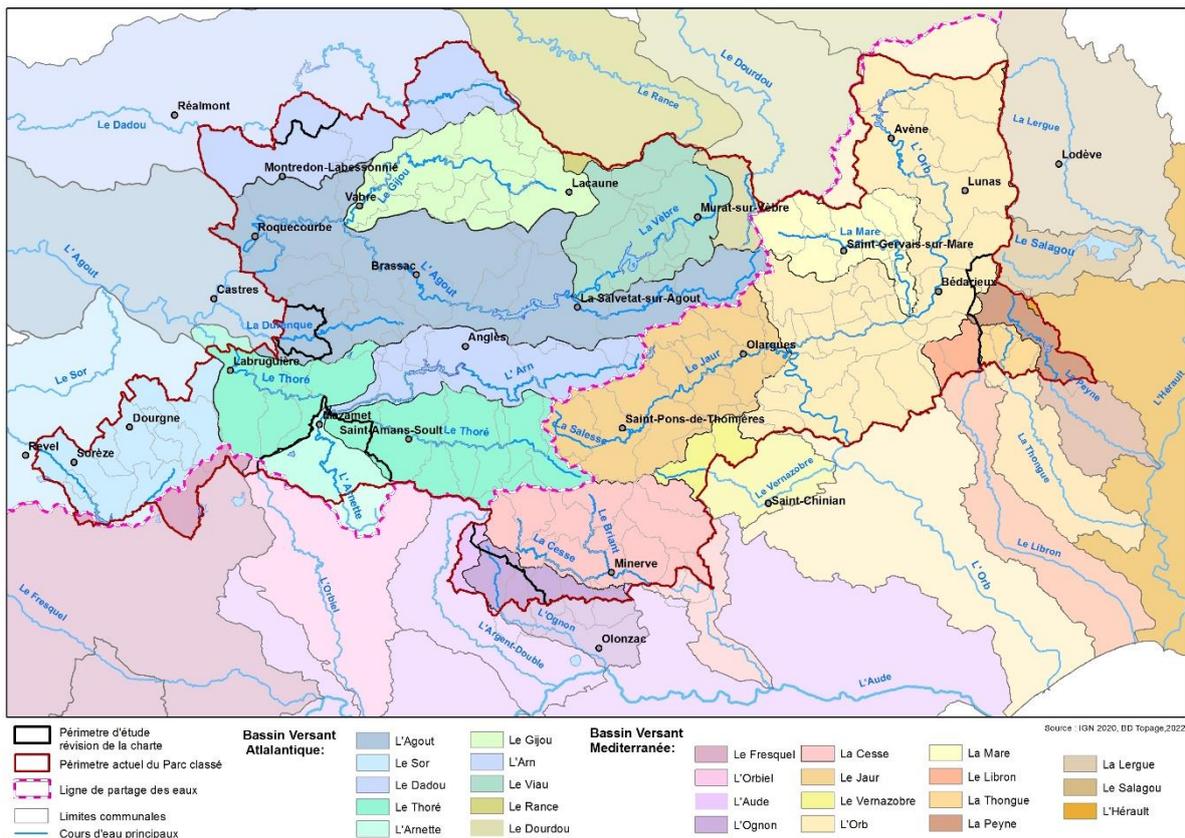
Cette partie aborde le réseau présent sur le territoire. La ressource eau, sa gestion et ses usages font l'objet d'un diagnostic dédié.

Le réseau hydrologique est dense : 4350 km de cours d'eau sont recensés. L'eau est très présente sur l'ensemble du territoire, tant par la multitude des cours d'eau apparents que par les réseaux souterrains situés dans les zones karstiques. Sa topographie de moyenne montagne, avec ses nombreux cours d'eaux, en fait un rôle de « château d'eau » pour la région Occitanie.

Les aménagements sont nombreux : irrigation des pâtures et jardins ; importants barrages hydroélectriques qui ont donné naissance aux grands lacs (lacs de la Raviège, du Laouzas, des Saint-Peyres, et de Vesoles) ; captages d'eau pour la commercialisation d'eaux minérales (La Salvetat) et de sources et pour le thermalisme (Lamalou-les-Bains).

Le territoire est traversé du Nord-Est au Sud-Ouest par la ligne de partage des eaux entre le versant méditerranéen et le versant atlantique. Les orientations stratégiques de ces deux grands bassins versants sont définies, côté atlantique, par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG), via le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Adour-Garonne) et côté méditerranée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), via le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins Rhône méditerranée et Corse.

Les principaux bassins versants du territoire :



Le versant méditerranéen regroupe 4 principaux bassins autour des cours d'eau majeurs : Mare, Cesse, Orb et Jaur. Sa gestion dépend de deux syndicats :

- Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a réalisé le Schéma d'aménagement et gestion de l'eau (SAGE) Orb et Libron, qui couvre 100 812 ha, pour 723,6 km linéaires de cours d'eau
- Le Syndicat Mixte Aude Centre est issu de la fusion en 2017 des Syndicats de bassin versant de l'Argent-Double, de la Clamoux-Orbiel-Trapel, des Balcons de l'Aude, du Minervoïs et du Piemont d'Alaric. Ce territoire concentre les principaux affluents de la rive gauche de l'Aude médiane, dont la partie du Minervoïs qui couvre 23 035 ha pour un linéaire de cours d'eau de 111,2 km

Le versant atlantique regroupe 8 principaux bassins autour des cours d'eau majeurs : Arn, Arnette, Thoré, Sor, Vèbre, Gijou, Dadou et Agout.

Le SAGE de l'Agout, réalisé par le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, couvre la quasi-totalité de ce versant, soit 173 844 ha pour un linéaire de cours d'eau de 1 321 km.

Entre forêt et cultures

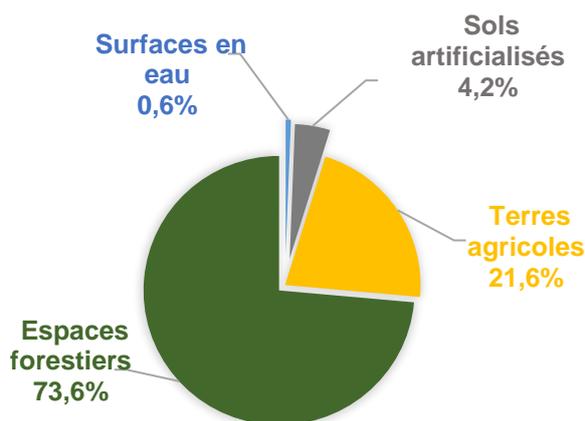
En 2024, l'étendue du territoire à l'étude s'élève à 330 675 hectares¹¹, principalement couverts de boisements, totalisant 243 339 hectares de couvert végétal arbustif ou arboré, englobant les parcelles sylvicoles (240 796 ha au sens de l'inventaire forestier¹²), les landes, les garrigues et les friches.

La région héraultaise se distingue par sa prédominance forestière, avec 65 % de son territoire couvert par la forêt. Quant à la partie tarnaise, elle est occupée à 54 % par la forêt, tandis que l'agriculture s'étend sur 30 % de sa superficie.

Une autre caractéristique marquante de l'occupation des sols est la présence de parcelles agricoles, s'étendant sur 71 424 hectares, comprenant vergers, prairies, cultures annuelles et aquaculture.

Les surfaces aquatiques, telles que les lacs et les cours d'eau larges, représentent une superficie totale de 2 061 hectares dans cette catégorisation simplifiée de l'occupation des sols.

Dans l'ensemble, le territoire étudié demeure peu urbanisé. Les zones anthropisées, englobant les zones industrielles, les bâtiments, les carrières, les routes et toute autre surface imperméabilisée ou compactée, ne totalisent que 13 851 hectares.



Occupation du sol simplifiée du territoire étudié
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

¹¹ Source utilisée : OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018, les calculs de surface tiennent compte du périmètre d'étude dont neuf communes ne sont pas incluses dans leur globalité (Agel, Aigues-Vives, Azillanet, Cesseras, La Livinière, Neffiès, Pézènes-les-Mines, Roquessels, Siran)

¹² Voir le diagnostic forêt et filière bois 2024 en complément

Des paysages pluriels

En raison de ces caractéristiques biogéographiques, le territoire du Parc offre des paysages d'une grande variété, aussi exceptionnels que fragiles : gorges profondes, horizons larges, etc.

Avant de les décrire, il semble pertinent de rappeler quelques définitions.

Clés d'entrée

Le Paysage

La loi paysage votée en janvier 1993 permet d'ancrer le paysage dans les territoires et de le reconnaître comme composante essentielle de la qualité de vie des populations. Elle a instauré des objectifs de protection et mise en valeur des paysages et a donné une portée juridique aux chartes des parcs naturels régionaux.

La Convention du conseil de l'Europe sur le paysage de Florence, ratifiée par la France en 2006 et premier instrument européen spécialement consacré au paysage, lui donne la définition suivante :

« Une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

En d'autres termes, le paysage n'est pas un lieu, mais un regard que l'on pose sur un lieu, sur une portion de territoire. Un regard qui peut être technique, esthétique, affectif, sensible...

Le paysage n'est pas figé, il résulte d'une construction inscrite dans le temps et dictée par les modes de rapports à l'espace, par les modes d'occupation du socle géographique ; et il est donc en constante évolution.

Sa lecture et sa représentation sont alors le moyen d'objectiver ou au contraire de schématiser le paysage pour en parler, en débattre, faire du projet.

L'unité paysagère, ses structures et ses motifs paysagers

Une unité paysagère correspond à un ensemble de : composants spatiaux, perceptions sociales et dynamiques paysagères, qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ces caractères. Ainsi, ces éléments de paysage et leurs interrelations constituent les structures paysagères de l'unité paysagère. Leur organisation fonctionnelle et signifiante caractérise l'unité paysagère.

Les structures paysagères sont constituées de motifs paysagers, qui peuvent se retrouver dans plusieurs structures paysagères, tels que des monuments, un boisement, etc.

Des sites inscrits¹³ et classés¹⁴ au titre du patrimoine national

« Attachée à la protection des paysages, la politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ministère de la Transition énergétique, 2023)

La loi du 2 mai 1930 a donné à cette politique sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31.

Le Parc naturel régional du Haut- Languedoc comporte 72 sites remarquables sur une surface de 19 471,26 ha au titre des paysages. Il y a 31 sites classés (10 000 ha) tels que le Caroux et les gorges d'Héric (sur plus de 2 000 ha), le Minervois ou encore la Rigole dans la Montagne Noire (un édifice de 25 km construit par Pierre-Paul Riquet sous Louis XIV, pour alimenter le Canal du midi, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO) couvrent 3 700 ha du territoire.

Les sites inscrits sont au nombre de 41 et couvrent 8 867,3 ha du territoire, avec notamment le massif du Sidobre qui s'étend sur 8 000 ha dont les ¾ sont en forêts (communales et privées).

Des villages patrimoniaux nombreux

28 villages et hameaux patrimoniaux essaient le territoire, contribuant à la richesse de son patrimoine architectural. Certains font l'objet d'opérations vers des labels de qualités, tels que les Grands Sites et les plus beaux villages de France comme Minerve (labélisé en 1998) et Olargues (labélisé en 1992).

Le territoire compte aussi une petite cité de caractère Lacaze, située au cœur des Monts de Lacaune.

12 de ses villages sont dotés d'une charte architecturale et paysagère ou d'un outil de protection réglementaire de type Site Patrimonial de Remarquable (SPR)¹⁵, contre 4 en 2012. Ils comportent pour la plupart des éléments bâti ou mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques et font l'objet d'inventaires.

Des sites classés au titre du patrimoine mondial

Deux sites sur le territoire bénéficient d'une double protection (nationale et internationale) dans le cadre du classement au patrimoine mondial, culturel et immatériel de l'UNESCO adoptés le 16 novembre 1972 : le canal du Midi et ses rigoles ; la Rigole de la Montagne Noire et Rigole de La Plaine et rivière de Laudot.

¹³ En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ministère de la Transition énergétique, 2023)

¹⁴ En site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumis à l'Architecte des Bâtiments de France qui émet un avis simple (pour les sites bâtis et sites naturels sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme). (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Ministère de la Transition énergétique, 2023)

¹⁵ Les SPR est un outil de protection remplaçant, Art 112 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, les anciens outils tels que les AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, les secteurs sauvegardés ou encore les ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).

Leur valeur universelle exceptionnelle a été reconnue selon les critères de sélection suivants : 1¹⁶, 2¹⁷, 4¹⁸ et 6¹⁹ du référentiel de la révision des orientations de janvier 2008. (Comité du patrimoine mondial, 2008).

« La protection et la valorisation de l'ouvrage sont assurées par des mesures réglementaires de niveau national (au titre du Code du patrimoine et du Code de l'environnement). Le Canal est protégé au titre des sites classés et certains de ses éléments sont également protégés au titre des monuments historiques. En outre, les abords du canal font désormais l'objet d'une protection, avec le classement au titre des sites des paysages du Canal du Midi, d'une superficie de 18 200 ha, concernant 74 communes urbaines et péri-urbaines. Des procédures de classement se poursuivent encore sur les paysages des rigoles d'alimentation du canal afin de compléter le dispositif de protection autour du bien, dans la perspective d'une nouvelle délimitation de la zone tampon »

Des paysages en mouvement

Fruit du contexte pédoclimatique dans lequel il se situe, le paysage évolue naturellement sous l'action des facteurs physiques et biologiques globaux. Cette évolution intrinsèque est fortement accentuée, voire remodelée par les activités anthropiques qu'il accueille.

Trois dynamiques impactent les paysages du territoire

En 2015, le Parc a lancé une vaste étude qui s'est appuyée sur une large concertation auprès des élus, pour envisager les grands défis à relever en matière de paysage, notamment au regard de trois domaines connaissant les plus grandes mutations au sein du territoire : l'urbanisation, l'agriculture et la couverture forestière.

Le croisement des dynamiques amène à observer deux types de secteurs :

- Ceux où une dynamique forte prédomine (la majorité du territoire)
- Certains où deux dynamiques fortes cohabitent (au cœur ou sur les franges du territoire)

Les phénomènes les plus prégnants sont les suivants :

- L'évolution urbaine se fait essentiellement dans le sillon médian est-ouest et le long des principaux axes de communication. Cette urbanisation est couplée à une activité agricole importante dans les fonds de vallées (Thoré, Orb, Jaur)
- Grâce, entre autres, aux appellations, l'agriculture est dynamique au nord et au sud du territoire avec l'AOC Roquefort, l'IGP jambon de Lacaune, la viticulture (AOC Muscat de Saint Jean de Minervois, Faugères, Saint-Chinian), l'IGP Haute-Vallée de l'Orb...
- Sur les plateaux, au cœur du territoire ou sur la Montagne Noire, l'agriculture garde une place non négligeable malgré la prédominance de la forêt, parfois grâce aux AOC et à l'installation de jeunes agriculteurs
- La forêt gérée et exploitée se concentre sur la Montagne Noire et le plateau des grands lacs

¹⁶ Le site représente un chef-d'œuvre du génie créateur humain

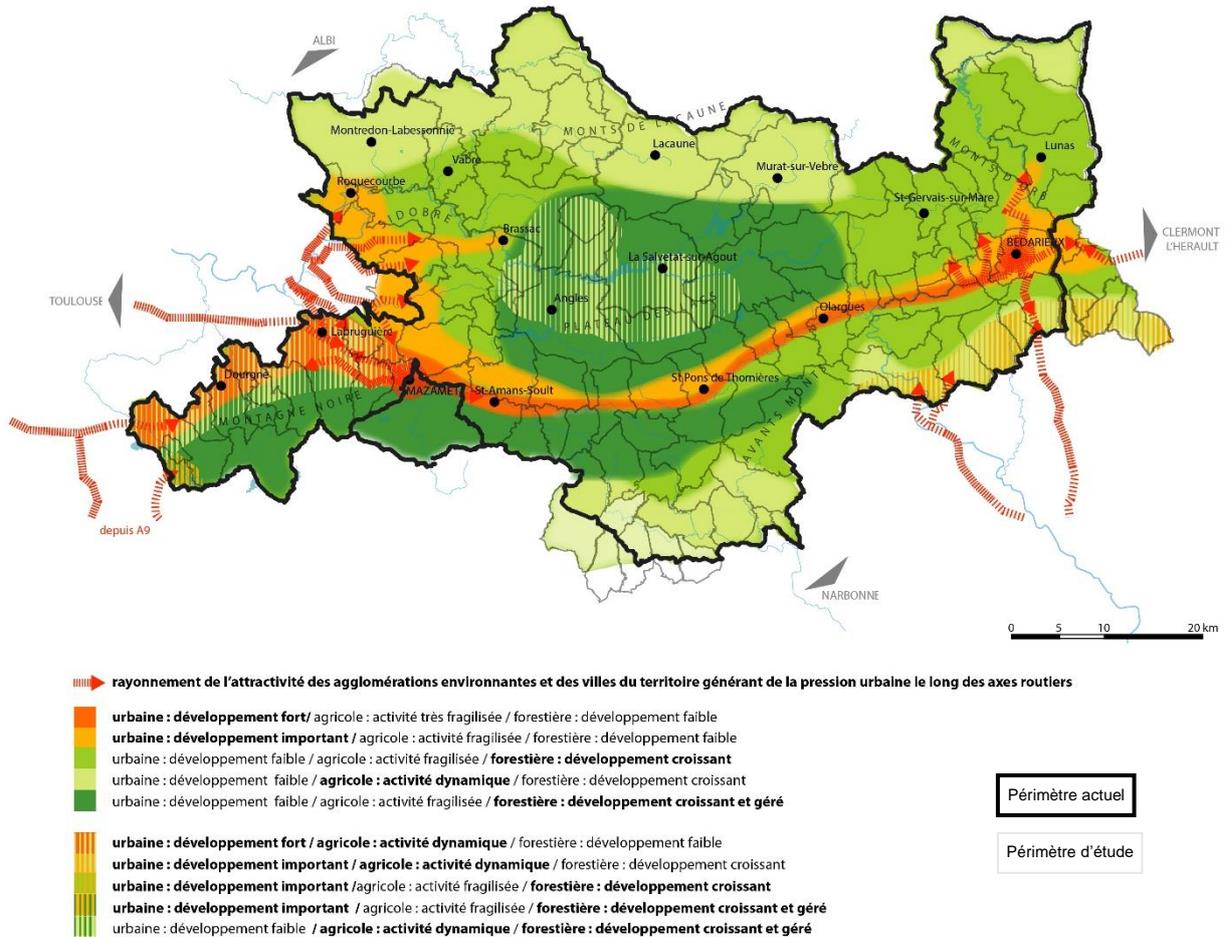
¹⁷ Le site témoigne d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages

¹⁸ Le site offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine

¹⁹ Le site est directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (le Comité considère que ce critère doit de préférence être utilisé conjointement avec d'autres critères)

- Le reste du territoire, moins accessible ou marqué par des pentes plus raides, a connu une nette baisse de l'activité agricole qui se traduit aujourd'hui par un enrichissement important et le développement spontané de la forêt
- Le développement des énergies renouvelables sur certains secteurs du plateau nord du territoire notamment l'énergie éolienne. L'énergie photovoltaïque porte essentiellement sur les territoires d'anciennes carrières et décharges sur les secteurs du Sidobre et Bédaricain

Croisement des dynamiques urbaines, agricoles et forestières du territoire du Parc :



Nous abordons à présent les effets de ces dynamiques observables sur le territoire, abordant le patrimoine paysager du Parc à travers ses grands ensembles et les enjeux qui en découlent. Les enjeux principaux par unités paysagères seront abordés dans la partie suivante.

Les effets du développement urbain

Il n'est pas celui des secteurs sous influence des agglomérations Albigeoise, Toulousaine, Montpelliéraine ou encore Biterroise. Mais, à l'échelle du Parc, l'évolution urbaine n'est pas négligeable et les changements sont bien visibles dans les secteurs les plus accessibles ou à proximité de l'agglomération Castraise ou des bourgs les plus attractifs.

Ses effets vont modeler les éléments clés du paysage qui seront abordés par la suite : la mobilité, les villages et hameaux, le tourisme, l'architecture, le bâti économique, la publicité et indirectement l'énergie.

- **Un développement fort, essentiellement sur les extrémités Est et Ouest du sillon médian dans le fond des vallées du Thoré et de l'Orb.**

Il est marqué par un rythme continu des permis de construire (en moyenne > 5 / an), un réinvestissement des centres bourgs majoritairement par des résidences principales, des extensions nombreuses et importantes sur des terres autrefois destinées à l'agriculture ou aux jardins potagers : zones d'activités, lotissements, implantation d'équipements, de bâtiments d'activités et de maisons individuelles isolées.

Les conséquences sont le mitage de l'espace, l'uniformisation et la banalisation des paysages, notamment aux abords des villes, une bétonisation (parkings, routes, hangars...), une imperméabilisation, une perte des espaces verts nécessaire à la biodiversité, une fragilisation des commerces de cœur de bourgs.

- **Un développement important sur le secteur des Monts de Lacaune, le long de l'axe Castres-Lacaune ainsi que dans le fond de la vallée du Jaur.**

Il se caractérise par un rythme continu des permis de construire (5/ an en moyenne), un réinvestissement du centre ancien majoritairement par des résidences secondaires et quelques extensions importantes (lotissements, bâtiments d'activités isolés et maisons individuelles éparpillées).

Là aussi, le risque est le mitage de la matrice paysagère. Les structures des villages de perdent, comme le lien social. Le risque incendie des maisons individuelles qui s'implante sur d'ancienne terre agricoles qui s'enrichissent par contre est bien là.

- **Un développement faible sur les plateaux, dans les avant-monts et sur les massifs de la Montagne Noire, du Caroux et de l'Espinouse.**

Il se détermine par un rythme faible voire nul des permis de construire (en moyenne < 5 / an), un réinvestissement du bâti ancien (majoritairement par des résidences secondaires) et des extensions limitées : rares lotissements, implantation de bâtiments d'activités et de maisons individuelles isolées ou en greffe.

Les principaux risques pour le paysage sont la perte des formes et structure des villages, l'apparition de point noirs paysagers (élément isolé mais fortement visible dans le paysage car non intégré de par sa localisation, taille, forme, couleur, matériau...) et le morcellement de la surface agricole avec le changement de destination d'une parcelle cultivée en parcelle construite.

Les effets du développement agricole

Le Parc est encore un territoire agricole même si, comme partout en France, il l'est moins qu'au siècle passé. Les paysages laissent à peine transparaître la fragilité, variable d'un bout à l'autre du Parc. Cependant, des forces vives, des initiatives existent et sont visibles à l'échelle locale.

Ses effets vont modeler les éléments clés du paysage qui seront abordés par la suite : l'agriculture, la forêt, le bâti économique, la publicité, l'eau et la biodiversité.

- **Un développement dynamique comme dans les fonds de vallée du Thoré et les Monts de Lacaune.**

Lorsqu'un quasi-maintien de la surface agricole utile est réel et avec une baisse limitée du nombre d'exploitants, les espaces agricoles contribuent nettement au paysage. Ceci est rendu possible par une activité économique qui se développe, soutenue par les labels, avec une tendance à la spécialisation et/ou de l'intensification. Les risques seront alors, du fait du remembrement et de l'augmentation des surfaces cultivées, la destruction d'éléments structurants (hais, murets, parcellaire...), l'homogénéisation des paysages agricoles qui ne sont plus maintenue que par une ou deux exploitations et peuvent disparaître avec elles. De même, lorsque l'agriculture est trop spécialisée, elle peut être fragilisée en cas de changement du marché agricole.

- **Un développement fragilisé mais existant sur certains secteurs viticoles comme le Minervois, le Faugérois et dans la Haute vallée de l'Orb.**

Notamment lors de la baisse de la SAU et du nombre d'exploitants. Les espaces agricoles sont alors minoritaires dans le paysage mais en sont des clés de diversification (vigne, oliveraie, clairières, combe cultivée, plateau pâturé, parcelle en bas de pente couplée aux jardins privés...). Globalement, l'activité économique se maintient grâce à un petit nombre d'exploitants dynamiques, des démarches innovantes et une pluriactivité de plus en plus présente au sein des exploitations. Dans ce cas de figure, les risques sont la disparition progressive de ces dernières surfaces agricoles, accentué par l'écart entre le foncier constructible et le foncier agricole qui peut entraîner des changements de destination d'une parcelle.

- **Un développement en régression, notamment le massif de l'Espinouse, le massif du Caroux, le Sidobre ainsi que dans la Montagne Noire et dans la vallée du Jaur.**

Il est constaté lorsque la baisse de la SAU et du nombre d'exploitants est ancienne, que la part des espaces agricoles est minoritaire à l'échelle du paysage et que l'activité économique décroît avec différentes crises successives des cultures (châtaigneraies, fruitiers...). Les éléments agricoles structurant se perdent (mosaïque de cultures, murets...), ils sont remplacés par des maisons individuelles, des friches ou une forêt.

Le retour à une terre cultivée est alors difficile et le risque incendie important pour les maisons qui s'implantent sur d'ancienne terre agricoles.

Les effets du développement forestier

La majorité du territoire est aujourd'hui couverte par la forêt. Mais celle-ci n'est pas unique et ses dynamiques sont très diversifiées : cycliques du fait de son exploitation quand la forêt est gérée, constantes quand elle est laissée à son propre développement ... Ses effets vont modeler les éléments clés du paysage qui seront abordés par la suite : l'agriculture, l'eau, la biodiversité et le tourisme. Trois grandes tendances peuvent ainsi être observées à l'échelle du Parc.

- **Un développement croissant et géré comme dans le secteur Montagne Noire, le versant du Somail et les Monts de Lacaune.**

Il est possible lorsque la progression spontanée du couvert forestier est limitée avec une part des forêts exploitées importante à l'échelle du paysage et une activité économique liée au bois qui se développe du fait de forêts arrivées à maturité. Les principaux risques paysagers associés sont l'impact visuel des coupes rases, la banalisation des paysages du fait des plantations de reboisement monospécifique de résineux et l'impact des aménagements associés à l'exploitation, sans compter la perte de biodiversité afférente.

- **Un développement croissant non géré principalement dans les secteurs Avant-monts et Caroux.**

Il se rencontre dans les secteurs la progression et/ou la densification spontanées du couvert forestier est relativement importante mais que seule une partie minoritaire des forêts est exploitée à l'échelle du paysage (activité économique, liée au bois, limitée en raison de nombreuses forêts privées de petites tailles et d'essences d'arbres non adaptées). La tendance est alors à l'enrichissement et la banalisation des paysages pouvant comporter des risques incendie.

- **Un développement faible notamment dans le Minervois, le Faugérois et la Haute vallée de l'Orb.**

Il s'observe dans les secteurs où l'agriculture est encore bien présente, où les villages ou bourgs sont implantés et se développent encore, à défaut des activités économiques sylvicoles. La forêt alors peu présente spontanément et faiblement exploitée occupe les sommets et flancs pentus des collines abandonnées par l'agriculture ou, çà et là, des parcelles plantées ou en friche depuis plusieurs années. Le risque pour les paysages est l'enrichissement de certaines parcelles et l'absence d'espaces boisés engendre des ruptures écologiques dans la trame verte du territoire.

Les unités paysagères sur le territoire

Elles sont issues des Atlas des paysages du Tarn (2005) et de l'Hérault (2006) et sont au nombre 18 unités paysagères, déterminées en 2011 lors de la révision de la charte de 2012.

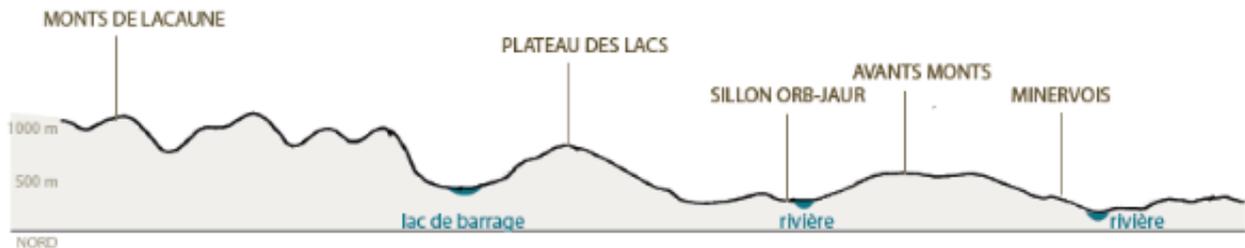
Nous avons fait le choix de les aborder de façon synthétique pour donner à voir l'étendue de leur diversité et dégager les principaux enjeux à gagner pour préserver, conjointement avec l'ensemble des acteurs qui en sont localement les gardiens, cette richesse paysagère qui caractérise le territoire. Leurs caractéristiques plus détaillées sont consultables dans le Documents de référence des paysages, réalisé en Janvier 2015 et dans les différents plans de paysages cités en bibliographie qui couvrent aujourd'hui 65,5% du territoire, ainsi que dans le cahier de paysage qui sera annexé à la future Charte du Parc.

Cartographie des unités paysagères

Structurés par le relief, l'eau et le climat, les paysages du territoire ont été modelés et continuent d'évoluer selon les activités qui s'y trouvent : principalement la sylviculture et l'agriculture ainsi que l'exploitation des ressources de ce territoire rural (sous-sol, eau, vent, etc.).

Nous pourrions résumer la distribution du territoire selon les axes nord-sud et est-ouest ainsi :

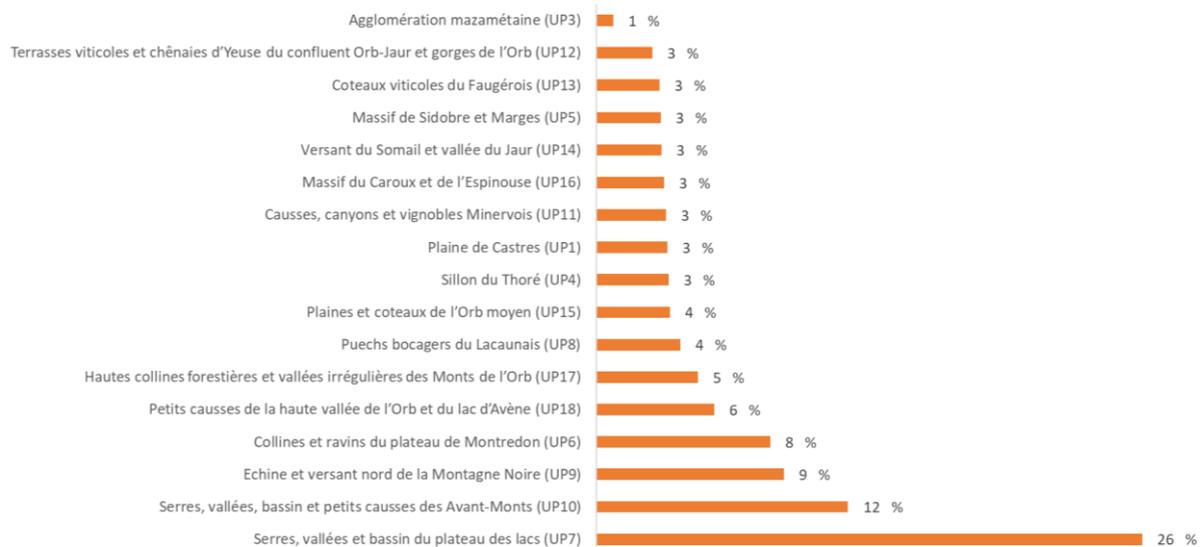
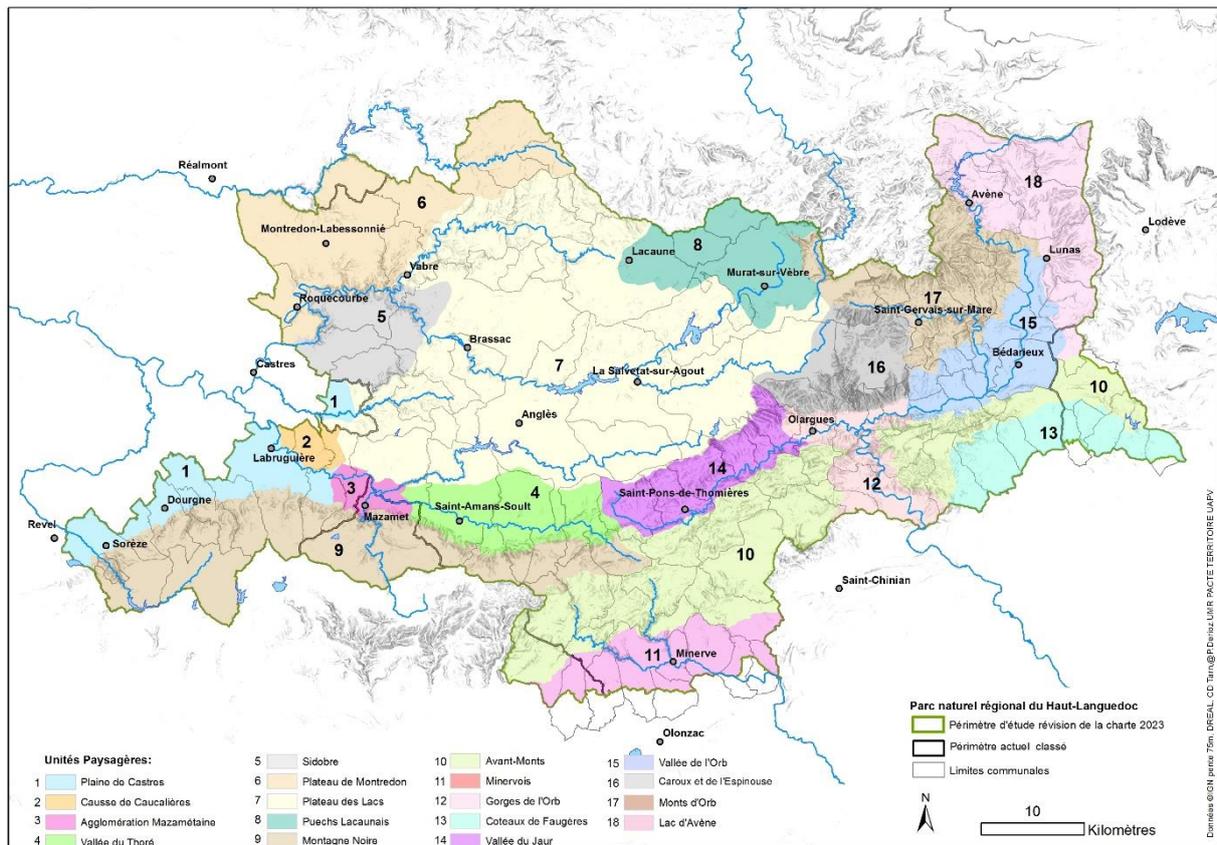
- le relief du territoire est du nord au sud celui de la moyenne montagne descendant vers la plaine
- Un sillon marquant pour le territoire, notamment par l'occupation urbaine car il accueille la majorité des agglomérations, et des activités économiques du territoire, soit selon le médian est-ouest, évoqué précédemment



Coupe schématique nord-sud indicative du relief du territoire

Comme on le voit sur la carte ci-après, la distribution des unités paysagères suit le sillon des cours d'eau structurants du territoire et sa répartition géologique.

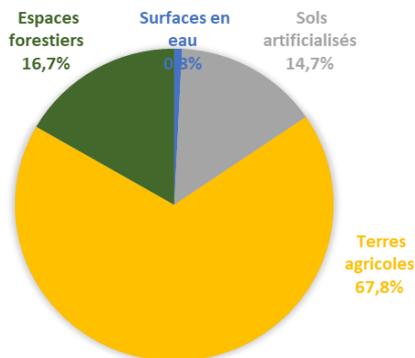
Les unités paysagères du territoire :



Part de surface du territoire occupée par chaque unité paysagère

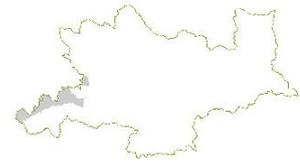
Description des unités paysagères

La plaine de Castres (UP1)



Occupation du sol simplifiée de l'UP1
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Sur une surface de 11 226 ha elle est située à la rupture de pente du versant nord de la Montagne Noire, la plaine de Castre, sous influence océanique, est dominée par une mosaïque agricole encadrée par une trame bocagère préservée. La variété des cultures et les grandes fermes isolées typiques tendent à s'estomper avec l'agriculture intensive et les importants remembrements associés. Le paysage offre des vues lointaines sur le piémont et les versants boisés de la Montagne Noire qui structurent l'arrière-plan depuis la plaine.



Le développement urbain est relativement contenu autour des bourgs anciens, qui ont bénéficié de beaucoup d'efforts de restauration et de mise en valeur de l'architecture et du petit patrimoine comme les fontaines, tend à se dilater vers les hameaux agricoles, s'étendent dans la plaine et se structurent le long des principaux axes routiers. Avec l'arrivée de l'autoroute reliant Castres à Toulouse. Les carrières Sorèze, Saint-Amancet et Dourgne, visibles depuis la plaine, impactent fortement le paysage des versants.

Risques et potentialités pour la plaine de Castres (UP1)

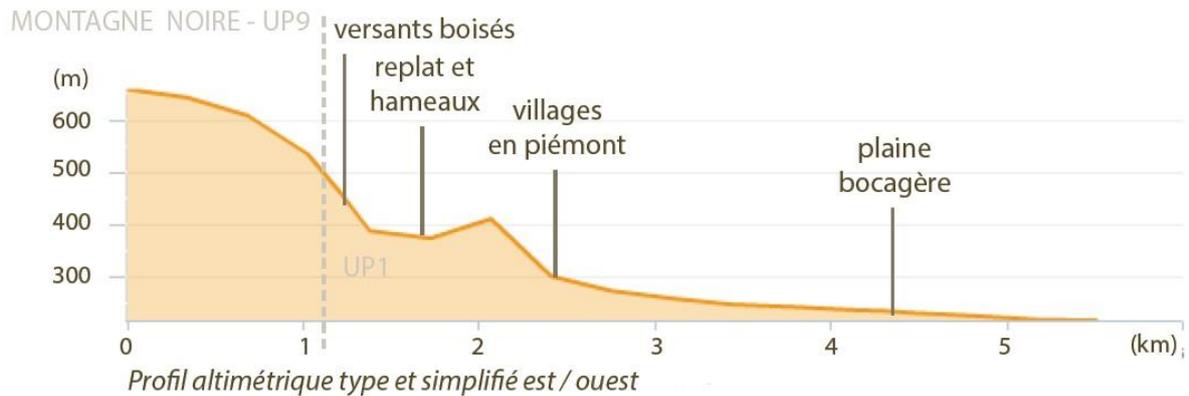
Risques	Potentialités
<p>Liés à la pression urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mitage du paysage et banalisation de l'architecture et des paysages • continuités bâties entre les villages et perte d'identité • abandon progressif des centres-bourgs. 	<p>Le développement urbain pensé globalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • démarches intercommunales (PLUi, SCoT...) en cours • diagnostic fin de la qualité des terrains agricoles en amont des documents d'urbanisme • revalorisation des centres-bourgs et des traversées de village
<p>Liés à l'intensification des pratiques agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pertes écologiques liées à la disparition de la trame bocagère (donc au vent, à l'apport d'eau et à l'érosion notamment) • bâtiments agricoles en rupture architecturale avec les fermes typiques existantes et le paysage environnant 	<p>Un développement agricole « en phase » avec la typicité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaissance et diffusion des valeurs paysagères et environnementales des haies bocagères • circuit court • diversité des cultures
<p>Liés au développement des infrastructures routières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagements « routiers » en rupture avec le paysage • délaissés importants • amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine 	<p>La valorisation du patrimoine bâti et naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • valorisation du patrimoine lié aux activités du territoire (lavandières, cuivre, agriculture...) • sensibilisation du public sur sites • nouvelles vocations à certains éléments de l'héritage industriel et préindustriel

L'UP1 vue par un de ses acteurs : « Le maintien des haies est un enjeu paysager fort mais aussi une nécessité environnementale. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Durfort, Saint-Amancet, Dourgne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Sorèze, Aigüefonde, Caucalières.

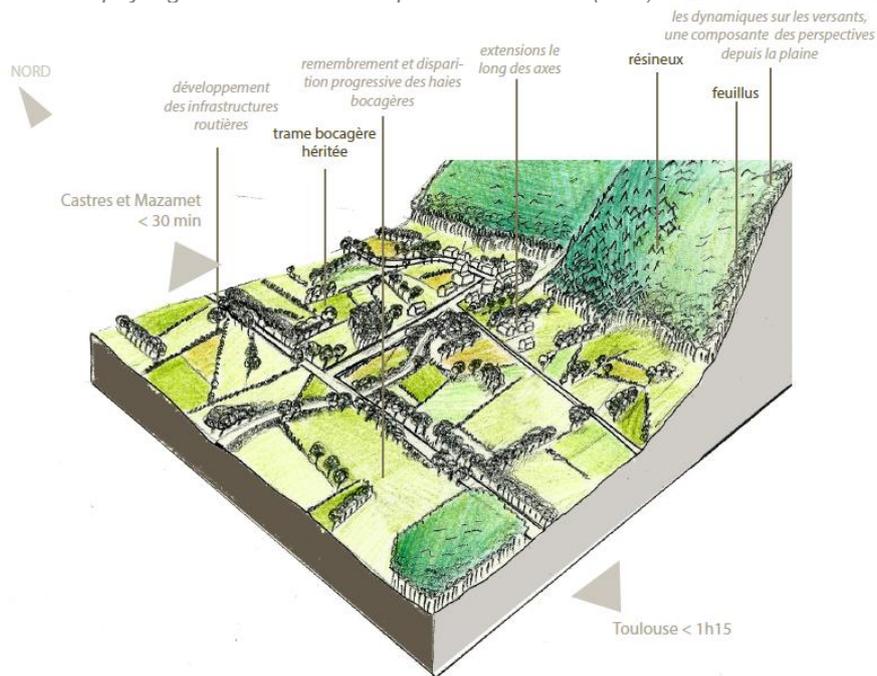
Leurs principaux enjeux sont de maîtriser le développement des villages, l'enveloppe urbaine et le mitage, d'inciter au maintien et à la replantation des haies bocagères et des arbres isolés, de favoriser la diversité agricole qui garantit des motifs paysager variés, d'encadrer l'insertion paysagère des aménagement routiers et des carrières.



Coupe transversale de l'unité paysagère de la plaine de Castres (UP1)



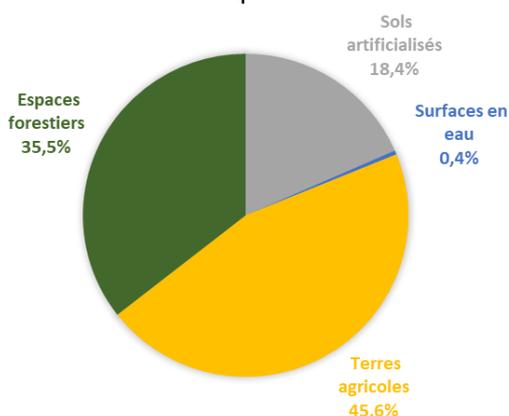
Les motifs paysagers dominants de la plaine de Castres (UP1) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers de la plaine de Castres (UP1)

Le causse de Caucalières-Labruguière (UP2)

Plateau calcaire marqué de falaises au sud et à l'ouest, le causse de Caucalières-Labruguière surplombe la plaine de Castres et la vallée du Thoré sur 2 097 hectares.



Occupation du sol simplifiée de l'UP2
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Cette seconde unité paysagère du territoire, sous influence océanique, est essentiellement composée d'exploitations pratiquant l'élevage extensif qui jouent un rôle essentiel dans l'entretien et l'équilibre écologique du milieu, ainsi que dans le maintien des paysages ouverts caractérisés par des pelouses et landes. Ce site fragile subit cependant des pressions liées à sa proximité avec la ville de Castres qui s'étend jusqu'à ses franges, avec une grande partie du Causse occupé par l'aéroport de Castres-Mazamet et un terrain militaire.

Risques et potentialités pour le causse de Caucalières-Labruguière (UP2)

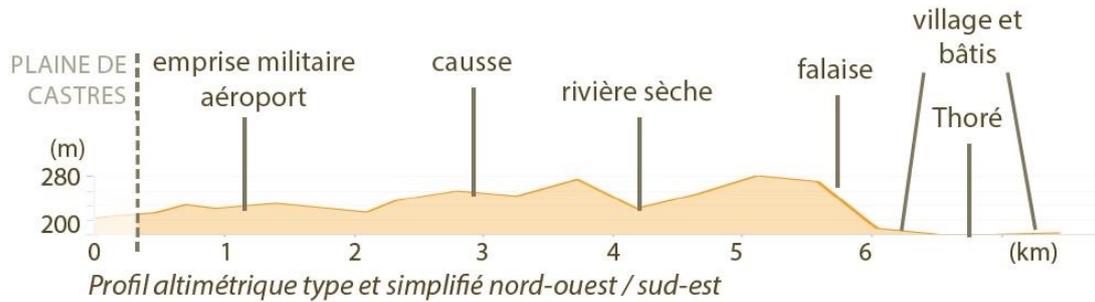
Risques	Potentialités
<p>Liés au recul de l'élevage extensif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Dégradation des habitats naturels fermeture des paysages par du reboisement spontané <p>Liés à une fréquentation mal maîtrisée du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> détérioration des milieux perturbation des usages agricoles développement des usages motorisés. <p>Liés au développement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> mitage du paysage ruptures avec les silhouettes villageoises un enclavement d'un espace naturel dans un espace urbain plus large fragilisation des corridors écologiques. 	<p>Le site NATURA 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> une gestion partenariale pouvant être renforcée entre agriculteurs, propriétaires, collectivités locales et services de l'État une veille foncière pérenne notamment en faveur des terrains agricoles <p>La proximité de l'agglomération Castres-Mazamet :</p> <ul style="list-style-type: none"> les circuits-courts la reconnaissance de ce site comme «paysage exceptionnel» un lieu de découverte du paysage privilégié avec des points de vue exceptionnels <p>La fréquentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> le développement de la sensibilisation auprès du public l'aménagement du site

L'UP2 vue par le Parc : « Cet espace remarquable doit sa qualité à son caractère naturel, aux contrastes et aux points de vue qu'il offre. Ce site est fragile, son équilibre tient à la préservation des milieux ouverts liés à l'activité agricole et à la gestion des différents usages pratiqués. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Labruguière, Caucalières, Payrin-Augmontel.

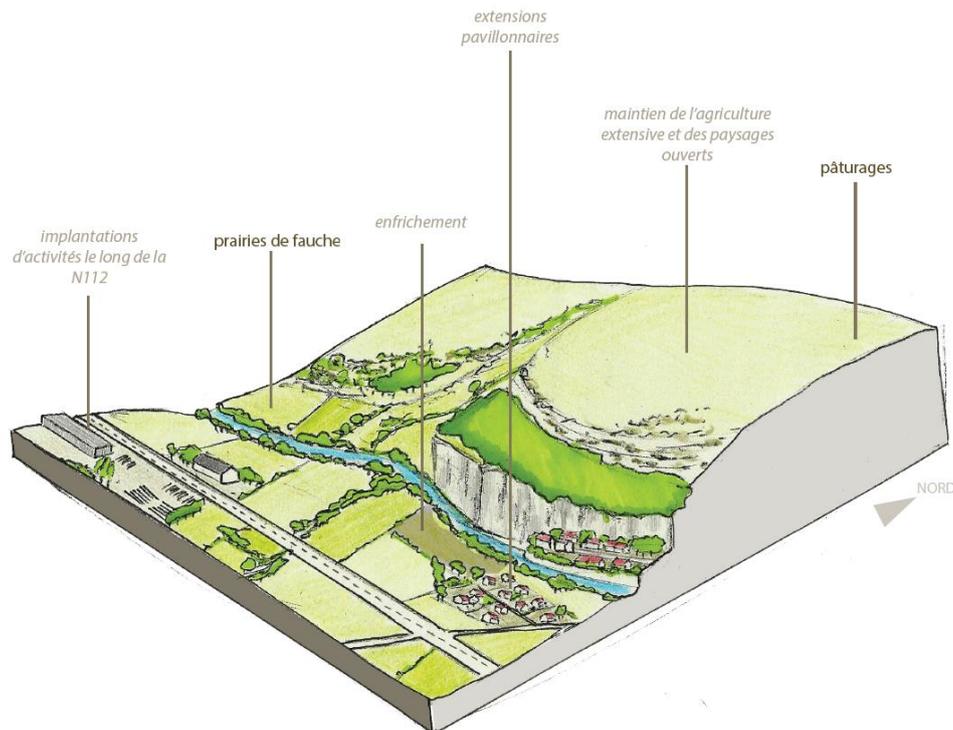
Leurs principaux enjeux sont, de préserver les pelouses sèches et les milieux associés, d'intérêt écologique et communautaire, en soutenant l'agriculture et l'élevage extensif (reprise du foncier agricole et commercialisation) et en encadrant davantage les multiples usages du site (véhicules motorisés, divagation des piétons, manque de connaissance des espèces sensibles...) et de limiter les extensions urbaines en privilégiant une certaine compacité.



Coupe transversale du causse de Caucalières-Labruguière (UP2)

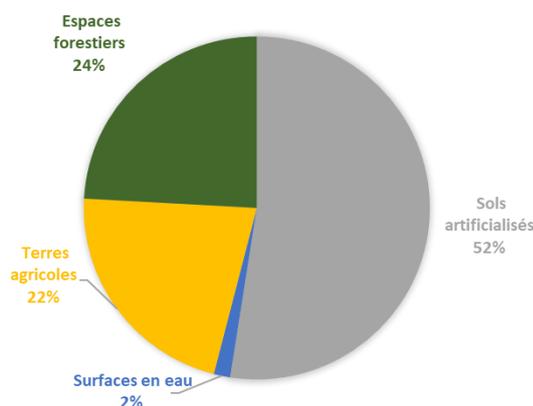


Les motifs paysagers dominants du causse de Caucalières-Labruguière (UP2) - Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers du causse de Caucalières-Labruguière (UP2)

L'agglomération mazamétaine (UP3)



Occupation du sol simplifiée de l'UP3
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Porte d'entrée sur la vallée du Thoré, ce paysage, sous influence océanique s'étendant sur 2 664 ha, offre une ambiance urbaine de fond de vallée encadré par les reliefs marqués du plateau d'Anglès au nord en contre-bas duquel s'école le Thoré et de la Montagne Noire au sud. Composé à 50% de zones urbaines, il représente un des seuls ensembles urbains du territoire du Parc avec le secteur de Bédarieux. L'urbanisation se développe essentiellement le long des axes routiers structurants comme la route départementale 612 reliant Agde à Toulouse. Le reste de ce territoire est essentiellement occupé par des terres agricoles qui encadrent l'urbanisation (plus de 40% de l'unité).



Risques et potentialités pour l'agglomération mazamétaine (UP3)

Risques	Potentialités
<p>Liés au développement urbain par extensions successives :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consommation de l'espace agricole • éloignement entre les lieux du quotidien (habitat /services, commerces...) • banalisation de l'architecture et des paysages • spécialisation de zones fonctionnelles notamment le long de la RN112 et la RD 612 • dégradation des centres anciens et paupérisation des quartiers <p>Liés au recul des activités industrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement de friches en cœur d'agglomération • si démolition, perte du patrimoine industriel <p>Liés à la construction de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte du rapport aux rivières : peu visibles et accessibles 	<p>Un renouvellement de la ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à travers le renouvellement urbain des espaces occupés par des anciens bâtiments industriels • à travers la densification des tissus pavillonnaires existants qui peut se penser dans un projet global associant : réhabilitation, nouvelles constructions et travail sur les espaces publics de l'agglomération <p>Une identité forte de «ville-jardin» :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valorisation des berges par une intervention paysagère et par l'usage • les jardins comme élément fédérant bâti ancien et nouveau • la proximité avec les paysages ruraux

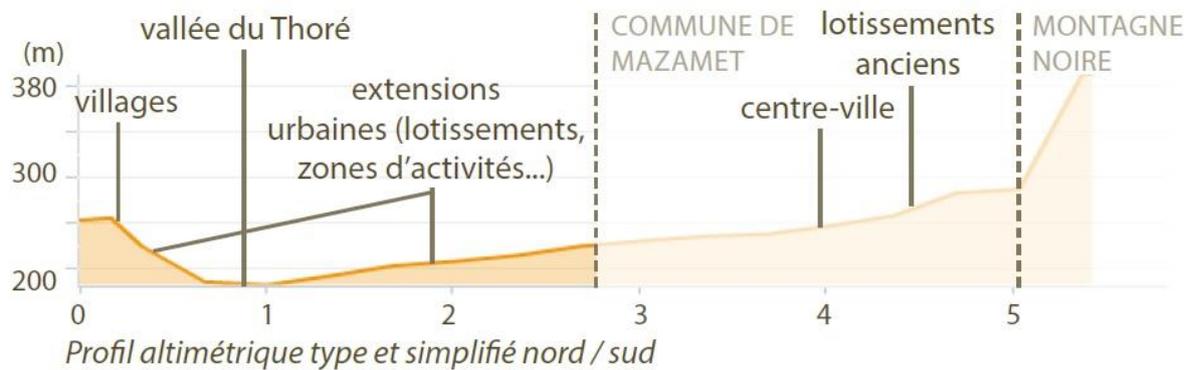
L'UP3 vue par le Parc : « La qualité des paysages de l'agglomération mazamétaine est fondée sur un fond de vallée doté d'ambiances urbaines et industrielles entouré par des versants montagnards. »

A retenir pour préparer demain

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Mazamet, Aussillon, Aiguefonde, Payrin-Augmontel, Pont-de-Larn, Bout-du-Pont-de-Larn.

Leurs enjeux paysagers sont liés à l'extension urbaine forte sur le secteur et au recul des activités industrielle (délainage, cuir...). Ainsi, il s'agira principalement de poursuivre la reconquête des friches industrielles par des réhabilitation et reconversion, de travailler sur les transitions paysagères des entrées de villes et d'éviter des continuum bâti en poursuivant l'intégration d'espaces de natures afin de

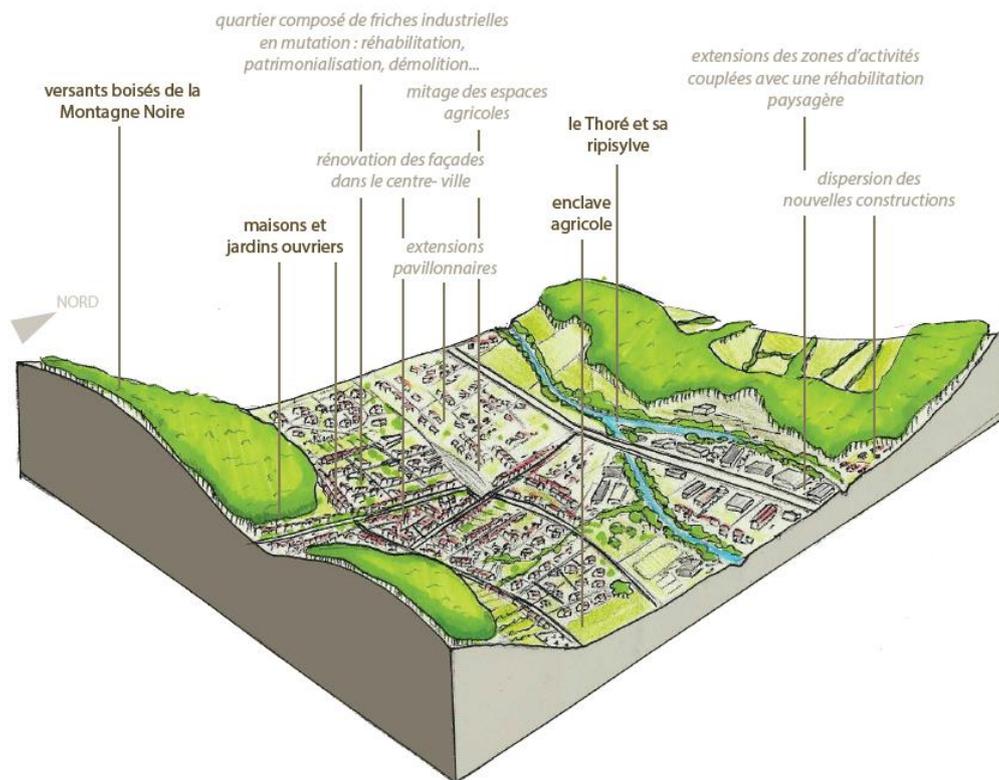
renforcer la trame verte et bleue existante et de veiller à l'intégration des axes de transports très importants sur le secteur dont le développement peut se poursuivre avec l'arrivée de l'autoroute Castre-Toulouse.



Coupe transversale de l'agglomération mazamétaine (UP3)



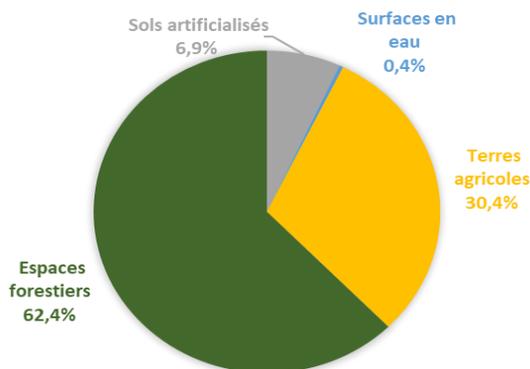
Les motifs paysagers dominants de l'agglomération mazamétaine (UP3) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers de l'agglomération mazamétaine (UP3)

Le sillon du Thoré (UP4)

C'est une large vallée 11 383 ha encadrée des versants de la Montagne



Occupation du sol simplifiée de l'UP4
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Noire et le plateau d'Anglès, se resserrant vers l'amont (à l'est), et où s'individualisent plusieurs bassins successifs. Si la qualité des paysages de la vallée du Thoré apparaît souvent méconnue, c'est avant tout parce qu'elle est généralement perçue par les visiteurs en transit à partir de la RD612, qui la traverse et ménage seulement des vues rapides.



Dans ce paysage bocager, sous influence océanique, l'occupation s'organise en différents strates : les hameaux et villages se succèdent en fond de vallée, l'agriculture s'étend sur les versants ponctués de fermes jusqu'aux lisières de la forêt qui occupe la

partie haute au Nord et la partie médiane au Sud.

Risques et potentialités pour le sillon du Thoré (UP4)

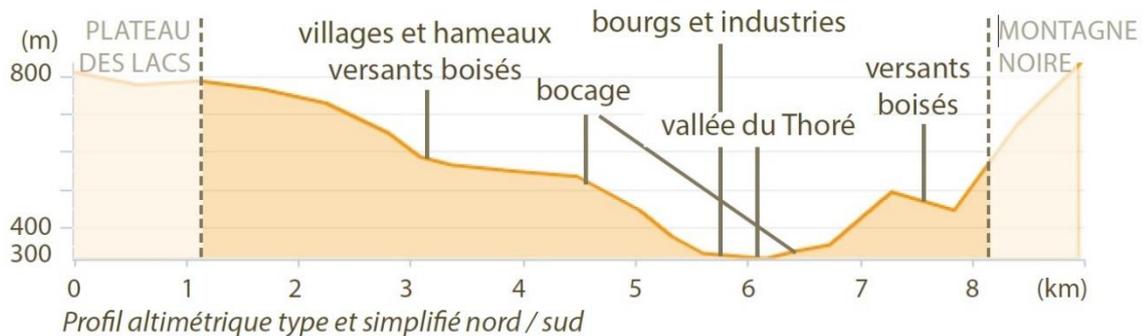
Risques	Potentialités
<p>Liés à la déshérence du patrimoine industriel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte des lieux de mémoire identitaires de ce secteur • perte d'un patrimoine bâti • points noirs dans le paysage <p>Liés à l'enrésinement des versants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte de la diversité des essences présentes <p>Liés à la dévitalisation des cœurs de villages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effet d'entraînement avec de plus en plus de difficultés pour attirer de nouveaux habitants et donc une détérioration du bâti • développement de nouvelles constructions en « périphérie » • image négative des villages • un développement de constructions nouvelles sur des terres agricoles 	<p>Un sillon attractif et relié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement d'activités complémentaires avec les activités de l'agglomération Castres - Mazamet • bâtiments existants à réinvestir • captation d'actifs, notamment des couples pouvant avoir des doubles emplois • agriculture porteuse de la dynamique économique <p>Des paysages à découvrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en valeur du Thoré et du paysage bocager • circuits liés au patrimoine industriel • petites randonnées de la vallée, jusqu'aux hauteurs boisées en passant par des paysages agricoles préservés • route paysagère et Voie Verte supports d'un autre regard sur le territoire

L'UP4 vue par le Parc : « Le caractère du paysage de la vallée du Thoré tient à sa dissymétrie et à la mosaïque de milieux créée par la gestion de la forêt, la préservation de l'agriculture, du bocage et des clairières. Le rôle d'espace de passage, l'histoire industrielle et dynamique de la vallée se lisent dans le tissu urbain des villages. Les volets fermés et les friches témoignent de la crise qu'a vécue la vallée. L'enjeu réside dans l'adaptation et la requalification des bourgs et des villages-rues. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Bout-du-Pont-de-Larn, Mazamet, Saint-Amans-Soult, Saint-Amans-Valtoiret, Albine, Rouairoux, Anglès, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans, Lacabarède.

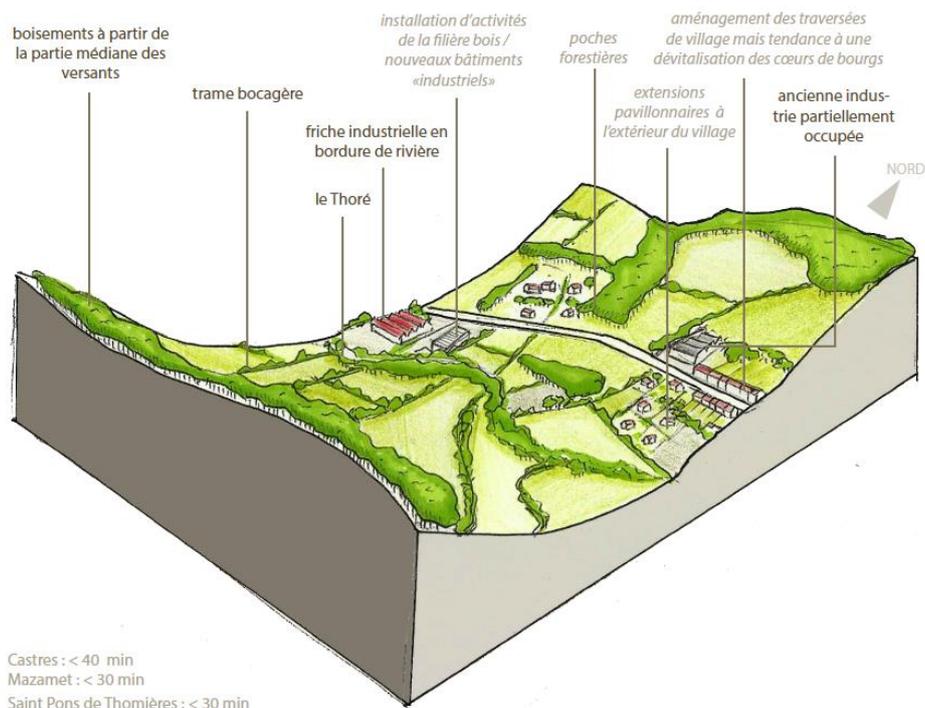
Leurs enjeux principaux sont de poursuivre la rénovation des centres anciens et le long de la RD612 et la reconversion des bâtiments industriels, la préservation de la qualité de la trame bocagère en soutenant l'activité agricole extensive et la valorisation des points de vue depuis l'axe routier principal (la RD612) ou les itinéraires de randonnées de piémont en balcon.



Coupe transversale du sillon du Thoré (UP4)

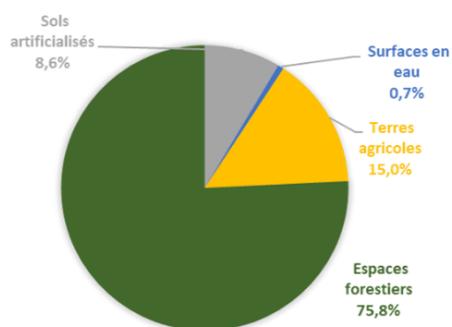


Les motifs paysagers dominants du sillon du Thoré (UP4) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers du sillon du Thoré (UP4)

Le massif de Sidobre et ses marges (UP5)



Occupation du sol simplifiée de l'UP5
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Dominant la plaine Castraise, le massif du Sidobre constitue un paysage emblématique du Parc sur 10 157 ha. Sous influence océanique, long de 14km, ce plateau vallonné, granitique singulier trouve son origine dans un phénomène d'érosion qui donne à la roche ses formes étonnantes en boule.



Les éléments rocheux appelés chaos ou rochers sont recouverts par la forêt qui s'étend et sont peu visibles au lointain. Ils se découvrent au détour d'un chemin lors d'une déambulation dans le territoire.

Les paysages du Sidobre sont caractérisés par la combinaison des paysages naturels liés aux formations granitiques et des paysages anthropisés avec l'activité de l'extraction du granit apparue au XXème siècle et la construction de pavillons en rupture avec le bâti ancien et ayant tendance à s'étaler et quelques espaces agricoles enclavés comme des clairières pastorales.

Risques et potentialités pour le massif de Sidobre et ses marges (UP5)

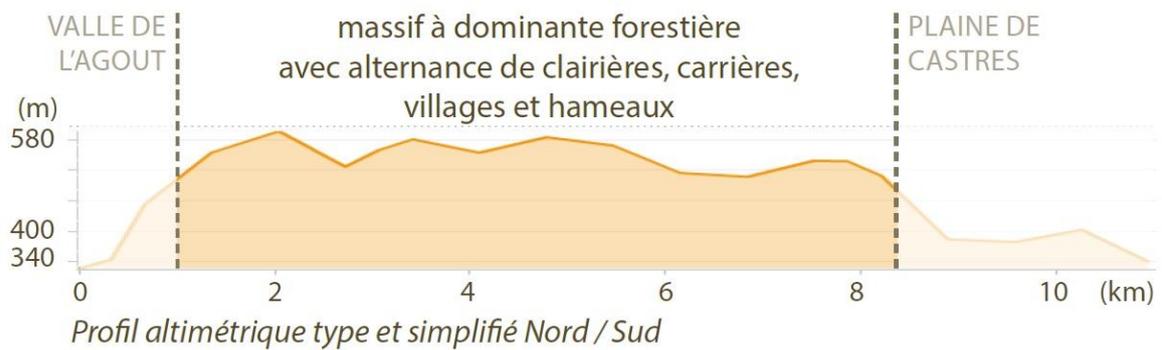
Risques	Potentialités
<p>Liés aux activités industrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • discontinuité des milieux naturels et perturbation des habitats • mitage du paysage par les carrières et les bâtiments d'activités • carrières orphelines après l'exploitation <p>Liés à la densification du couvert forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des éléments identitaires de moins en moins visibles • irréversibilité des sols <p>Liés au développement de pavillons « modernes » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rupture avec le bâti ancien • perte des caractéristiques architecturales et banalisation • banalisation et mitage des paysages • consommation de l'espace 	<p>Des « néo-paysages » des anciennes carrières et des ENS du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui incitent à l'innovation dans les futures vocations • qui peuvent renforcer la biodiversité sur place (points d'eau, niches...) • qui peuvent être des lieux insolites / des parcours <p>Un développement concerté et partagé des usages et des aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à travers un plan du Sidobre • à travers une animation coportée par les différents acteurs du territoire (commission permanente) • une diversification des débouchés pour les carriers <p>Une vocation touristique à poursuivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • avec des sites reconnus à valoriser • avec une relation encore plus étroite avec l'activité et l'histoire du granit

L'UP5 vue par un de ses acteurs : « Les carrières sont les néo paysages du Sidobre. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Burlats, Lacrouzette, Saint-Salvy-de-la-Balme, Le Bez, Ferrières, Vabre, Castelnau-de-Brassac.

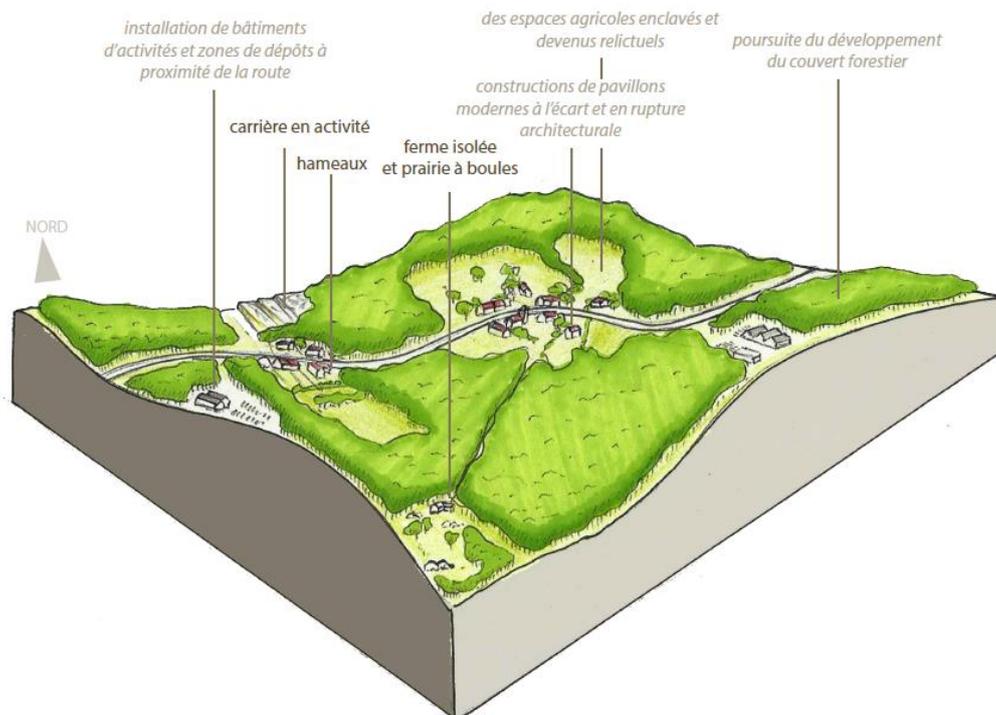
Pour préserver leur paysage, ces communes ont pour enjeux de poursuivre la gestion environnementale des sites d'extraction, de maintenir la gestion extensive de la forêt et de poursuivre la valorisation du site pour en découvrir les singularités tant naturelles qu'architecturale.



Coupe transversale du massif du Sidobre et ses marges (UP5)



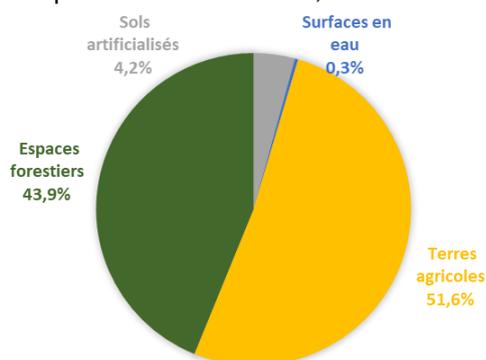
Les motifs paysagers dominants du massif du Sidobre et ses marges (UP5) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers massif du Sidobre et ses marges (UP5)

Les collines et ravins du plateau de Montredon (UP6)

Le plateau de Montredon, à 500m d'altitude en moyenne, offre un paysage bocager où prairies et céréales se partagent le parcellaire de 27 438 ha.



Occupation du sol simplifiée de l'UP6
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)



Le paysage est fortement influencé par l'activité dynamique d'élevage et les cultures fourragères qui peut se traduire par l'agrandissement des parcelles. Ce remembrement a pour conséquence la disparition des haies, arbres champêtres isolés et chemins ruraux. Le caractère ouvert des paysages offre également des vues lointaines remarquables qui induisent une forte sensibilité du territoire. Le plateau, par sa position en promontoire sur la vallée de l'Agout, offre également des points de vue sur le Lointain et le massif du Sidobre. Les boisements dans les vallons occupent 20 % de l'espace sous influence océanique.

Risques et potentialités pour les collines et ravins du plateau de Montredon (UP6)

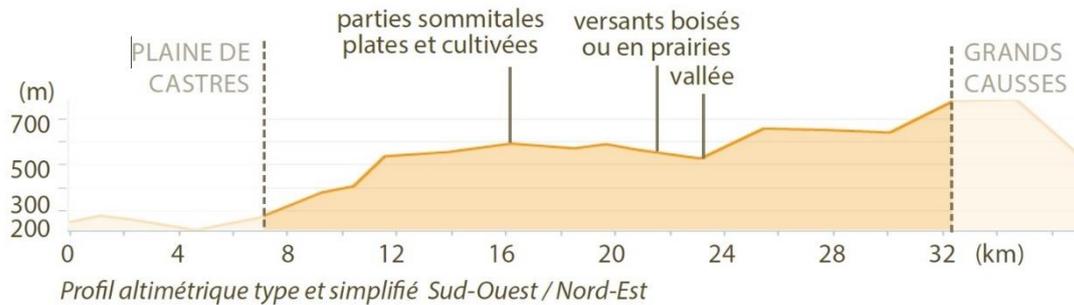
Risques	Potentialités
<p>Liés à l'intensification de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • disparition progressive de la trame bocagère • impacts paysagers des bâtiments agricoles <p>Liés au développement des boisements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fermeture des paysages • enclavement des clairières pouvant favoriser leur abandon • fragmentation et perte de lisibilité du paysage • banalisation des forêts par la plantation de résineux <p>Liés au développement résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ruptures architecturales • perte des caractéristiques architecturales du bâti, banalisation : compacité des bourgs et hameaux, typicité des fermes isolées... 	<p>Un caractère rural prononcé et préservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs • un support d'une offre touristique cohérente associant insolite, terroir et patrimoine • le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine <p>Une agriculture dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la reconquête de terres • un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc.) <p>Une porte d'entrée du Parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'affirmation et la lisibilité de l'identité du territoire.

L'UP6 vue par le Parc : « L'équilibre des paysages réside dans le contraste entre vallées encaissées et boisées et les plateaux vallonnées ouverts par l'activité agricole. La sensibilité du paysage est liée à sa fragmentation et à l'insertion visuelle des constructions et des infrastructures nouvelles. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes concernées par cette unité paysagère sont : Arifat, Montredon-Labessonnié, Vabre, Roquecourbe, Saint Pierre de Trivisy, Le Masnou-Massuguiès, Saint-Salvide-Carcavès.

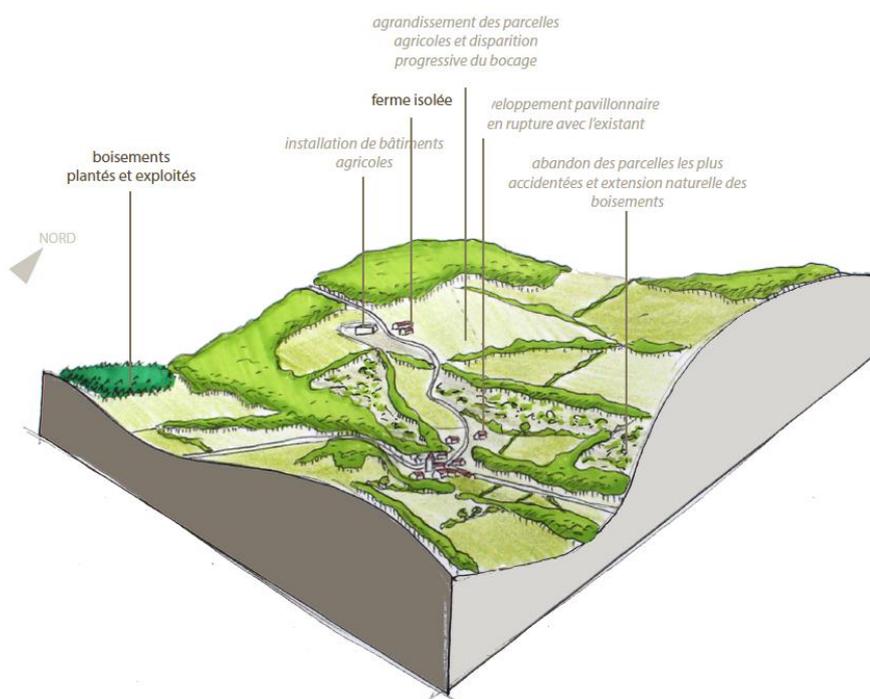
Ces dernières ont pour enjeux paysagers principaux de maintenir les espaces agricoles et le bocage, de limiter la dissémination du bâti en rupture avec l'existant et le mitage par le bâti agricole, et enfin de favoriser une sylviculture diversifiée.



Coupe transversale des collines et ravins du plateau de Montredon (UP6)

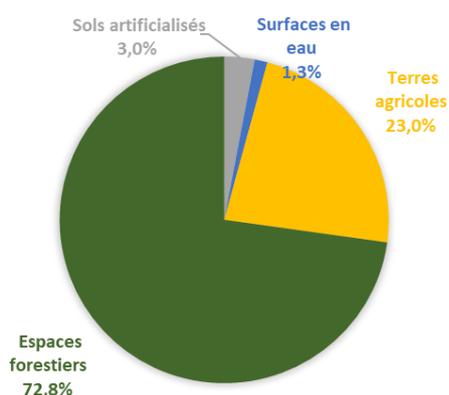


Les motifs paysagers dominants des collines et ravins du plateau de Montredon (UP6) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des collines et ravins du plateau de Montredon (UP6)

Les serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP7)



Occupation du sol simplifiée de l'UP7 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Unité paysagère la plus étendue du territoire (86 017 ha), sous influence océanique, ce vaste plateau vallonné situé au nord du territoire du Parc trouve sa limite sud en balcon sur les vallées du Jaur et du Thoré. Il culmine à 1200 mètres d'altitude et se caractérise par de vastes boisements mêlant plantations de résineux et forêts traditionnelles. Quelques poches agricoles subsistent dans le paysage et représentent un quart de l'occupation du sol. La présence de 4 lacs résultants de retenues artificielles, a forgé une image d'un paysage alliant eau et montagne. Ces lacs représentent également un point touristique attractif pour le territoire, avec les espaces urbanisés, ils occupent les 5% de l'espace.



Risques et potentialités pour les serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP7)

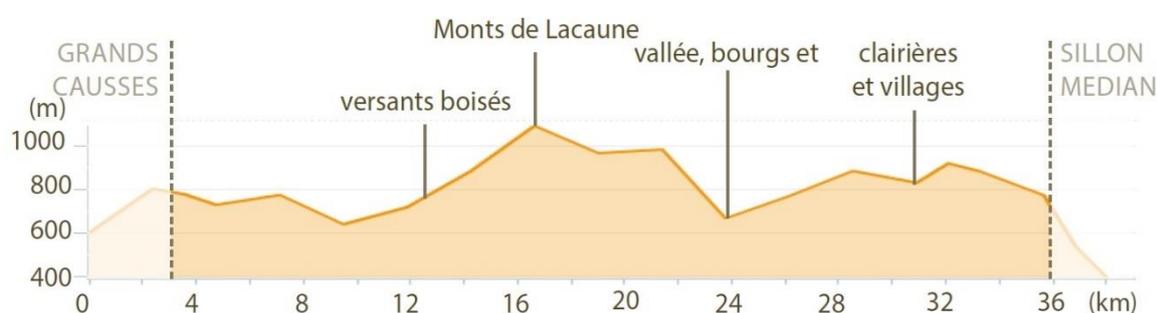
Risques	Potentialités
<p>Liés à l'exploitation intensive de la forêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> • bouleversements paysagers induits par les coupes • enrésinement du plateau pouvant induire un certain appauvrissement de la couverture forestière <p>Liés au recul de l'espace agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enclavement des terres agricoles • abandon progressif voire disparition des zones humides <p>Liés au développement touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • multiplication des équipements à proximité des lacs et perte du caractère sauvage • conflits d'usages • augmentation de la part des résidences secondaires <p>Liés au développement des infrastructures notamment éoliennes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impacts visuels importants • banalisation des paysages • bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages 	<p>Un moment charnière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour renouveler les équipements touristiques dans une démarche de valorisation paysagère • pour adapter les exploitations forestières : maintien de certains espaces ouverts, réutilisation des pistes... <p>Un dynamisme des activités forestières et agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • expérimentation de démarches partenariales / de consensus quant à l'usage du foncier • développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine • orientation vers des pratiques extensives / qualitatives • valoriser des sites de nature et / ou porteurs de la mémoire des terroirs <p>Un tourisme très présent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement de dispositifs de sensibilisation • revitalisation des villages • valorisation des lieux fréquentés

L'UP7 vue par le Parc : « La sensibilité paysagère du plateau des lacs réside dans le maintien de l'ouverture des milieux et l'équilibre entre les espaces agricoles et les espaces forestiers. La sensibilité du paysage des lacs tient également au développement des activités touristiques et des constructions sur leurs abords. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes concernées par cette unité sont : Boissezon, Pont-de-Larn, Vabre, Cambounès, Le Bez, Le Rialet, Le Vintrou, Lasfaillades, Brassac, Castelnau-de-Brassac, St-Amans-Valthoret, Anglès, Le Margnès, Lamontélaré, Lacaune, Le Soulié, La-Salvetat-sur-Agout, Fraïsse sur-Agout, Nages, Murat-sur-Vèbre, Cambon-et-Salvergues, Riols, Lacaze, Viane, Senaux, Escroux, Gijounet, Berlats, Espérausses.

Leurs enjeux principaux sont le maintien des terres agricoles et des structures bocagères, les bouleversements engendrés par l'arrivée à maturité d'exploitation des peuplements, majoritairement de résineux, dont les coupes et le renouvellement invitent à repenser les pratiques sylvicoles appliquées jusqu'alors, d'autant plus avec les effets du réchauffement climatique et la hausse des activités de pleine nature sur ce plateau. L'attractivité touristique implique de bien gérer les équipements, la fréquentation et l'augmentation des résidences secondaires. Le développement des infrastructures éoliennes bouleverse les sites dans leurs aspects comme dans leurs usages (habitats d'espèces, cadre de vie).

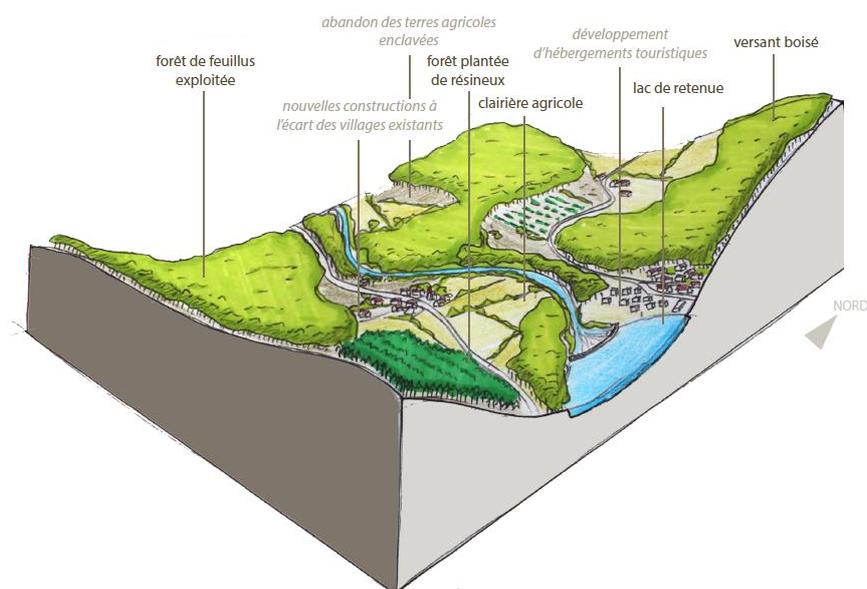


Profil altimétrique type et simplifié nord-sud

Coupe transversale des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP7)



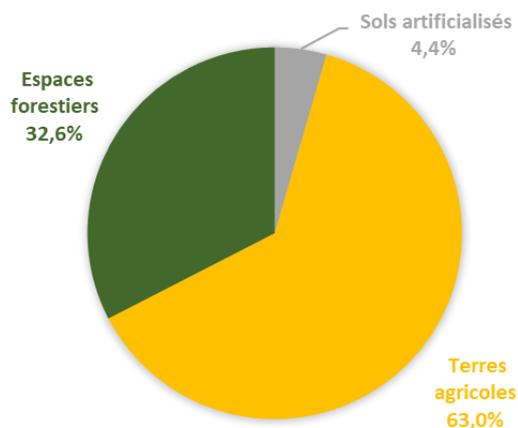
Les motifs paysagers dominants des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP7) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP7)

Les puechs bocagers du Lacaunais (UP8)

Les paysages du Lacaunais se caractérisent par une ambiance de moyenne montagne, et par une agriculture intense, qui occupe un bocage lâche (15% de l'unité est boisé) soulignant les parcelles de prairies et les champs de céréales.



Occupation du sol simplifiée de l'UP8
OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Au gré du relief qui s'organise autour de collines arrondies nommées puechs et qui culmine à une altitude moyenne de 800 mètres, les vues lointaines et proches s'alternent. De par son caractère agricole et ouvert dominant (80% du paysage), les quelques évolutions en cours marquent très visiblement le paysage et inscrivent de nouveaux motifs paysagers dans ce territoire. Le bourg de Lacaune joue un rôle de pôle de vie et offre une architecture typique où les matériaux locaux comme l'ardoise et le granit marquent l'identité du territoire (5% du paysage urbain de cette unité sous influence océanique et continentale qui s'étend sur 13 222 ha).

Risques et potentialités pour les puechs bocagers du Lacaunais (UP8)

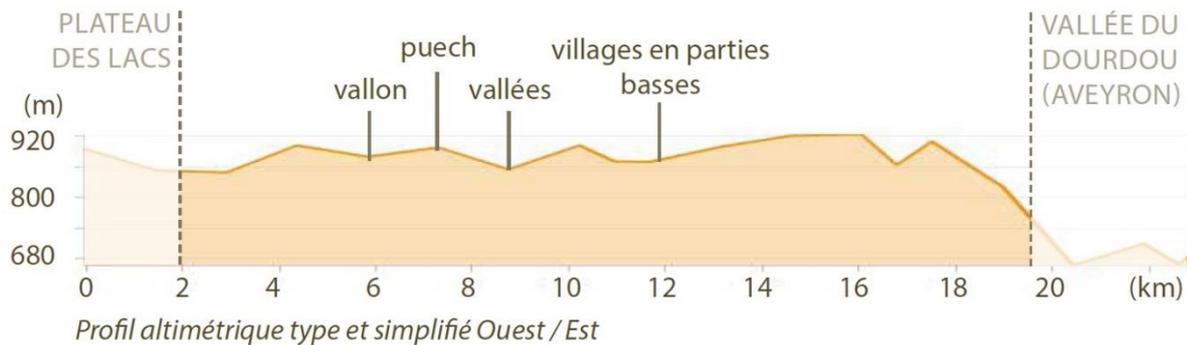
Risques	Potentialités
<p>Liés à l'intensification de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • abandon des zones de pâtures • enrichissement • impact visuel négatif des bâtiments agricoles. <p>Liés au développement des boisements et dissémination de l'habitat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fermeture des paysages • enclavement d'espaces agricoles favorisant leur abandon • concurrence voire spéculation foncière <p>Liés au développement éolien :</p> <ul style="list-style-type: none"> • banalisation des paysages • bouleversements des sites dans leurs aspects et leurs usages (chemins coupés, arrêt de l'agriculture, aménagements...) <p>Liés aux constructions nouvelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte des caractéristiques architecturales • dévitalisation du bâti ancien et des cœurs de bourgs 	<p>Un caractère rural prononcé et préservé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un paysage typique pouvant fédérer les différents acteurs • un support d'une offre touristique cohérente associant terroir et patrimoine rural et mégalithique • le développement de chemins de découverte prenant appui sur une trame de chemins agricoles et le petit patrimoine <p>Une agriculture dynamique en lien notamment avec l'AOC Roquefort :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un développement agricole tourné vers la qualité et la diversification (circuits courts, accueil à la ferme, etc.) • actions communes avec le Pnr des Grands Causses • maintien de la richesse écologique et paysagère (en particulier des causses et des zones humides)

L'UP8 vue par le Parc : « La sensibilité paysagère des Puechs du Lacaunais réside dans le maintien de l'ouverture des paysages liée à la nature et la dynamique agricole, l'insertion de l'urbanisation et des infrastructures. Les paysages habités sont touchés par un déclin démographique progressif, le réinvestissement des bourgs et du patrimoine bâti fait partie des enjeux phares de ce territoire. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Lacaune, Moulin-Mage, Barre, Murat-sur-Vèbre.

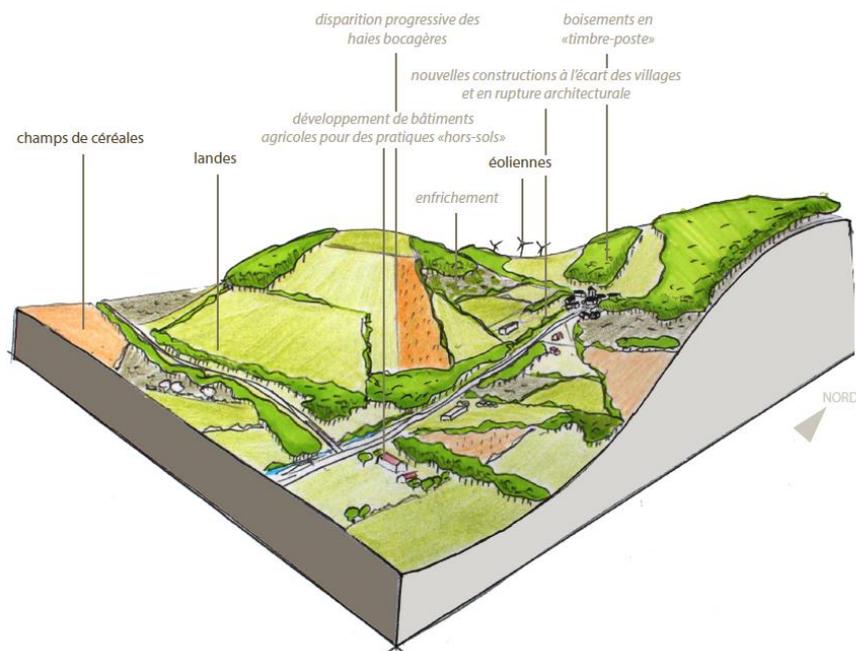
Elles doivent faire face à l'intensification des pratiques agricoles, avec de plus en plus de très grands bâtiments d'élevage aux stockages de fourrage de grand volume, au mitage du bâti qui se développe sans harmonie avec les constructions anciennes et un manque de mise en valeur du patrimoine mégalithique, d'intérêt archéologique exceptionnel, mais situé sur des propriétés privées. A cela s'ajoute le développement de sites éoliens très visibles, complexifiant le paysage de cette unité et les boisements qui ferment les paysages.



Coupe transversale des puechs bocagers du Lacaunais (UP8)

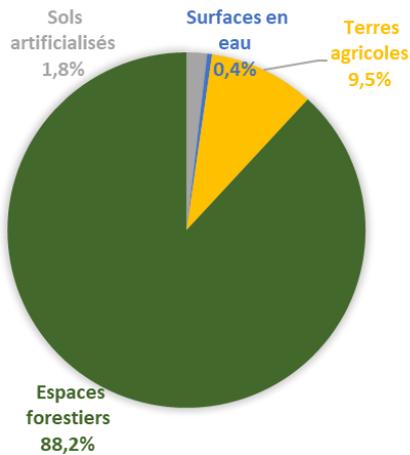


Les motifs paysagers dominants des puechs bocagers du Lacaunais (UP8) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des puechs bocagers du Lacaunais (UP8)

L'échine et versant nord de la Montagne Noire (UP9)



Occupation du sol simplifiée de l'UP9 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Véritable front et arrière-plan de la plaine de Castres, la Montagne Noire est dominée par une épaisse forêt (85% de l'unité), entaillée de cours d'eau, de micros-vallées avec un piémont parsemé de hameaux et villages (l'espace urbanisés occupe 5% de l'espace). Sur les hauteurs des plateaux, se découvrent des clairières, des zones humides, entourant des villages et bâtisses agricoles (ex : Arfons). C'est un territoire peu habité qui semble impénétrable, l'espace agricole relictuel représente 10% de cette unité de 29 637 ha sous influence océanique.



Culminant à 1000m et s'étendant sur 63 km, la Montagne Noire offre un des belvédères les plus impressionnants du Parc, avec une vue aussi bien jusqu'aux Pyrénées que vers la plaine de l'Aude ou la Vallée du Thoré. Aussi, ses versants font l'objet d'une grande visibilité que les différentes installations ou actions, viennent profondément marquer.

Risques et potentialités pour l'échine et versant nord de la Montagne Noire (UP9)

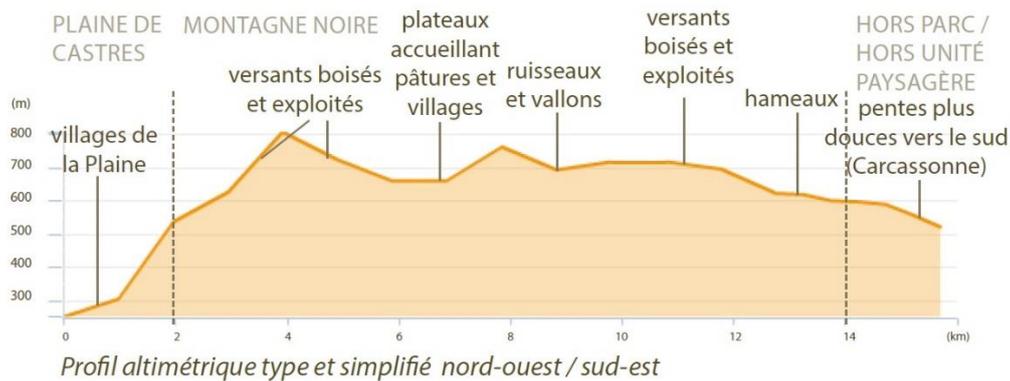
Risques	Potentialités
<p>Liés à l'intensification de la sylviculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois • dégradation des sols induite par des engins d'abattage de plus en plus gros • bouleversements abrupts des paysages <p>Liés au recul de l'agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fermeture des paysages • disparition des causses sous les taillis • colonisation forestière de surfaces de landes sèches <p>Liés à la fréquentation touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conflits d'usage (notamment par rapport à la sylviculture) • dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites • manque d'infrastructures / de lieux d'accueil <p>Liés aux aménagements sur les versants (Carrières, éoliennes...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impacts visuels importants depuis les plaines 	<p>Un renouvellement « paysager » de la Montagne Noire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réflexion partenariale - forestiers, agriculteurs- sur les opportunités de nouvelles essences et modes de gestion • développement de la sensibilisation au public pour « renouveler » les perceptions <p>Une valorisation du « belvédère » du Parc avec l'activité forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • utilisation des pistes forestières pour des circuits VTT et de randonnée • opportunité de nouveaux points de vue (éphémères ou pérennes) révélés par des coupes <p>Une attractivité « retrouvée » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • proximité relative du bassin toulousain offrant un potentiel résidentiel nouveau • valorisation patrimoniale dans le cadre d'un tourisme « vert » • développement de circuits courts liés à la proximité directe de bassins agricoles et de vie

L'UP9 vue par le Parc : « Un territoire secret et naturel sujet à des mutations importantes. Son caractère tient à l'équilibre entre les structures paysagères liées à l'exploitation forestière dominante, l'activité agricole, la compacité et la minéralité des noyaux villageois et des hameaux et les perceptions qu'elle dégage depuis la plaine de Castres. Cet équilibre fragile est un enjeu phare. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Mazamet, Les Cammazes, Durfort, Sorèze, Arfons, Dourgne, Massaguel, Verdalle, Escoussens, Labruguière, Aigufonde, Aussillon, St Amans-Soult, Albine, Sauveterre, Labastide-Rouairoux, Verreries-de-Moussans, Ferrals-les-Montagnes, Cassagnoles.

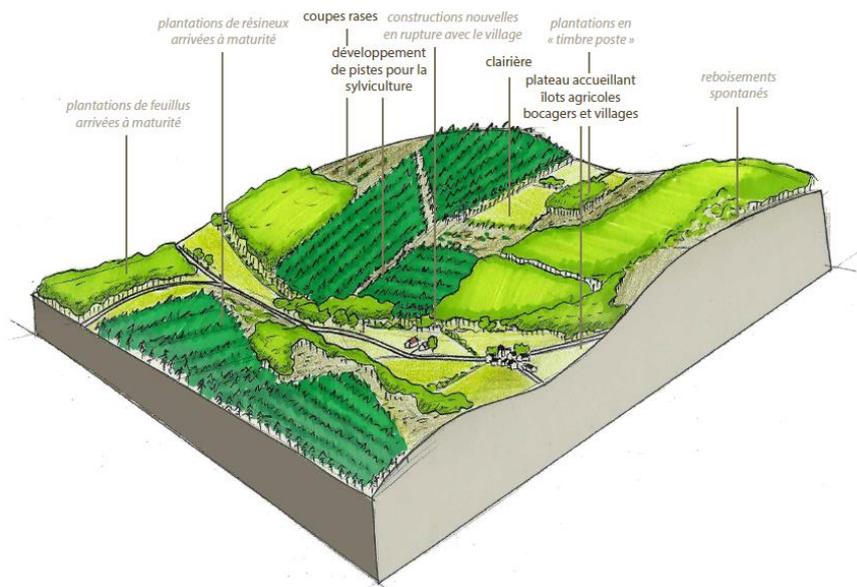
Leurs enjeux paysagers majeurs sont liés à l'intensification de la sylviculture dont l'impact visuel est très fort (multiplication des pistes, coupes, sols dégradés par les engins de plus en plus gros), le recul de l'agriculture provoquant une fermeture des paysages et la fréquentation touristique mal encadrée (manque d'aménagement, de sensibilisation aux espaces naturels sensibles et à l'activité sylvicole) et, à une échelle éloignée, l'impact visuel des carrières et des ENR.



Coupe transversale de l'échine et versant nord de la Montagne Noire (UP9)

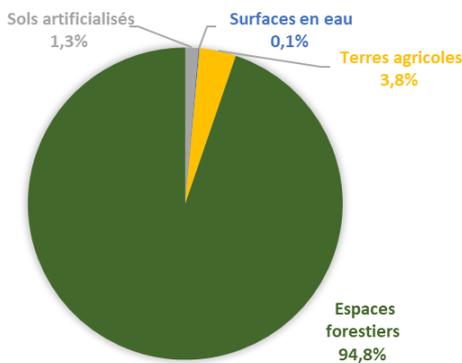


Les motifs paysagers dominants de l'échine et versant nord de la Montagne Noire (UP9) - Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers de l'échine et versant nord de la Montagne Noire (UP9)

Les serres, vallées, bassin et petits causses des Avant-Monts (UP10)



Occupation du sol simplifiée de l'UP10
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Les Avant-Monts forment le prolongement de la Montagne Noire, sur un cordon de 65 km d'Est en Ouest une surface de 39 673 ha.



Leur caractère montagnard, sous influence méditerranéenne, contraste avec la plaine méditerranéenne et marque l'entrée des Haut-Cantons de l'Hérault et du Parc.

Les ambiances varient avec l'étagement de la végétation, les forêts (93% de l'espace), et les ouvertures sur les clairières, les landes, les villages et les hameaux isolés. Les vallées et le réseau routier aux aménagements pas toujours en cohérence avec le paysage, dans un espace

aux vues cloisonnées, ouvrent les perspectives. Les espaces agricoles (4% de l'unité) sont limités et se répartissent sur les plateaux, micro-causses et les coteaux. L'urbanisation occupe 3% de l'unité, avec deux carrières d'importance régionale.

Risques et potentialités des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP10)

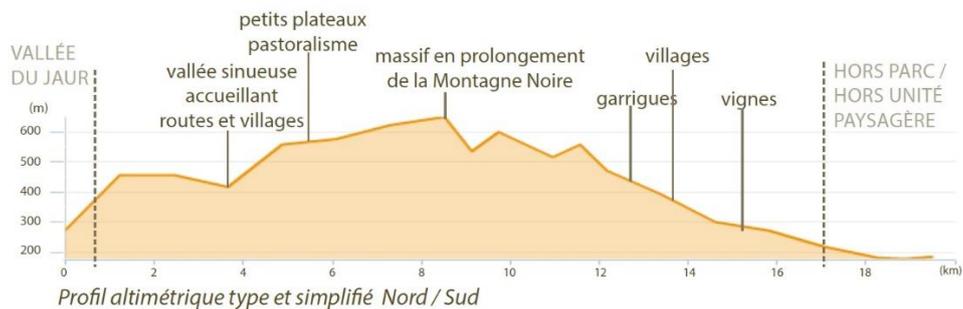
Risques	Potentialités
<p>Liés à l'évolution forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • multiplication de pistes liées à l'exploitation du bois • impact visuel des coupes • fermeture des paysages • incendies <p>Liés à l'installation de «néo-ruraux» et de résidents secondaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation du prix du foncier • décalage culturel entre les populations <p>Liés au développement des villages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • insuffisance des installations d'assainissement et d'épuration • dénaturation des paysages par des ensembles de constructions lâches ou éparpillés • privatisation de l'espace <p>Liés au développement des infrastructures :</p> <ul style="list-style-type: none"> • démolition de murs, murettes et petit patrimoine • «cicatrices» dans les paysages par les carrières ou les routes • pas de remise en état des carrières. 	<p>Vers un paysage jouant de la diversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • diversification agricole • variété du couvert forestier • alternance des espaces fermés / espaces ouverts grâce au pastoralisme • qualité des terroirs / qualité architecturale / qualité paysagère <p>Le soutien d'une agriculture raisonnée et diversifiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • commercialisation en circuit court • regroupement pour le foncier, la mutualisation de moyens, la promotion et la vente • soutien technique et financier en matière de reconquête d'espaces embroussaillés <p>L'accueil maîtrisé des usages liés aux loisirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • balisage de nouveaux chemins de randonnée • gestion de la fréquentation des cavités : attirer tout en protégeant (quotas, accès contrôlés, règles d'usage...)

L'UP10 vue par le Parc : « Le chapelet d'espaces ouverts des plateaux et fronts rocheux animent et ouvrent ces paysages dominés par la forêt. Un paysage d'apparente homogénéité qui recèle une mosaïque d'ambiances forestières et qui est sensible aux aménagements et infrastructures. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes concernées sont : Cassagnoles, Ferrals-les-Montagnes, Courniou, Saint-Pons-de-Thomières, Boisset, Rieussec, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, Pardailhan, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Ferrières-Poussarou, Olargues, Berlou, Vioussan, Roquebrun, Les Aires, Hérépian, Cabrerolles, Caussiniojols, Pézènes-les-Mines.

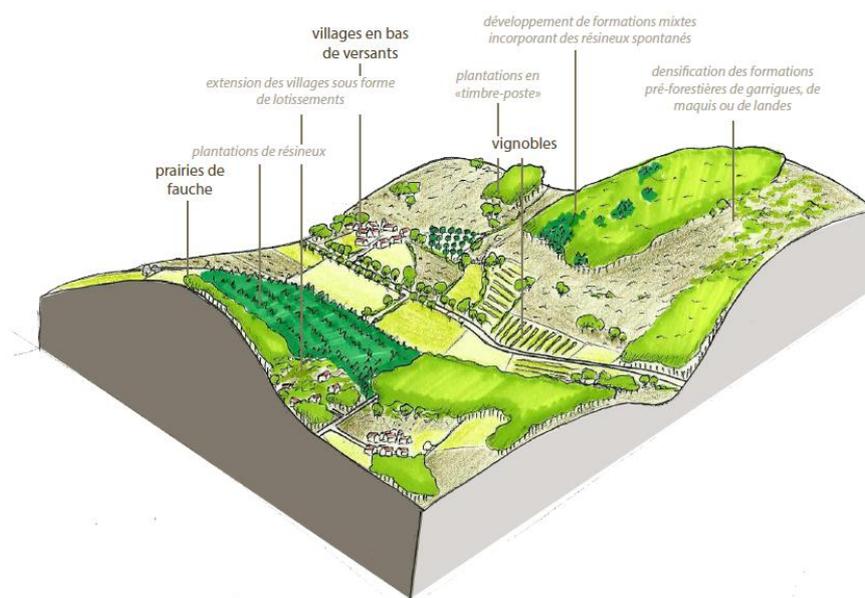
Au regard du paysage, leur vigilance doit être portée sur l'évolution forestière qui manque de structuration (fermeture des paysages, impact des coupes...), le soutien à la diversité des activités agropastorales qui se renouvelle, l'accompagnement des carriers dans leur obligation de réhabilitation ainsi que les réseaux routiers dans leur intégration paysagère, l'encadrement des activités de loisirs qui se développent (spéléologie, VTT...) et l'arrivée de nouveaux arrivants dont l'installation se renforce depuis les années 80.



Coupe transversale des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP10)

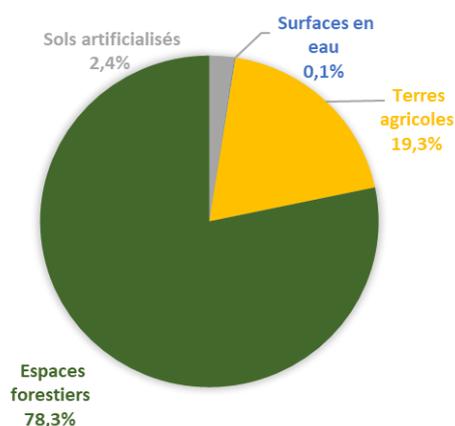


Les motifs paysagers dominants des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP10) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des serres, vallées et bassin du plateau des lacs (UP10)

Les causses, canyons et vignobles Minervois (UP11)



Occupation du sol simplifiée de l'UP11
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Le paysage du Minervois est à la charnière entre la plaine audoise et les avant-monts du massif central. Ce paysage remarquable est un plateau de 11 032 ha sous influence méditerranéenne, entaillé par de profonds canyons qui laissent apparaître la roche calcaire et ses cavités. La culture de la vigne domine sur les causses et piémonts alors que l'élevage perdure sur les plateaux (35% de l'unité est agricole). Ce paysage exceptionnel offre un patrimoine naturel et bâti d'une grande qualité en faisant un atout majeur pour le tourisme qui peut toutefois constituer une menace pour la préservation des paysages.



Le paysage du minervois présente également un grand intérêt écologique qui se traduit par son classement au titre NATURA 2000. La végétation alterne entre prairies, garrigue basse et haute et chênaies et Pinèdes (60% de l'espace).

Les hautes falaises hébergent également l'aigle de Bonelli, espèce emblématique du Parc.

Risques et potentialités pour les causses, canyons et vignobles Minervois (UP11)

Risques	Potentialités
<p>Liés au déclin de l'élevage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • perte des garrigues et de la biodiversité associée • risque incendie accru <p>Liés à la fréquentation touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • hausse des prix du foncier • normalisation des pratiques (habitats, activités, usages des lieux...) • détérioration des milieux • vie saisonnière accrue <p>Liés à l'arrachage des vignes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • friches de plus en plus présentes dans le paysage <p>Liés au réinvestissement des villages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • impacts financiers des trajets domicile-travail • décalage culturel entre les populations 	<p>Valorisation touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagement des espaces publics • restauration du patrimoine • réinvestissement des bâtiments pour des logements et des activités économiques • étude fine de projets à forts impacts paysagers (parc éolien, panneaux photovoltaïques au sol ou sur des bâtiments...) <p>Un territoire habité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des circuits courts • la multi-activité comme mode de vie local et économiquement viable • des bâtiments réinvestis

L'UP11 vue par un élu : « C'est un paysage méditerranéen typique ! Genêt, garrigues, ciel bleu et falaises. »

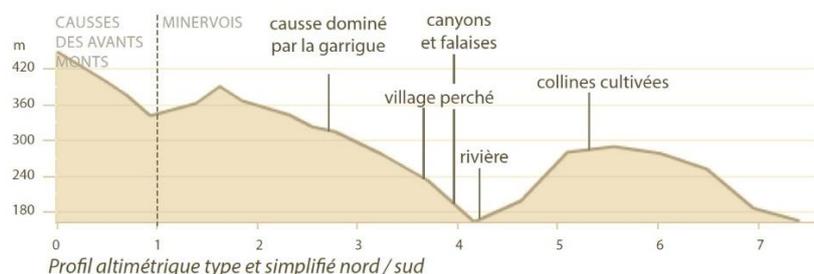
A retenir pour préparer demain :

Cette unité concerne les communes du territoire suivantes : Féline Minervois, Minerve, Vélioux, Saint-Jean-de-Minervois, La Livinière, Siran, Cessero, Azillanet, La Caunette, Aigues-Vives, Agel.

Pour ces communes, l'enjeu majeur est d'accompagner les activités dans un aménagement raisonné de ce territoire particulièrement sensible aux mutations et aux pratiques : l'évolution des surfaces agricoles, soit par abandon, soit par réouverture, plus ou moins bien intégrée dans le paysage qui supprimant les éléments fort de patrimoine comme les terrasses, les capitelles, une fréquentation

touristique massive qui accroît le prix du foncier, le risque de nouvelles constructions au détriment de la réhabilitation de l'ancien et l'accroissement de la détérioration des milieux sensibles...

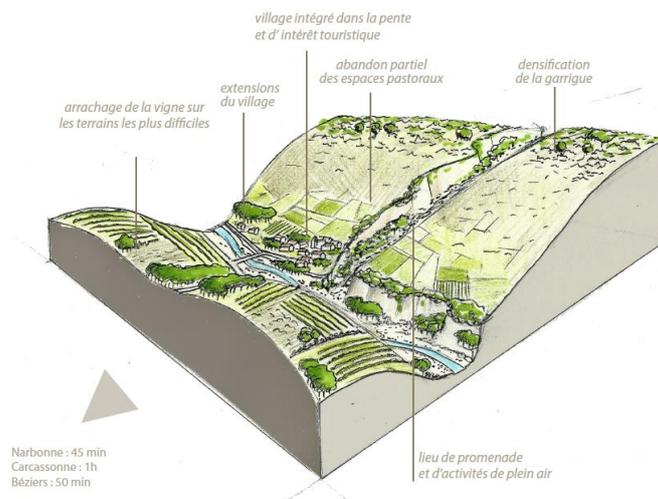
Le projet Opération Grand Site²⁰ (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », en intégrant la préservation des patrimoine naturels et la sensibilisation du public pourrait être un outil essentiel pour gagner cet enjeu.



Coupe transversale des causses, canyons et vignobles Minervois (UP11)



Les motifs paysagers dominants des causses, canyons et vignobles Minervois (UP11) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des causses, canyons et vignobles Minervois (UP11)

²⁰ Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles (Pays HLV), choisi comme structure gestionnaire de l'OGS en juillet 2016, dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les communes concernées, la Communauté de communes du Minervois au Caroux et le Conseil Départemental de l'Hérault.

Le programme d'actions 2019-2023, validé en comité de pilotage en décembre 2018, s'articule sur quatre axes :

Axe 1 : Révéler les paysages et favoriser la préservation dynamique des équilibres paysagers

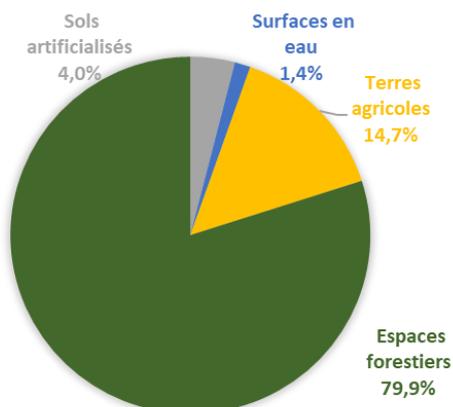
Axe 2 : Connaître, protéger et valoriser le patrimoine culturel, architectural et urbain

Axe 3 : Améliorer l'accueil, organiser la visite et enrichir son contenu

Axe 4 : Mettre en place une gestion pérenne du Grand Site et des outils d'évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions, en concertation avec les services de l'Etat, permettra soit d'élaborer un dossier de candidature au label Grand Site de France (GSF), soit de mettre en œuvre un second programme OGS. (Communauté de communes du Minervois au Caroux, 2023)

Les terrasses viticoles et chânaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb (UP12)



Occupation du sol simplifiée de l'UP12 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Cette unité paysagère située au pied de la montagne du Caroux, se caractérise par la confluence des rivières de l'Orb et de Jaur. Ces dernières décrivent des méandres entre des coteaux vallonnés et cultivés et des versants très boisés et aux terrasses enfrichées.



Les villages se disséminent le long des vallées, principalement implantés en flanc de coteaux de l'unité, sous influence méditerranéenne, qui s'étend sur 8 846 ha.

La viticulture et l'arboriculture en terrasses laissent visibles des murets en pierre sèche qui marquent le parcellaire (30% de l'espace). Les pentes plus abruptes sont couvertes de châtaigneraies bien souvent abandonnées (60% de l'espace). Ce paysage marqué par les montagnes, une végétation variée, de l'eau et des villages préservés génère une forte attractivité touristique.

Risques et potentialités pour les terrasses viticoles et chânaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb (UP12)

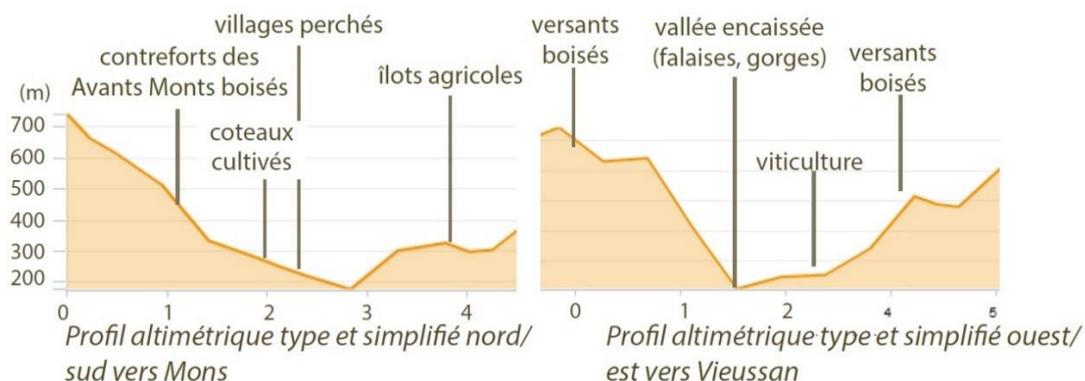
Risques	Potentialités
<p>Déclin agricole dans la vallée du Jaur et la moyenne vallée de l'Orb :</p> <ul style="list-style-type: none"> des terres qui s'enfricheront puis se boiseront rendant difficile toute agriculture future une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère une perte de la biodiversité <p>Le développement touristique du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> conflits d'usages des espaces (rivières notamment) et conflits d'intérêts entre préservation et développement hausse des prix du bâti et du foncier vie saisonnière accrue <p>Le développement résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> cultures laissées à l'abandon ou terres agricoles «gelées» au profit de terrains à bâtir des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale impacts financiers des trajets domicile-travail banalisation des paysages 	<p>La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits les produits de terroirs répondant à une demande touristique <p>Un tourisme raisonné peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> apporter des revenus complémentaires au territoire motiver les partenariats entre agriculteurs pour valoriser leurs produits motiver la valorisation des villages et notamment des espaces publics des aménagements de découverte valorisant le patrimoine et les paysages <p>L'installation de nouveaux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le maintien voire le développement de services et d'activités des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels la réhabilitation du bâti ancien

L'UP12 vue par le Parc : « Un lieu remarquable alliant paysages naturels et culturels emblématiques. Ce secteur touristique réunit des usages variés à concilier avec la valorisation de la qualité paysagère et la préservation de l'environnement qui en font sa force. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Saint-Vincent-d'Olargues, Saint-Julien-d'Olargues, Olargues, Mons la-Trivalle, Saint-Martin de-l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Vieussan, Roquebrun, Berlou.

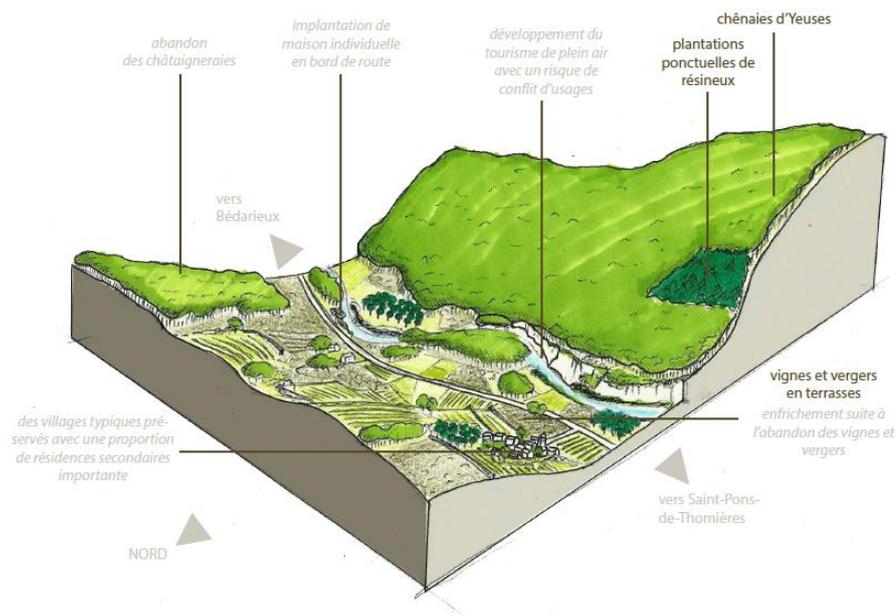
Leurs enjeux sont de maintenir les vergers et des jardins dans les vallées de l'Orb et du Jaur qui sont en déclin et de soutenir les efforts des pratiques viticoles menées dans cette zone AOC, de gérer la sur fréquentation des rivières qui, grâce aux nombreux aménagements réalisés, est en croissance continue et de veiller à limiter les extensions des villages le long des axes routiers.



Coupe transversale des terrasses viticoles et châenaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb (UP12)

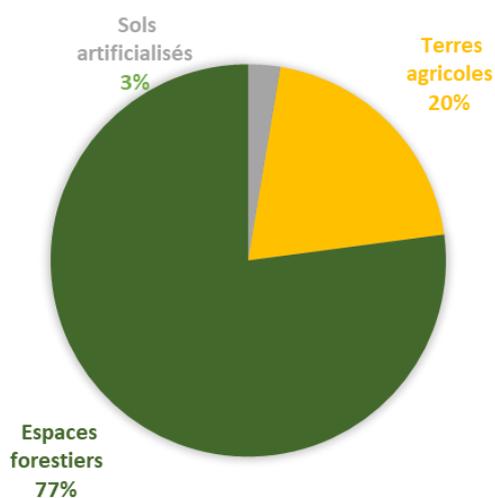


Les motifs paysagers dominants des terrasses viticoles et châenaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb (UP12) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des terrasses viticoles et châenaies d'Yeuse du confluent Orb-Jaur et gorges de l'Orb (UP12)

Les coteaux viticoles du Faugérois (UP13)



Occupation du sol simplifiée de l'UP13 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

A l'extrême sud-est du Parc, cette unité paysagère, sous influence



méditerranéenne et de 10 027 ha, se caractérise par des coteaux viticoles reposants sur les avant-monts du massif central (les versants boisés occupent 50% de l'espace). Ils s'inclinent vers la plaine languedocienne en position de balcon offrant des horizons lointains jusqu'à la mer et les Pyrénées. Ces paysages emblématiques d'une viticulture dynamique (45% de l'espace) et de qualité se positionnent comme une entrée du Parc depuis Béziers sous forte influence des agglomérations voisines. Bien que l'urbanisation n'occupe que 5% de l'espace, le développement des zones pavillonnaires est très fort dans le Faugérois.

Risques et potentialités pour les coteaux viticoles du Faugérois (UP13)

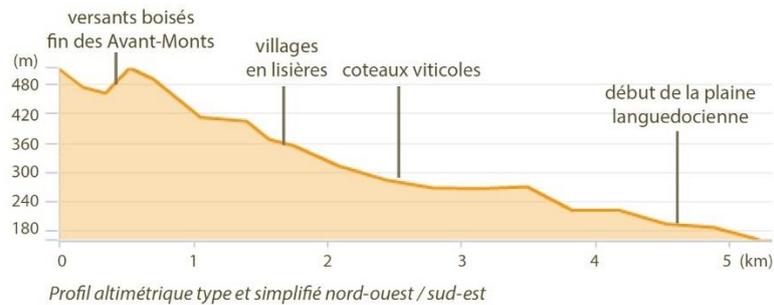
Risques	Potentialités
<p>Liés à l'arrachage de la vigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> déclin des surfaces cultivées au profit de friches disparition progressive du petit patrimoine lié à l'usage viticole altération de la lisibilité du paysage liée à la trame viticole <p>Liés à la pression urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> hausse des prix du foncier éclatement des zones bâties et mitage articulation difficile avec le bâti existant banalisation architecturale <p>Liés au développement des infrastructures routières mal intégrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> aménagements « routiers » ne se greffant pas en terme paysager création de délaissés importants amélioration de l'accessibilité et augmentation de la pression urbaine 	<p>Une diversification agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> reprise des terrains délaissés par la viticulture, notamment les versants boisés (bois de chauffage) et les vallons (élevage, fruitiers...) réponse aux difficultés économiques liées à la monoculture de la vigne <p>Un territoire traversé, où l'on s'arrête :</p> <ul style="list-style-type: none"> développement des circuits courts vitrine du Parc via une porte d'entrée « tourisme de terroir » développement des boucles de petite randonnée (pédestre et VTT) et des itinéraires équestres ménager des points de vue depuis la RD909 <p>Un secteur identitaire et dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> attractivité de jeunes actifs sur le territoire (pouvant travailler sur place) alliance du patrimoine et du contemporain et valorisation des savoir-faire locaux (ex : pierre sèche)

L'UP13 vue par le Parc : « Un balcon et une entrée de Parc dont l'enjeu est d'éviter la banalisation de ses paysages et reconnaître le caractère remarquable. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Montesquieu, Fos, Roquessels, Neffiès, Cabrerolles, Caussiniojols, Faugères, Saint Nazaire de Ladare.

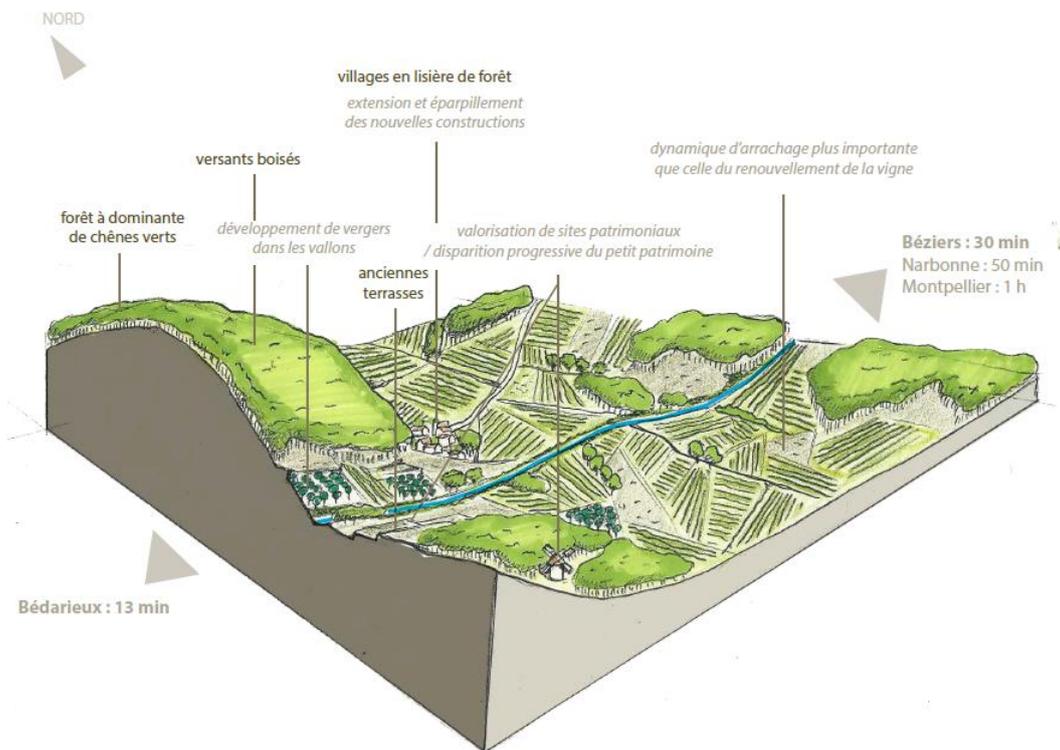
Elles doivent faire face à une pression urbaine de plus en plus marquée notamment en raison de la proximité de Béziers et de la demande de résidences secondaires individuelles, associé à un maillage routier dense dont le calibrage est à la hausse, sans démarche d'intégration paysagère. Cela entraîne un mitage de la trame viticole, la perte du petit patrimoine bâti associé, une banalisation architecturale et un foncier à la hausse.



Coupe transversale des coteaux viticoles du Faugérois (UP13)



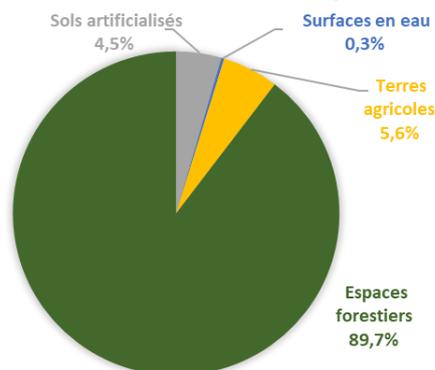
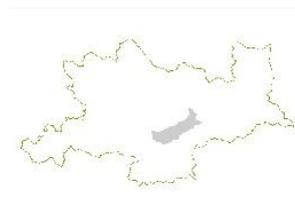
Les motifs paysagers dominants des coteaux viticoles du Faugérois (UP13) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers coteaux viticoles du Faugérois (UP13)

Le versant du Somail et la vallée du Jaur (UP14)

Le Somail se caractérise par des versants monumentaux peuplés de châtaigniers (70% de l'espace) qui plongent vers la vallée du Jaur dans laquelle se sont installés les bourgs et hameaux en piémont (10% de l'espace) et des vergers et prairies bocagères (20% de l'espace). Cette unité paysagère se compose de petits bassins adossés à mi-pente formés par les ravins des ruisseaux encaissés et sinueux qui viennent découper le versant.



Occupation du sol simplifiée de l'UP14 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

méditerranéenne.

Cet ensemble de 10 291 ha sous influence océanique et méditerranéenne, offre un paysage ouvert grâce à l'amplitude du fond de vallée qui dégage des vues lointaines de l'est vers l'ouest. C'est un secteur de transition entre la vallée du Thoré aux influences océanique et la vallée de l'Orb

Risques et potentialités pour le versant du Somail et la vallée du Jaur (UP14)

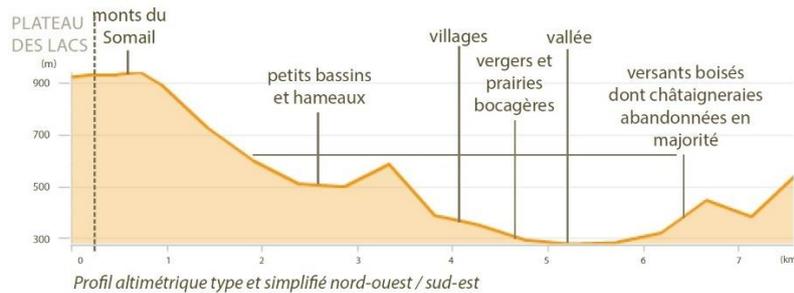
Risques	Potentialités
<p>Liés au déclin agricole dans la vallée :</p> <ul style="list-style-type: none"> des terres qui s'enfrichent puis se boisent rendant difficile toute agriculture future une perte de l'alternance de l'occupation du sol caractéristique de cette unité paysagère une perte de la biodiversité une perte d'une des caractéristiques identitaires du secteur : les châtaigneraies <p>Liés au développement urbain :</p> <ul style="list-style-type: none"> des terres agricoles «gelées» dans l'espoir qu'elle ne deviennent constructibles des maisons déconnectées des villages pouvant entraîner une rupture paysagère et sociale, une connexion des villages et une perte identitaire un mitage des versants un éparpillement de part et d'autre des axes routiers une double insécurisation des déplacements : multiplication et augmentation du flux automobile sur les axes principaux 	<p>La diversité agricole existante peut répondre à un double enjeu actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> les circuits-courts avec une agriculture de proximité offrant une diversité de produits les produits de terroirs répondant à une demande touristique <p>L'installation de nouveaux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> le maintien voire le développement de services et d'activités des constructions nouvelles innovantes, intégrées au paysage et adaptées aux besoins actuels l'accompagnement de projets de dynamisation des centres-bourgs (initiatives privées sur le bâti ou publiques sur les espaces publics) <p>L'attractivité touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> la fixation de nouvelles populations sur le territoire la valorisation de la Voie Verte, axe structurant d'une stratégie globale touristique

L'UP14 vue par le Parc : « Un paysage monumental et varié enclin à une déprise dont la qualité tient à la reconquête des paysages bâtis et agricoles. »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Courniou, Saint Pons-de-Thomières, Riols, Prémian, Saint-Etienne-d'Albagnan, Fraïsse-sur-Agout (Coustorgues), Saint-Vincent-d'Olargues.

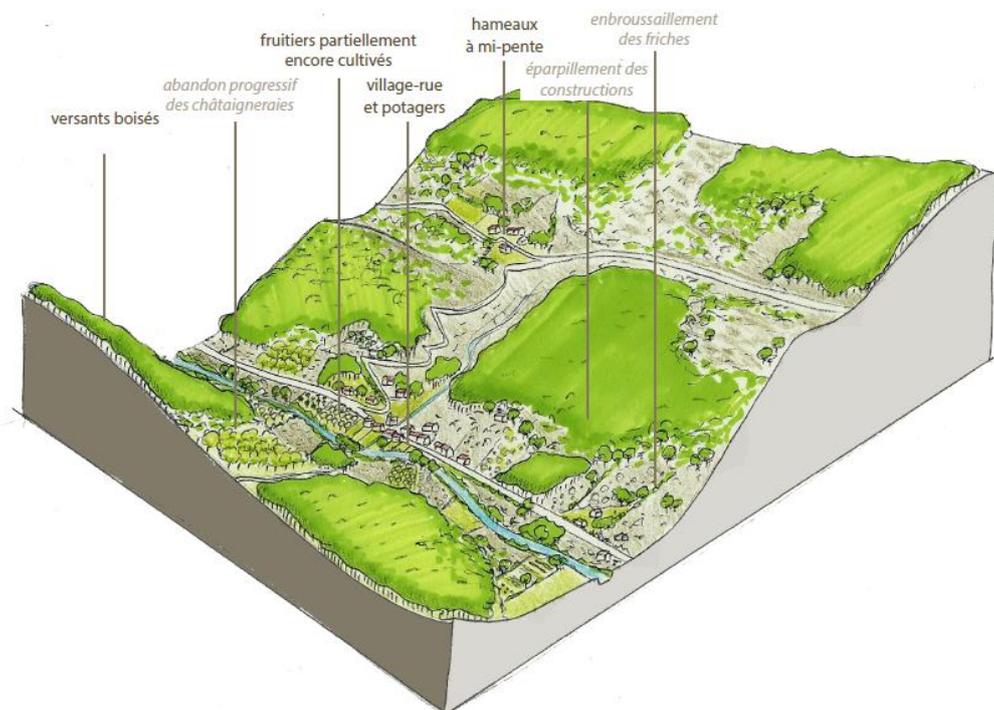
Leurs principaux enjeux paysagers sont la fermeture progressive et l'occupation désorganisées des paysages (abandon des exploitations des châtaigneraies emblématiques, des prairies de fauche et du maraichage, avec la perte de leur vocation), dispersion des constructions et un bâti ancien nécessitant des opérations de rénovations lourdes pour offrir le confort attendu aujourd'hui par les riverains et redynamiser ainsi les cœurs de village.



Coupe transversale du versant du Somail et vallée du Jaur (UP14)

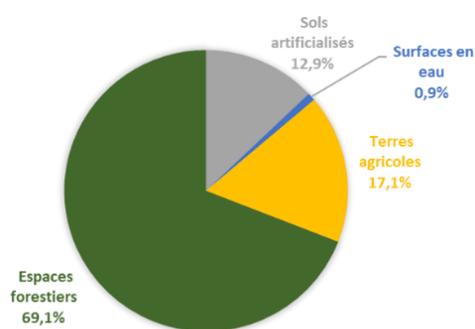


Les motifs paysagers dominants du versant du Somail et vallée du Jaur (UP14) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers du versant du Somail et vallée du Jaur (UP14)

Les plaines et coteaux de l'Orb moyen (UP15)



Occupation du sol simplifiée de l'UP15 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

La plaine de l'Orb atteint son amplitude maximale à la confluence de l'Orb et de la Mare. Les 11 633 ha de cette unité paysagère, sous influence méditerranéenne, présentent une grande hétérogénéité dans ses ambiances, montagnardes sur les versants des avant-monts et urbaines dans le fond de vallée dans un jeu d'ouverture et de fermeture des vues le long des principaux axes routiers.



Les villages méditerranéens sont perchés sur les piémonts ou en bord de corniche et s'égrènent le long des axes routiers.

L'agriculture occupe une place importante dans les paysages de cette unité paysagère car elle occupe un tiers de l'espace. Essentiellement localisée dans la plaine de l'Orb elle est constituée par de petites parcelles maraichères en lanières. Autrefois présente sous forme de vignes et verges sur les piémonts, on constate aujourd'hui une déprise et un gain progressif de la forêt sur ces parcelles en hauteur autrefois cultivées (Elle occupe un tiers de l'espace).

Risques et potentialités pour les plaines et coteaux de l'Orb moyen (UP15)

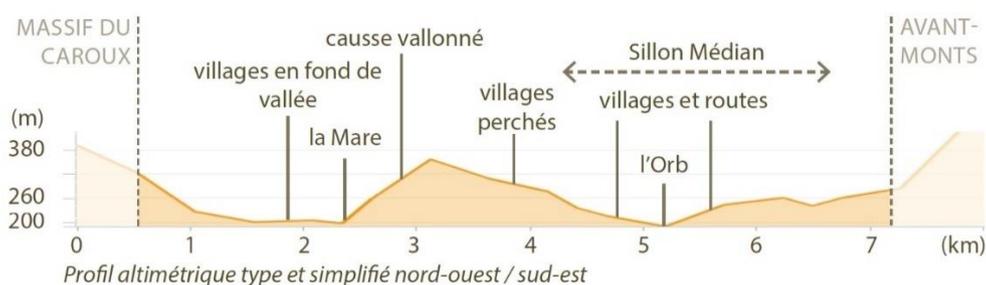
Risques	Potentialités
<p>Liés au développement du pavillonnaire et des activités économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consommation de l'espace • banalisation et mitage des paysages de versants et de plaine • éloignement des centres anciens et participation à leur dévitalisation • pression foncière et concurrence avec les terres agricoles • perte de lisibilité des entrées de ville <p>Liés aux aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rupture paysagère • disparition des éléments identitaires des paysages • difficile régénération des sites <p>Liées à la déprise des coteaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • enrichissement et disparition des terrasses sur les versants • augmentation du risque d'incendie • changement de vocation des terres 	<p>Une attractivité du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la revalorisation des centres bourgs • la densification du bâti existant (notamment des quartiers pavillonnaires lâches) • la rénovation du bâti ancien <p>Une agriculture dynamique dans la Plaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le maintien des espaces ouverts entre les différents espaces urbanisés • le développement d'une proximité entre producteurs et consommateurs <p>La présence de deux rivières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • leur valorisation dans les usages du territoire <p>Un territoire traversé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une découverte aisée du territoire avec une accessibilité et une visibilité renforcée par les routes et la Voie Verte

L'UP15 vue par le Parc : « Une vallée habitée dont la qualité et l'équilibre des paysages tiennent à la mise en valeur des caractères identitaires et des structures fortes comme l'Orb, La Mare, le fond de vallée agricole, les silhouettes des bourgs... »

A retenir pour préparer demain :

Sur le tiers restant, urbanisé, les communes sont : Carlenca-et-Levas, Pézènes-les-Mines, Colombières-sur-Orb, Les Aires, Le-Poujol-sur-Orb, Combes, Lamalou-les-Bains, Hérépian, Taussac-la-Billière, Le Pradal, Villemagne-L'Argentière, Bédarieux, Lunas, Le Bousquet d'Orb, La Tour sur Orb, Dio et Valquières.

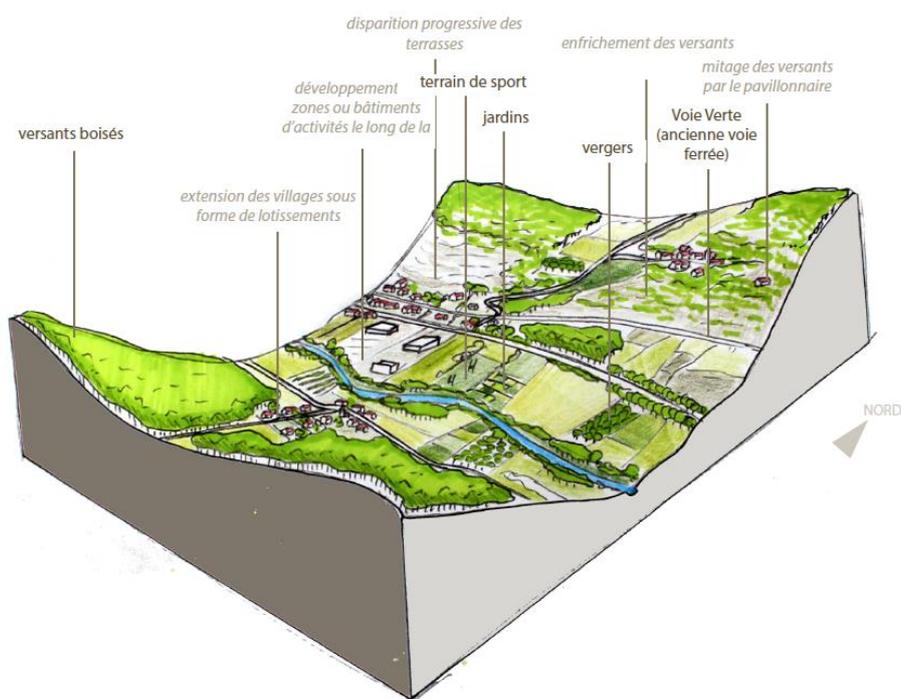
Les enjeux principaux sont la consommation et la déstructuration de l'espace liée au développement du pavillonnaire, de nombreuses activités économiques et des aménagement routiers pour améliorer le tracé de la RD908. Cela a pour impact une banalisation des villages typiques du secteur, telle que la cité médiévale de Villemagne-l'Argentière, une destruction des éléments paysagers tels que les murs et arbres d'alignement avec une fragmentation de l'espace agricole par l'ampleur des travaux routiers réalisés, et une déprise des coteaux où étaient présents des vignes et des vergers.



Coupe transversale des plaines et coteaux de l'Orb moyen (UP15)



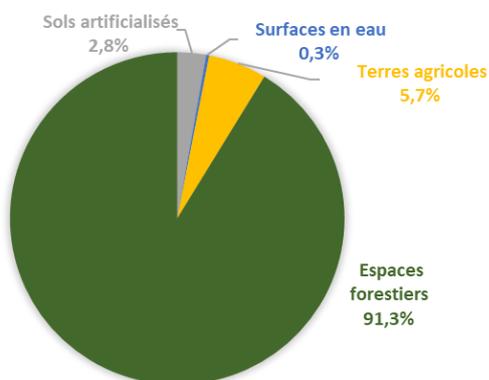
Les motifs paysagers dominants des plaines et coteaux de l'Orb moyen (UP15) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des plaines et coteaux de l'Orb moyen (UP15)

Le massif du Caroux et de l'Espinouse (UP16)

Le massif du Caroux et de l'Espinouse est un haut-plateau surplombant les vallées du Jaur et de l'Orb s'étendant sur 10 694 ha. Il est constitué de gorges, ravins, forêts et de landes. L'ambiance minérale et sauvage de ce paysage et les villages aux allures cévenoles viennent compléter le tableau. La forêt, les taillis et les roches occupent 93% de l'espace, les espaces agro-pastoraux occupent 4%, principalement dans le bassin de Douch et les zones urbanisées 3%.



Occupation du sol simplifiée de l'UP16 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Sa position au carrefour bioclimatique entre l'atlantique et le méditerranéen, sur le haut du Plateau, on retrouve essentiellement des paysages ouverts composés par des landes et tourbières. Ce riche patrimoine écologique doit être protégé afin d'éviter sa régression entamée il y a plus d'un siècle. Le massif du Caroux est un élément emblématique du Parc et concentre en période estivale

une grande fréquentation touristique notamment sur le site des Gorges d'Héric.

Risques et potentialités du massif du Caroux et de l'Espinouse (UP16)

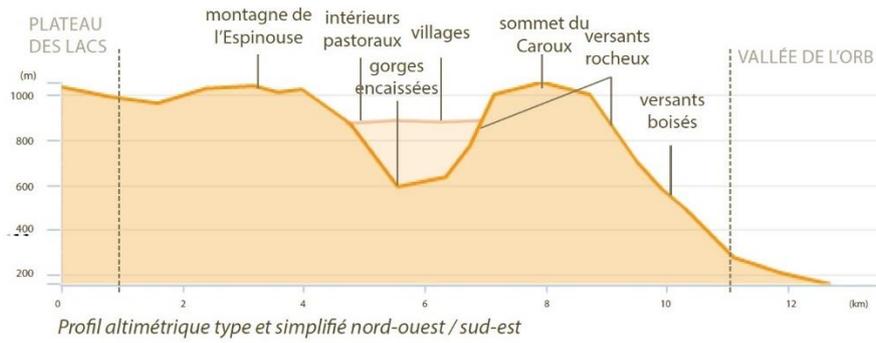
Risques	Potentialités
<p>Liés à la densification et développement du couvert forestier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fermeture des paysages • disparition des pelouses sous les taillis • incendies • menace sur l'habitat de la population du mouflon <p>Liés à la fréquentation touristique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aménagements lourds pour développer des accès carrossables • dégâts dans des espaces naturels ou sensibles liés à une méconnaissance des sites • manque d'infrastructures / de lieux d'accueil • conflits d'usage (champignons par exemple) 	<p>Une gestion partagée et concertée pour maintenir les milieux ouverts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • poursuite de l'appui du GIEC dans les opérations de gestion du massif • coopération entre acteurs sociaux, éleveurs, chasseurs et forestiers pour agir sur les secteurs à enjeu d'ouverture / via NATURA 2000 <p>Une valorisation touristique gérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développement des sites d'interprétation et de visites du petit patrimoine • redistribution des flux de randonneurs • animation/information autour de la « Maison du Caroux »

L'UP16 vue par le Parc : « Un paysage remarquable de moyenne montagne dont la qualité des milieux et des paysages tiennent à la conciliation des usages et au maintien des milieux ouverts ».

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Saint-Julien-d'Olargues, Mons-La Trivalle, Saint-Martin-de l'Arçon, Colombières-sur-Orb, Combes, Rosis, Castanet-le-Haut, Cambon-et-Salvergues.

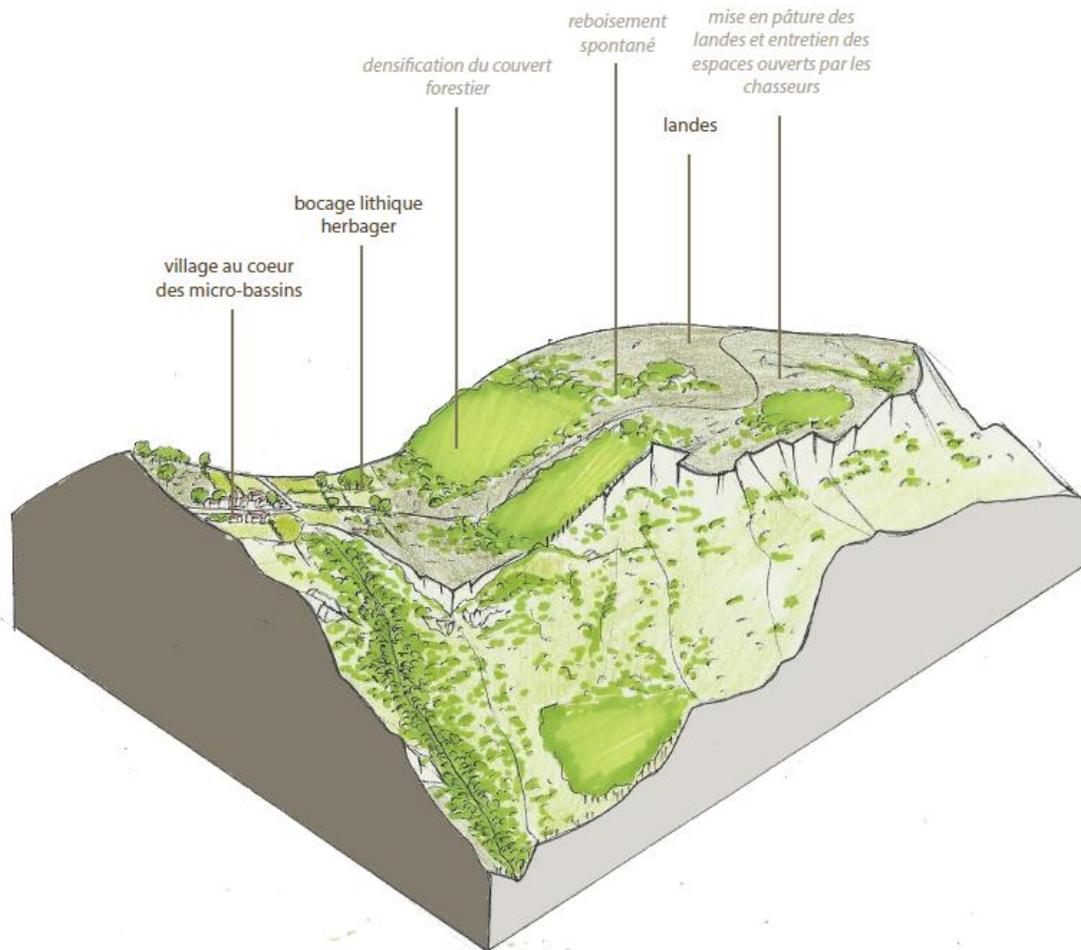
Leurs principaux enjeux sont la densification du couvert forestier entraînant la fermeture des milieux et la disparition des pelouses sous les taillis qui sont menacées également par la population de Mouflon introduite, et la sur fréquentation touristique qui, par manque de connaissance et de multiplication des usages dégrade ces milieux, l'assèchement des milieux humides et la multiplication des projets ENR entraînant une saturation visuelle.



Coupe transversale du massif du Caroux et de l'Espinouse (UP16)

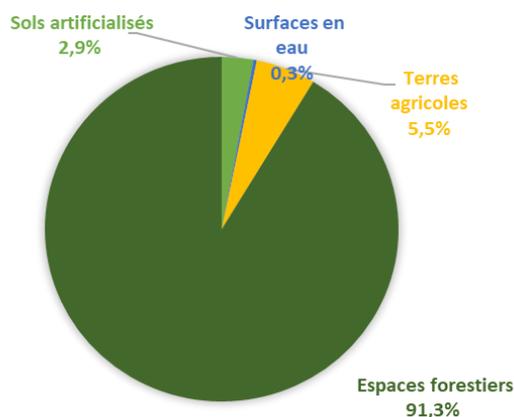


Les motifs paysagers dominants du massif du Caroux et de l'Espinouse (UP16) – Extraits OPP PNRHL



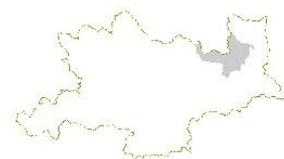
Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers du massif du Caroux et de l'Espinouse (UP16)

Les hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts de l'Orb (UP17)



Occupation du sol simplifiée de l'UP17
(OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Le territoire montagnard des Monts d'Orb offre un relief découpé culminant souvent à plus de 1000 mètres d'altitude et entaillé par des vallées sinueuses.



L'ambiance cévenole et les villages perchés méditerranéens viennent en contraste avec le passé minier industriel de la vallée la Mare qui a façonné le paysage et dont de nombreux vestiges perdurent.

Bien que ces 16 058 ha sous influence montagnarde soient recouverts par plus de 85 % de forêts de chênes et de châtaigneraies dont le reboisement spontané, le territoire conserve une partie agricole qui subsiste en minorité dans les fonds de vallées (7% de l'espace) avec des micro-cultures, quelques éleveurs cultivant

également leur fourrage et entretenant les prairies naturelles et des vignes et vergers cultivées par le premier Centre d'Adaptations de par le Travail (CAT) de France, créée en 1974. Après les déprises industrielles et agricoles, on observe une reprise démographique modeste sans doute liés aux efforts pour valoriser le patrimoine culturel local et les acteurs locaux (Maison Cévenole, réouverture du Grand Café Mounis...).

Risques et potentialités des hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts de l'Orb (UP17)

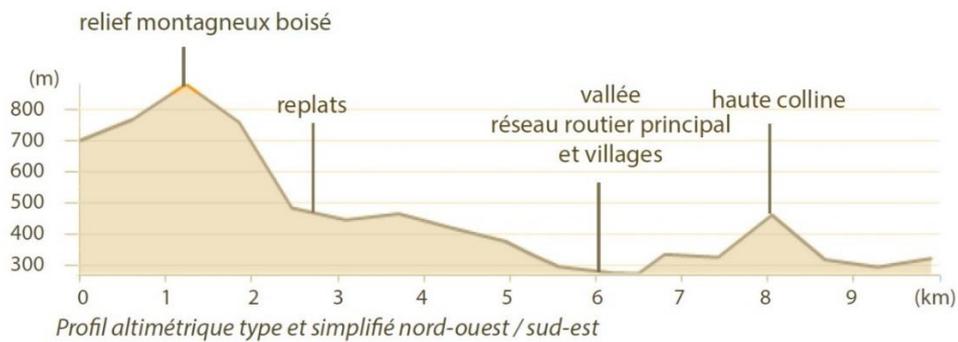
Risques	Potentialités
<p>Liés à la dynamique forestière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • embroussaillage rendant inaccessible certains secteurs • accroissement du risque d'incendie en période sèche <p>Liés au réinvestissement des villages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un rythme « tranquille » d'urbanisation qui masque des enjeux liés à l'urbanisation : qualité des entrées de village, intégration des maisons individuelles 	<p>Affirmation d'une offre touristique à la fois patrimoniale et de pleine nature tournée vers le présent, en lien avec les dynamiques culturelle et agricole existantes.</p> <p>Un territoire habité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement des circuits courts pour les produits agricoles (et pour le bois de chauffage ?) • Maintien des services et des activités ; • Maintien et/ou transmission des parcelles destinées à une « micro culture » liées à une agriculture « vivrière ou de loisirs » • Dynamiques collectives, de mutualisation (conseil, matériel, gestion de l'eau ou de certaines parcelles...) pour ces « agriculteurs -amateurs »

L'UP17 vue par le Parc : « La sensibilité des paysages des Monts d'Orb est caractérisée par le contraste entre son caractère profondément naturel, le maintien de l'ouverture des paysages et la valorisation de son passé minier dont on perçoit les traces ».

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Murat-sur-Vèbre (Canac), Castanet-le-Haut, Saint-Geniès-de-Varensal, Rosis, Saint-Gervais-sur-Mare, Taussac-la-Bilière, Graissessac, Avène, Le Bousquet d'Orb, Saint-Etienne-d'Estrechoux, Camplong, La Tour sur Orb.

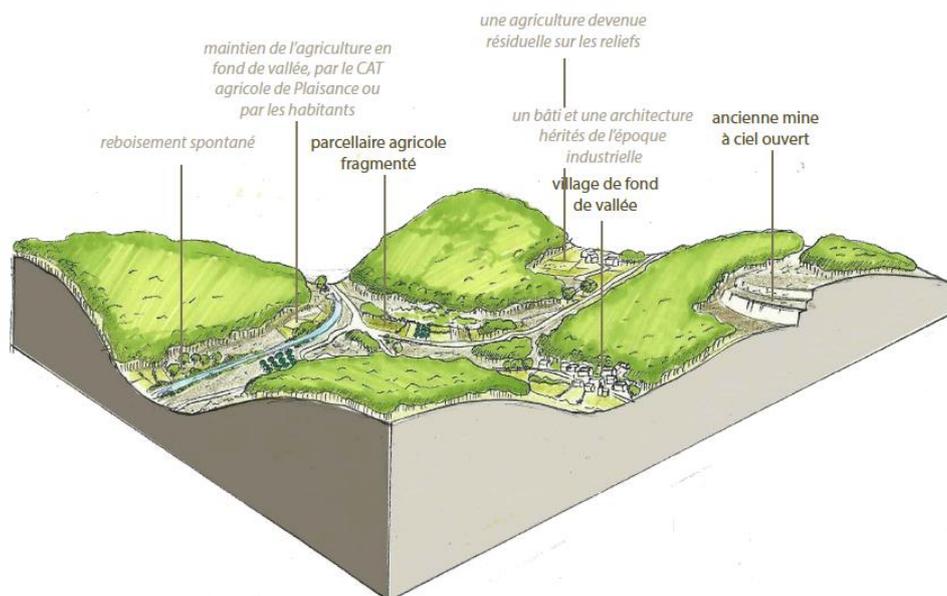
Leurs enjeux sont liés à la dynamique forestière forte dans les secteurs inaccessibles notamment, au réinvestissement des villages lié à l'accroissement démographique progressif et le soutien aux agriculteurs et aux éleveurs (mutualisation de matériel, gestion collective de l'irrigation...).



Coupe transversale des hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts de l'Orb (UP17)



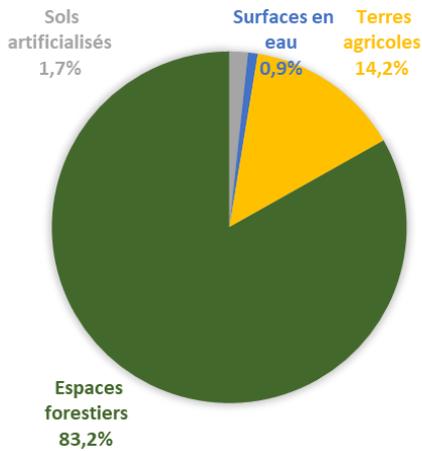
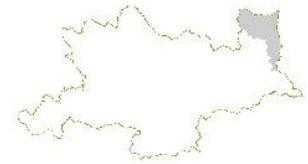
Les motifs paysagers dominants des hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb (UP17) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des hautes collines forestières et vallées irrégulières des Monts d'Orb (UP17)

Les petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène (UP18)

Sur 18 581 ha situés à l'extrémité nord-est du territoire du Parc, cette unité paysagère est une transition entre les monts d'Orb et le plateau du Larzac. Le paysage de ce secteur, sous influence méditerranéenne, est



profondément original, et annonce déjà celui des Grands Causses Méridionaux, dont plusieurs des caractères sont déjà présents dans cette : corniches calcaires et structure tabulaire du plateau, modelés karstiques (dolines, avens...)

Elle se compose de fonds de vallées aux versants pentus et boisés de chênes et de hêtres, ainsi que de fragments de causses et de plateaux qui viennent se positionner en balcon sur la vallée de l'Orb (60% de l'espace). Ce paysage montre un équilibre entre forêt et espaces agricoles qui occupent 35 % de l'unité, liée aux productions labellisées (AOC Roquefort, Pelardon) et à la culture de plantes médicinales pour les laboratoires Fabre d'Avène.

Occupation du sol simplifiée de l'UP18 (OCSGE IGN - Tarn 2014 / Hérault 2018)

Les villages de caractères sont peu touchés par les constructions récentes qui restent en périphérie et peu

nombreuses.

La présence du lac d'Avène a renforcé l'attractivité touristique en lien avec le thermalisme et les vertus curatives de la source Saint-Odile. Cette attractivité peut conduire à une problématique d'intégration des infrastructures touristiques qui doit être guidée par une vision sur leur impact sur les paysages et à une hausse du foncier, dont 61% est occupé par des résidences secondaire liées au thermalisme.

Risques et potentialités des petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène (UP18)

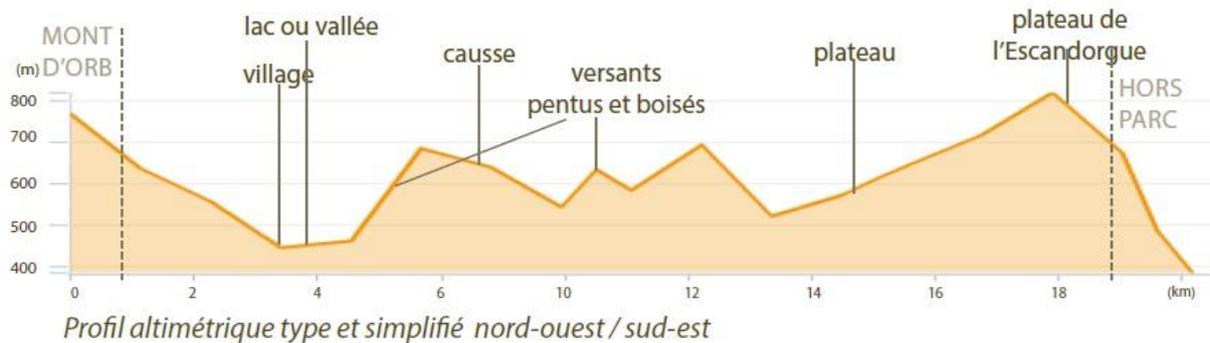
Risques	Potentialités
<p>Un territoire «haut de gamme» inaccessible pour les locaux. Un équilibre agriculture/ forêt rompu. Des forêts inaccessibles.</p> <p>Des paysages «sauvages» marqués par :</p> <ul style="list-style-type: none"> des infrastructures peu intégrées (tourisme, parc éolien...) des coupes rases des parcelles agricoles abandonnées 	<p>Des partenariats originaux entre agriculture, gestion forestière et tourisme (notamment thermalisme) :</p> <ul style="list-style-type: none"> agriculture/ forêt pour une gestion « douce» des forêts par des éclaircies circuits courts/ tourisme ... <p>Une architecture et des aménagements contemporains s'appuyant sur les qualités et matériaux du site (à l'image de la maison du Sidobre).</p>

L'UP18 vue par le Parc : « L'enjeu de ce paysage est de préserver en priorité les prairies et pâturages soulignant la transition vers les zones pastorales des Grands Causses »

A retenir pour préparer demain :

Les communes du territoire concernées par cette unité sont : Avène, Ceilhes-et-Rocozeles, Roqueredonde, Romiguières, Joncels, Lunas, Dio et Valquières.

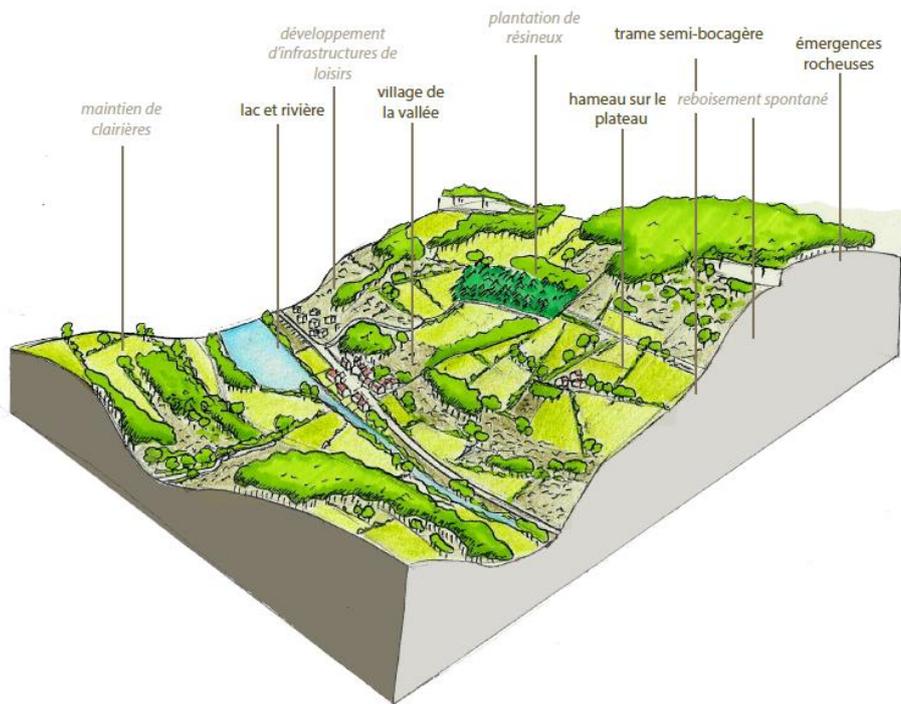
Leurs enjeux seront de préserver la tonalité rurale de cette unité en limitant les équipements touristiques et privilégiant la rénovation du bâti ancien, d'appuyer la transmission des exploitations agricoles et suivre l'évolution forestière.



Coupe transversale des petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène (UP18)



Les motifs paysagers dominants des petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène (UP18) – Extraits OPP PNRHL



Bloc diagramme – Enjeux et orientation paysagers des petits causses de la haute vallée de l'Orb et du lac d'Avène (UP18)

Éléments clés des paysages

Ces unités ont pu être déterminées grâce aux éléments essentiels qui les composent, à l'origine du Parc lui-même. Ils sont la résultante des dynamiques paysagère évoquées précédemment.

Présentés ci-après pour en avoir la vision globale, ils permettent de souligner la transversalité du paysage, véritable clé d'entrée pour comprendre le territoire.

La biodiversité

De par le patrimoine géologique et la diversité du climat sur le territoire, un très grand nombre espèces animales et végétales y est observable. En effet, les paysages du territoire offrent des habitats multiples permettant aux espèces, ordinaires ou rares, d'accomplir leur cycle de vie et de maintenir l'équilibre des écosystèmes.

Ordinaires, rares et/ou protégées ces taxons contribuent à l'équilibre des écosystèmes du territoire, qu'ils soient naturels ou anthropiques. Ce bien commun du territoire, dont sont issues les activités économiques principales du Parc, sera décrit dans la partie Patrimoine naturel du diagnostic.

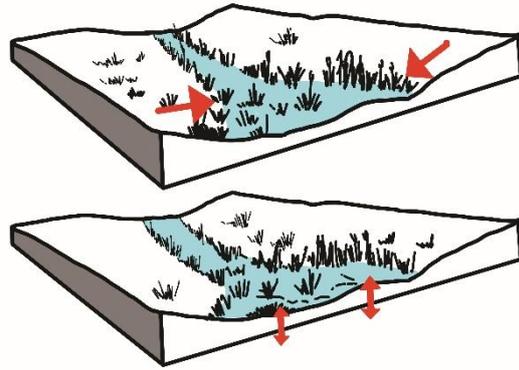


Les habitats multiples offerts par les paysages du territoire - Tourbière de la Lande à Rosis - Extrait OPP PNRHL

L'eau

Elément fondamental du paysage, l'eau dessine ce dernier en formant les combes et les vallées. Elle s'accumule en altitude dans les nombreuses zones humides (tourbières, mares, sagnes, prairies humides, ripisylves) et se stocke dans les grands lacs.

Grands réservoirs de biodiversité, ces zones humides jouent un rôle essentiel en servant d'éponge naturelle, de réserve de fourrage et en assurant un filtre d'eau naturel. Autre bien commun dont la configuration a été introduit précédemment et sera développé en tant que milieu et en tant que ressource ci-après.



Croquis de principe des échanges d'eau au sein d'une zone humide



L'eau, composante essentielle des paysages du territoire - Lac de la Raviège à La Salvetat sur Agout et Mare à Anglès - Extraits OPP PNRHL

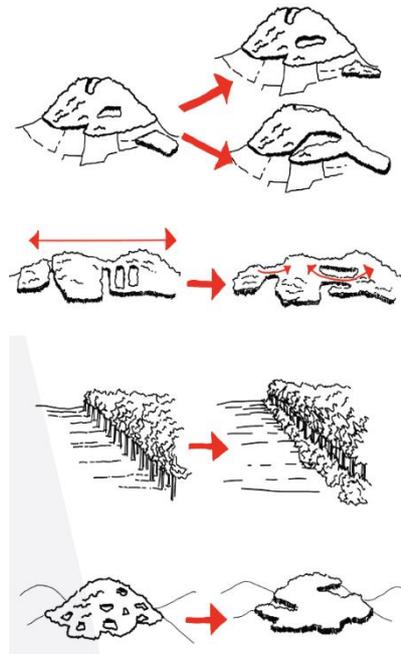
La forêt

Elle recouvre 67% du territoire du Parc, ce qui en fait une composante paysagère importante et très diversifiée. La confluence des climats méditerranéens, continental et océaniques apporte des ambiances boisées différentes avec une grande diversité d'essences (châtaigner et le chêne vert en partie héraultaise, le hêtre, le douglas, le sapin et l'épicéa dans la partie tarnaise), en majorité des feuillus (68%).

Représentant autrefois un tiers des paysages, la forêt s'est étendue à la suite de l'exode rural de la fin du 19ème siècle et de l'enfrichement des terres agricoles consécutif et des campagnes de reboisement de l'après-guerre, financées par le Fond Forestier National entre 1950 et 1990.

Si cette forêt plantée reste jeune (70% de la forêt à moins de 150 ans), une grande partie peut être exploitée. Les coupes forestières créent de nouvelles ouvertures sur le paysage en attendant la repousse du nouveau boisement.

L'impact visuel de ces coupes amène à s'interroger sur leur gestion, d'autant que « **de nombreux sites classés et inscrits** sont superposés aux **espaces forestiers** : notamment le Massif du Caroux en forêt domaniale ; la Rigole du canal du midi et le plateau de Calès ou encore le Massif du Sidobre etc. »



Croquis de principe de l'évolution du paysage forestier

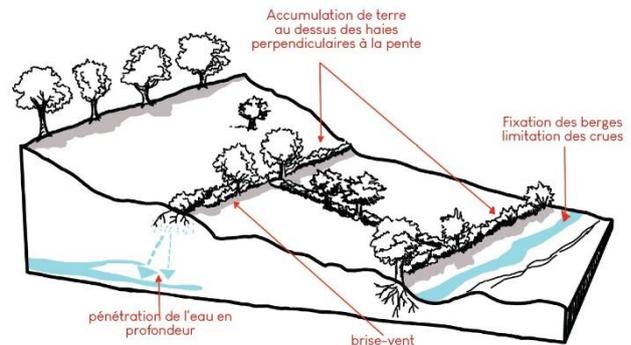


La forêt, élément majeur du paysage du territoire - Evolution d'une coupe forestière dans la vallée du Gijou entre 2014 et 2020 - Extraits OPP PNRHL

L'agriculture

Occupant ¼ de la surface du territoire, les paysages agricoles sont ceux qui évoluent plus rapidement. En effet, l'agriculture apporte une véritable diversité de paysages qui changent tout au long de l'année avec les différentes saisons. Contrairement aux forêts, les paysages agricoles permettent de maintenir une véritable ouverture du champ de vision vers des points de vue lointains du fait de leurs strates basses. Le maillage des parcelles agricoles varie avec les saisons offrant une diversité de paysages.

Les haies et les arbres champêtres sont des motifs paysagers importants du territoire du parc. En effet, ils rythment le paysage et apportent une réelle plus-value pour la biodiversité. Ces éléments, empêchent la banalisation des paysages, préservent l'environnement et contribuent à fournir des avantages agronomiques.



Croquis de principe d'un système bocager

Le maintien de la mosaïque agricole est donc primordial pour la qualité visuelle et environnementale des paysages.



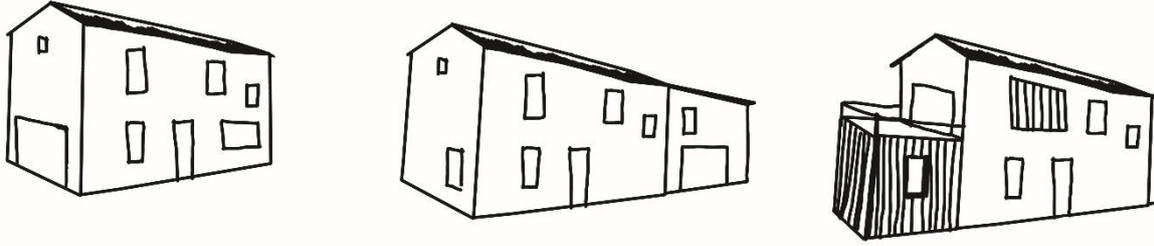
Le parcellaire agricole, élément paysager évoluant le plus rapidement - Evolution du parcellaire agricole dans la plaine de Castres entre 2014 et 2020 - Extraits OPP PNRHL

L'architecture

Le territoire du Parc naturel du Haut-Languedoc renferme des trésors architecturaux. En effet, les villes et villages du secteur comportent de nombreuses constructions médiévales et/ou antérieures aux années 1900 qui témoignent de la valeur architecturale et patrimoniale de la région. Les bâtiments traditionnels, construits avec des matériaux issus des productions des carrières locales (ardoise, brique, pierre de taille, granit, etc.) sont typiques de l'architecture languedocienne.

Cette grande diversité de constructions, qui varie en fonction des différents climats intervenants sur le territoire (océanique, méditerranéen ou continental), contraste avec les nouvelles habitations. Ces dernières, érigées en lisières urbaine et agricole, sont souvent bâties sur un modèle pavillonnaire.

C'est pour cela que l'observatoire photographique des paysages permet d'analyser ces constructions et le style architectural évolutif années après années. Le Parc encourage aussi l'usage des matériaux locaux et traditionnels dans les nouveaux bâtiments afin d'harmoniser le paysage urbain de son territoire.



Croquis d'une insertion architecturale sur un bâtiment en harmonie avec l'existant



Un territoire aux nombreux trésors architecturaux – Essentage en ardoise traditionnel dans le Tarn et Bâti pavillonnaire dans l'Hérault © A.M. GUERS, PNRHL

Les villages et hameaux

Le territoire du Parc est un espace très rural mais habité depuis longtemps. Cet héritage urbain forme aujourd'hui un patrimoine souvent reconnu et vivant témoin d'une culture commune et fait lien dans le paysage. Les villages et hameaux continuent aujourd'hui d'accueillir de nouvelles populations.



Les différentes silhouettes des villages du territoire

De nouveaux quartiers viennent se greffer aux villages anciens avec une continuité entre ancien et récent parfois compliquée. Le sillon médian, un espace de vallées orienté d'est en ouest concentre aujourd'hui les 2/3 de la population et des villages du Parc, avec deux agglomérations principales (Bédarieux et Mazamet) qui concentrent 32 000 habitants sur les 102 000 habitants qui vivent sur le territoire d'étude (source : INSEE 2024).

Pour préserver les paysages, il est nécessaire d'organiser le développement de l'urbanisation en respectant la forme des villages et en assurant une qualité architecturale et paysagère des nouveaux et futurs quartiers.

Les opérations de réinvestissement des centres-anciens, de requalification des espaces publics et des entrées de bourg sont à poursuivre pour améliorer le cadre de vie dans ces villages anciens.



Un territoire aux hameaux et villages typique à préserver – Silhouette villageoise préservée à La Caunette et nouvelles constructions au Bousquet d'Orb – Extraits OPP PNRHL

Le tourisme

Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc attire chaque année des milliers de touristes dans un cadre environnemental exceptionnel.

Le Parc a fait le choix de l'écotourisme dans lequel le développement se conjugue à la préservation et à la découverte de la nature. Ce type de tourisme privilégie l'observation, l'interprétation, l'éducation et l'étude des milieux naturels et vise à sensibiliser aussi bien les voyageurs que les populations locales de la nécessité de préserver l'environnement.

Toutefois, cette forte fréquentation touristique nécessite l'aménagement d'espaces d'accueils et de stationnements qui doivent s'intégrer sur le territoire afin de préserver les espaces paysagers de grande qualité. Pour encadrer la forte fréquentation sur certains espaces et préserver les paysages, des dispositifs comme le label Grand Site de France ou Plus beaux villages de France sont mis en place sur le territoire.

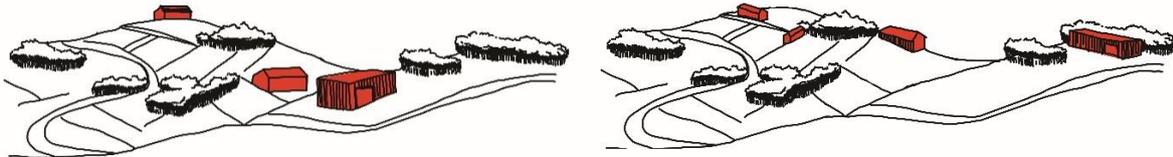


L'accueil du public, les impacts des aménagements pour accueillir les touristes – Parking paysager à Minerve et Parking des Gorges d'Héric à Mons la Trivalle – Extraits OPP PNRHL

Les activités économiques

Le territoire du Parc du Haut-Languedoc, bien que présentant un caractère rural, possède un potentiel attractif pour de nombreuses activités économiques. Les secteurs principaux restent l'industrie du bois avec ses nombreuses scieries, l'exploitation des carrières de granit avec le Sidobre ainsi que l'ensemble du secteur carrier.

Ces activités économiques peuvent avoir un impact fort dans le paysage (usines, carrières, etc.) et pour une durée pérenne. A titre d'exemple, l'ancienne industrie du textile, aujourd'hui moins présente, garde toutefois un impact paysager dans les fonds de vallée.



Impact visuel des bâtiments isolés ou accrochés au ligne de force du paysage

Afin de limiter ces impacts au maximum, il est indispensable de mettre en place des outils et leviers le plus en amont possible tels que les règlements adaptés et des orientations d'aménagement et de programmation dans les documents d'urbanisme, ou encore des recommandations architecturales et paysagères.



Un territoire aux nombreuses activités économiques – Bâtiments d'activités économiques dans la montagne Noire et carrière dans l'Hérault – Extraits OPP PNRHL

L'énergie

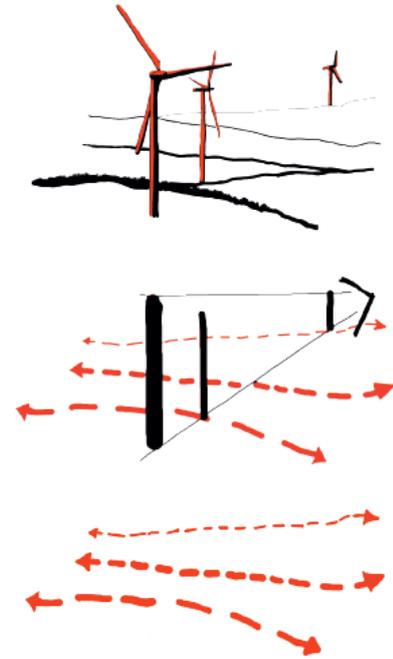
Le territoire du Parc est propice à l'accueil de nombreuses énergies renouvelables. L'énergie éolienne est la première ressource d'énergie renouvelable sur le territoire. Elle représente 50% de la production du territoire. Les éoliennes par leur forme et hauteur peuvent toutefois impacter les paysages de montagne et modifier la lisibilité du paysage.

Le Parc à travers plusieurs outils comme l'observatoire photographique ou encore le document de référence pour l'énergie éolienne, encadre les projets de son territoire. Il veille également à analyser l'impact sur le paysage à plusieurs échelles de la production des énergies renouvelables.

L'hydroélectricité est la deuxième source d'énergie renouvelable du territoire, le solaire photovoltaïque, le bois énergie et la méthanisation viennent compléter le panel du Parc.

Ce croquis est extrait d'une photographie de l'observatoire. Il permet de faire une analyse de l'impact d'un parc éolien sur le paysage. Sans la présence du parc éolien le paysage se lit horizontalement par couches successives de relief allant du premier à l'arrière-plan.

L'ajout des éoliennes vient perturber cette lecture en ajoutant à la fois une verticalité et une direction du regard vers un point (une ligne de fuite). Les croquis de synthèse permettent également de voir la différence d'échelle. Les éoliennes sont plus hautes que les montagnes ce qui accentue un effet d'écrasement du relief existant.



Analyse d'un paysage éolien



Des énergies renouvelables plus ou moins bien insérées dans le paysage
Eoliennes au Margnès (Extrait OPP PNRHL) et barrage des Cammazès (A.M. GUERS, PNRHL)

La mobilité

Le territoire du Haut Languedoc se caractérise par 3 vallées alignées, la vallée de l'Orb, du Jaur et du Thoré, qui concentrent la majorité de la population et des bassins de vie. Il est caractérisé par un important maillage d'infrastructures de déplacements, offrant vues grandioses et paysages délicats.

Le territoire du Parc est ainsi à la croisée d'axes de mobilités structurants vers les villes métropolitaines du territoire occitan :

L'axe Bédarieux-Castres marqué par la voie verte qui traverse le Tarn et L'Hérault, reliant le versant océanique au versant méditerranéen et gagnant son surnom occitan de "PassaPaïs" (Passe-Pays).

L'axe Béziers-Castres-Toulouse marqué par les infrastructures aux abords de la RD 612, telles que les chaussées larges, les murs de soutènement, prégnants dans le paysage.

L'axe Castres-Lacaune marqué par les infrastructures aux abords de la RD 622, avec un fort trafic de poids lourds et des infrastructures routières prégnantes dans les cœurs de villages.

Ces routes et chemins sont de véritables vecteurs de découverte des paysages du Haut- Languedoc. Ces motifs paysagers doivent prendre en compte à la fois les automobilistes qui observent les changements d'ambiances plus rapidement, et les piétons qui bénéficient d'une perception plus lente et immersive.

Les abords des routes et des chemins forment dans ces deux cas la première interface entre l'observateur et le paysage. Il est donc primordial d'avoir une gestion qualitative de ces espaces.



Le réseau routier, les artères du territoire – La Route Départementale 612 reliant Béziers à Castres à travers les avant-monts et la voie verte longeant le Thoré à Bout du Pont de l'Arn – Extraits OPP PNRHL

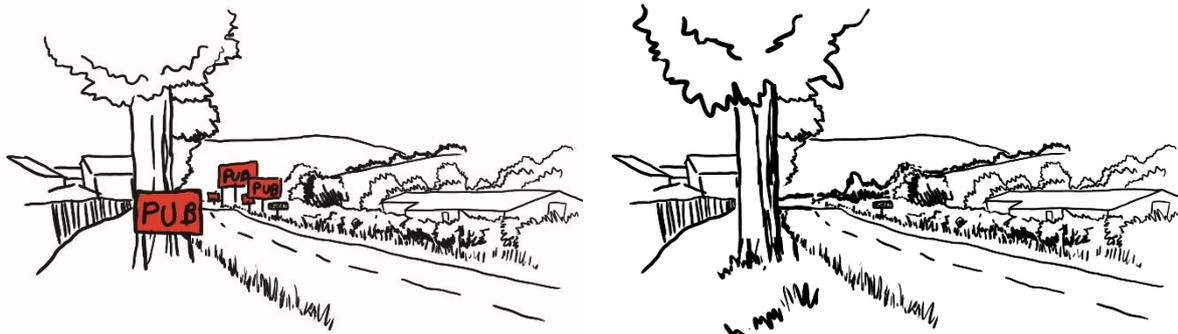
La publicité

En règle générale, la publicité est interdite dans les territoires des parcs naturels régionaux, le Parc Naturel du Haut Languedoc ne faisant pas exception à cette règle. Cependant, une dérogation peut être accordée pour les agglomérations si elles possèdent un règlement local de la publicité. La publicité se différencie des enseignes²¹ et des pré-enseignes²² qui doivent être scellée au sol et respecter les dimensions précises de 1m x 1.5m et une hauteur maximale de 2,20m.

Pour assurer la préservation de sa qualité paysagère, le parc accompagne techniquement les communes dans la mise en place de dispositifs de signalisation des activités locales et les aide à détecter les dispositifs illégaux grâce à l'observatoire photographique des paysages.

Pour améliorer la qualité et l'intégration des dispositifs autorisés, la Charte donne certains principes de gestion comme :

- Privilégier la sobriété, tant par les couleurs, les formats que les matériaux, avec une préférence pour ceux qui sont locaux et durables
- Eviter la surenchère en fixant au nombre de 2 par activité les enseignes sur l'ensemble du territoire du Parc
- Rechercher une cohérence visuelle le long des axes de circulation
- Harmoniser la signalétique des activités touristiques, de restauration et d'accueil
- Limiter les nuisances des enseignes lumineuses et éclairées



Paysage masqué par les pré-enseignes / Paysage protégé des pré-enseignes

Documents cadres afférents

La loi paysage

Le paysage occupe depuis longtemps les politiques publiques dès 1906 une loi vient fonder la notion des sites naturels des monuments et des paysages. Cette loi vient se compléter en 1930 avec la notion de site classé au titre des paysages qui a pour but la protection de ces sites. La loi de 1976 vient renforcer la protection des sites naturels en les positionnant au cœur de l'intérêt général. En 1993 La loi paysage vient définir la notion de paysage et donne des outils pour leur aménagement et leur préservation. Cette loi se renforce par la convention du conseil de l'Europe sur les paysages en 2000. Enfin la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages de 2016 introduit une approche du paysage qui prend en compte l'évolution des territoires.

²¹ Inscription, forme ou visuel présent sur un bâtiment ou un terrain relatif à une activité sur le site.

²² Inscription, forme ou visuel visant à signaler une activité à proximité.

La charte et les dispositions législatives relatives aux PNR

Ce contrat moral signé avec les partenaires et les communes, que représente la charte, a pour objectif de gérer les mutations de l'espace, qu'elles soient forestières, agricoles ou urbaines pour préserver la richesse, la diversité et la valeur des paysages du territoire. La charte vise à engager le Haut-Languedoc dans une gestion de ses paysages et de son architecture.

D'un point de vue juridique, la charte et ses documents associés sont opposables aux documents d'urbanisme et de planification (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale, Schéma de Cohérence Territoriale). Ces derniers doivent être compatibles avec ses orientations et ses mesures, dans le cas contraire, ils doivent être mis en compatibilité dans les 3 ans qui suivent le renouvellement du classement.

Quelques dispositions législatives particulières s'appliquent aux Parcs naturels régionaux :

- La publicité dans les agglomérations est interdite sauf instauration sauf Si un règlement local de publicité est mis en place (article L 581-8 du Code de l'Environnement)
- Dans les espaces naturels, sauf dérogations, la circulation des véhicules à moteur doit faire l'objet de règles communales sur les voies ouvertes à la circulation (chemin ruraux...), dont le principe est précisé dans un article spécifique de la Charte (article L 362-1 du Code de l'Environnement)

Le Syndicat Mixte du Parc a capacité à soutenir une action en justice et à exercer des droits reconnus à la partie civile pour des faits constatés portant préjudice direct ou indirect aux intérêts qu'il a pour objet de défendre.

Les chartes paysagères et plans paysages

La charte du Parc est une référence sur les paysages de son territoire. Pour aider les collectivités dans leur volonté d'aménager leur territoire dans le respect des orientations de la charte, d'autres outils (non réglementaires), viennent compléter plus finement la connaissance des enjeux paysagers du territoire à une échelle plus locale.

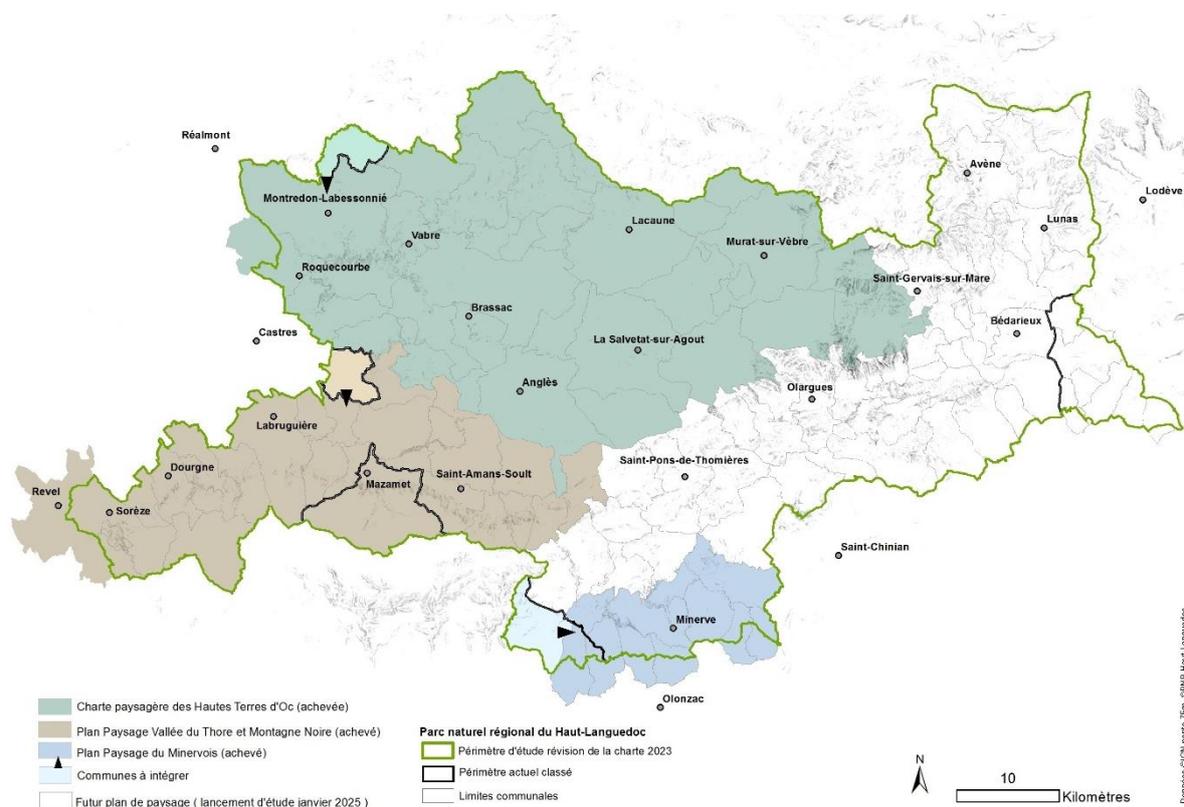
Il y a tout d'abord la charte architecturale et paysagère, instaurée par la Loi Paysage (8 janvier 1993) et mise en place par la circulaire du ministère de l'Environnement du 21 mars 1995. Elle n'a pas de valeur réglementaire : cet outil de communication et de sensibilisation à l'attention des aménageurs, publics comme privés, est une démarche à l'initiative des intercommunalités qui leur permet d'établir un cadre qualitatif pour l'aménagement de leur territoire. Elle ne définit pas de programme d'actions contrairement au plan de paysage.

Le Plan de Paysage, est aussi une démarche volontaire, portée par une collectivité ou un établissement public, qui a pour ambition de formuler des objectifs de qualité paysagère à l'échelle d'un paysage donné et de les traduire en actions. Il ne s'arrête pas au stade des orientations ou des intentions, mais il définit des actions relevant du champ de différentes politiques sectorielles²³ qui façonnent le territoire, contribuant ainsi à atteindre des objectifs de qualité paysagère définis en concertation avec les partenaires et acteurs concernés. Cette démarche de projet permet de guider les décisions d'aménagement et les évolutions du paysage, à l'échelle du bassin de vie. (Ministère de l'Écologie, 2023).

Sur le périmètre d'étude, 3 de ses outils ont été initiés ou achevés permettant de doter 65,5% du territoire d'outils d'aménagement paysagers. Le 4^{ème} est programmé pour 2025.

²³ Agriculture, énergie renouvelables, infrastructures, transports, urbanisme...

Périmètre et statut des plans de paysage et charte couvrant le territoire en 2024 :



Le Parc a piloté toutes ces démarches. Il y a notamment la charte architecturale et paysagère Hautes Terres d'Oc et vallée du Gijou, mise en œuvre en partenariat avec PÉTR des Haute Terres d'Oc en préambule à l'élaboration du SCoT, qui concerne 34 communes du territoire.

10 communes ont adhéré au plan de paysage « Causses, canyons et vignobles du Minervois » portant sur le territoire de l'opération Grand Site Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian.

Le plan paysage vallée du Thoré et Montagne Noire implique 30 communes. Mazamet ainsi que l'ensemble des communes du bassin de Saint-Ferréol font partie du comité de pilotage. Les plans de paysage achevés devraient être revus à la marge pour intégrer les communes candidates (hors Mazamet, déjà intégrée dans celui qui la concerne).

La dernière partie du territoire sans document cadre a été couverte par deux diagnostics paysagers réalisés en 2023 par le PNRHL, afin de servir de base à une prochaine concertation pour réfléchir à un futur plan de Paysage. A cette démarche seront invitées les 48 communes restantes et les candidates suivantes : Carleucas-et-Levas, Pézènes-les-Mines, Fos, Roquessels, Vailhan, Montesquieu et Neffiès.

Analyse synthétique pour le patrimoine paysager

Le paysage d'un territoire est à la fois un patrimoine précieux et un élément clé de son attractivité, de son identité et de son développement. Il constitue également une ressource à la fois naturelle, économique et culturelle. Dans ce contexte, la synthèse paysagère du territoire, réalisée en collaboration avec les partenaires techniques, met en lumière ses atouts et ses faiblesses, tout en identifiant les opportunités à saisir et les menaces à anticiper. Grâce à une analyse fine des dynamiques paysagères, il est possible de dégager des enjeux prioritaires pour adapter et valoriser ces paysages face aux défis actuels, notamment le changement climatique, l'urbanisation croissante et la préservation des ressources naturelles.

Les atouts du territoire

- Une grande richesse paysagère remarquable sur le territoire
- De nombreux points de vue depuis et sur le territoire
- Des paysages ressources (vent, soleil, géologie, agriculture, eau)
- Un patrimoine paysager riche
- Des villages emblématiques avec une pluralité d'identités
- Un équilibre entre paysages ouverts et fermés
- Un retour d'expérience sur l'impact paysager de l'éolien avec un encadrement
- Un paysage de passage au cœur de l'Occitanie

Les faiblesses du territoire

- Des projets et aménagements très impactant pour les paysages
- Des outils de protection non utilisés et parfois trop faibles
- Un territoire parfois juste traversé
- Un manque de moyens et leviers faces aux enjeux énergétiques et économiques
- Un manque d'éléments emblématiques qui lient l'ensemble du territoire
- Une déconnexion entre Nord et Sud et Est et Ouest
- Un déséquilibre des paysages liés à la ressource en eau

Les opportunités à saisir

- Des outils de connaissance et d'action sur les paysages à mobiliser (Atlas de paysage, plan de paysage, observatoires photographiques, maquette numérique 3D, etc.)
- Un encadrement des projets par rapport à l'impact paysager
- Utiliser les sites emblématiques comme capteurs pour le territoire
- Le changement climatique qui oblige à modifier les pratiques en faveur des paysages
- Un bâti ancien qui ne demande qu'à être rénové
- Des associations à créer en faveur des paysages urbains (maison de village et jardin)

Les menaces à prendre en compte

- Des sites pouvant être fragilisés
- Des paysages qui s'industrialisent face aux enjeux énergétiques
- Une augmentation des impacts paysagers
- Une fermeture des paysages
- Une perte de motifs paysagers identitaires à la définition des unités paysagères
- Des paysages de l'Eau qui se raréfient
- Une perte de l'identité villageoise et des espaces de respiration
- Une disparition des paysages urbains au profit de la densification

Les enjeux et objectifs associés

L'adaptation des paysages au changement climatique

- Valoriser la construction bois sur le territoire
- Préserver la nature en ville, les îlots de fraîcheur et les espaces de jardins et les arbres en milieu urbain
- Accompagner les plantations par des palettes végétales adaptées au changement climatique
- Mettre à disposition des espaces de jardin dans les centres denses
- Faire de l'inégalité de la ressource en eau sur le territoire un atout
- Recenser les points de fraîcheur lieux d'enjeu face au changement climatique
- Se réappropriier les paysages de l'eau
- Préserver les zones humides et leur rôle d'éponge pour le maintien de l'eau sur le territoire
- Appuyer sur la force du réseau de forêts communales pour l'adaptation des paysages au changement climatique
- Revoir les modèles sur les activités agricoles et forestières pour voir les opportunités du changement climatique sur les paysages

Le maintien de la diversité paysagère sur l'ensemble du territoire

- Harmoniser les objectifs de qualité paysagère avec la diversité du territoire
- Mettre en évidence les spécificités locales
- Emettre une forte exigence paysagère pour les études d'impact des projets
- Prendre en compte la Co visibilité de manière forte

La valeur paysagère en milieu urbain

- Mettre en cohérence les objectifs de qualité paysagère avec les documents de planification
- Favoriser un développement sobre de l'urbanisation et de l'artificialisation
- Soigner les franges urbaines et les entrées de villes paysages de transition

La protection des sites et patrimoines paysagers du Parc et leur fréquentation

- Protéger et valoriser les paysages emblématiques et patrimoniaux du Parc
- Gérer la fréquentation des lieux fragiles
- Eviter la banalisation des paysages
- Identifier et hiérarchiser la valeur patrimoniale des villages
- Conserver le caractère identitaire des villages
- Valoriser le patrimoine paysager industriel du territoire
- Intégrer les équipements de tourisme au paysage

La découverte du paysage et la préservation des séquences de parcours du territoire

- Augmenter les mobilités douces
- Dégager une identité pour les routes fréquentées du territoire
- Prêter une attention sur la fréquentation des axes routiers paysagers
- Mettre en valeur les paysages perçus depuis les axes routiers du territoire

Le maintien de la qualité paysagère au regard du développement des projets d'énergies renouvelables

- Intégrer à une échelle adaptée au territoire la production d'énergie
- Mieux définir la place des éoliennes sur le territoire et fixer une limite de leur impact
- Définir la notion de saturation du paysage
- Mettre des critères paysagers pour cadrer l'agrivoltaïsme
- Transformer la contrainte ENR en atout paysager

Le maintien de la diversité des paysages agricoles

- Améliorer la qualité et l'intégration du bâti dans les zones agricoles et naturelles
- Préserver les milieux agricoles spécifiques
- Trouver un équilibre entre paysages ouverts et fermés
- Valoriser les paysages agropastoraux

La préservation de la forêt

- Encadrer les coupes pour limiter les impacts paysagers
- Conserver et préserver les alignements
- Enraciner la production locale au service de l'identité des paysages locaux

En conclusion, la diversité et la richesse des paysages du territoire représentent un atout majeur qu'il est essentiel de préserver et de valoriser dans un contexte de transitions énergétiques, écologiques et économiques. Les enjeux identifiés, tels que l'adaptation des paysages au changement climatique, la protection des sites emblématiques, et le maintien de la qualité paysagère face au développement des énergies renouvelables, offrent des pistes concrètes pour une gestion équilibrée et durable. Le rôle des acteurs locaux et du Parc dans cette démarche est fondamental, notamment pour encadrer les projets d'aménagement tout en préservant l'identité paysagère du territoire. En intégrant ces objectifs dans les politiques publiques et les documents de planification, il sera possible d'assurer la pérennité et l'harmonie des paysages tout en renforçant leur rôle en tant que vecteurs d'attractivité et de résilience.

L'urbanisme

L'urbanisme joue un rôle crucial dans la préservation des paysages et leurs ressources naturelles, et dans l'aménagement durable du territoire du Parc. En tant que véritable levier d'action, il permet de concilier développement urbain, respect du patrimoine naturel et architectural, et adaptation aux enjeux contemporains tels que le changement climatique.

Cette section se concentre sur les divers outils d'urbanisme disponibles, qu'il s'agisse des documents de planification territoriale ou des dispositifs législatifs, et leur mise en œuvre au sein du Parc. Elle est suivie d'une analyse approfondie permettant de dégager les grands enjeux pour l'urbanisme dans le contexte du Parc.

Le volet législatif

La loi Solidarité et renouvellement urbain, SRU en 2000 a modifié en profondeur les règles d'urbanisme en créant les Schéma de cohérence Territoriaux (SCOT) ainsi que les Plan locaux d'urbanisme remplaçant ainsi les anciens schémas directeurs et les plans d'occupation des Sols. La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) en 2014 supprime les POS en imposant le PLU comme document d'urbanisme principal. Le rôle des intercommunalités monte en puissance avec la notion de document conjoint à l'échelle intercommunale le PLUi. La Loi ELAN de 2018 portant sur l'évolution du logement de l'aménagement et du numérique apporte un complément sur la densification urbaine. Enfin la Loi climat et résilience de 2021 pousse le curseur plus loin dans l'aménagement avec un objectif d'atteindre la zéro artificialisation nette en 2050 en débutant par une réduction de 50% de la consommation foncière jusqu'en 2030. Cette loi apporte de nouvelles notions en urbanisme comme celle d'artificialisation et de renaturation.

Les outils de planification sur le territoire

Les outils de planification urbaine servent avant tout à exprimer le projet d'un territoire pour une durée déterminée à travers son aménagement. Ils s'articulent sur plusieurs échelles, Bassin d'emploi, bassin de vie, intercommunalité et à l'échelle communale. Le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc à travers la charte de 2012 fixe comme objectif de doter l'ensemble du territoire par des outils de planification.

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT) sur le territoire

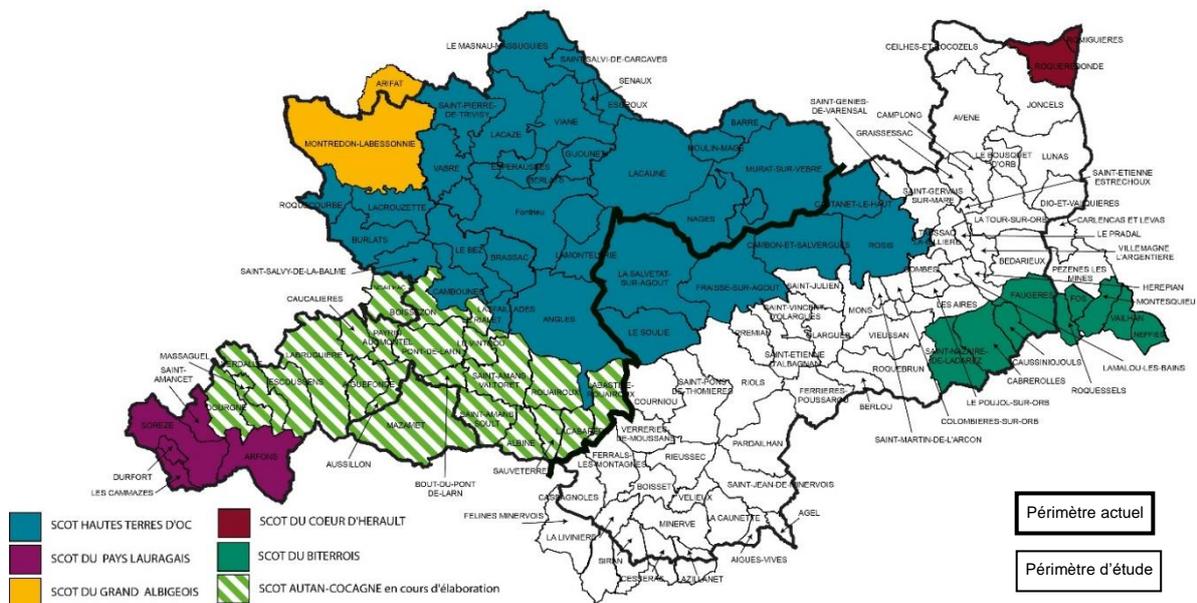
Ils planifient l'aménagement et le développement du territoire pour les 10 à 20 prochaines années et fixe les grandes orientations concernant l'habitat, la mobilité, l'économie, l'environnement, la consommation de l'espace etc. Ils sont opposables aux PLUi, PDU et PLH. Si le SCoT définissent simplement des orientations, ils constituent un cadre de référence pour les documents d'urbanisme élaborés à l'échelle communale ou communautaire. Les Plans locaux d'urbanisme (PLU, PLUi), les cartes communales, les Programmes locaux pour l'habitat (PLH) etc. doivent être mis en compatibilité avec les SCoT dans un délai de 1 à 3 ans. Aujourd'hui 53 communes sont couvertes par un schéma de cohérence territoriale (40% du territoire).

On en compte 6 sur le territoire du Parc :

1. Le SCoT des Hautes terres d'oc a été approuvé en 2019. La charte architecturale et paysagère du Parc a servi de base à l'élaboration de ses orientations paysagères et prescriptions.
2. Le SCoT d'Autan et de Cocagne a été approuvé en 2011, tombé caduc en 2021 et en élaboration depuis 2022. Il concerne 22 communes du Parc. Le projet s'articule autour des polarités de Castres et de Mazamet.

3. Le SCoT du Pays Lauragais, approuvé en novembre 2012, a été révisé une première fois en 2018. La seconde révision a été lancée en 2022. Il concerne 4 communes du territoire : Arfons, Durfort, Saint-Amancet et Sorèze.
4. Le SCoT du Biterrois a été approuvé en 2013 et sa révision approuvée en 2023. Il concerne aussi 4 communes du territoire : Faugères, Caussiniojols, Cabrerolles et Saint-Nazaire de Ladarez. Le projet d'aménagement se base autour de 4 choix fondateurs axés sur l'attractivité et l'image du territoire, les ressources et fragilités moteurs d'innovation, les déplacements fluides et la multimodalité et enfin le territoire qui fait société. L'armature territoriale s'articule autour de quatre espaces, littoral, canal du midi, plaine biterroise et le piémont dans lequel sont situées les communes du Parc.
5. Le SCoT du Cœur d'Hérault, initié en janvier 2016 a été approuvé en juillet 2023. Il s'articule autour de 4 grandes ambitions, le confort de l'armature urbaine, la dynamisation de l'économie locale, la protection d'un patrimoine à haute valeur environnementale et l'accès à une mobilité durable.
6. Le SCoT du Grand L'Albigeois, approuvé en 2011, sa révision est exécutable depuis février 2018. Il concerne Montredon-Labessonnié et Arifat y sera ajoutée. Le SCOT du grand albigeois s'articule autour de trois grands axes : l'aménagement harmonieux du territoire, la préservation des ressources environnementales et patrimoniales, et le développement économique, un outil majeur d'aménagement de l'espace.

Les schémas de cohérence territoriale sur le territoire en 2024 :

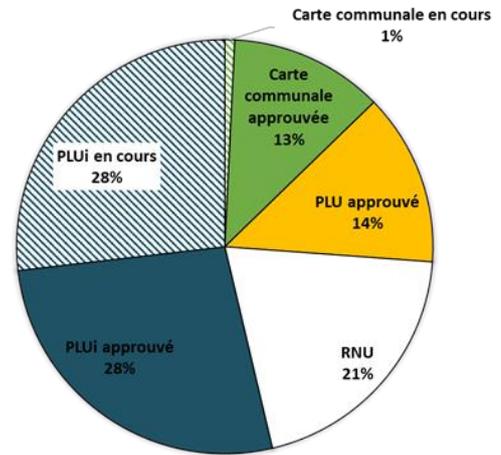


Les Documents d'urbanisme à l'échelle communale

Les communes et communautés de communes du territoire disposent pour la plupart de document d'urbanisme correspondant à l'échelle d'une ou plusieurs communes.

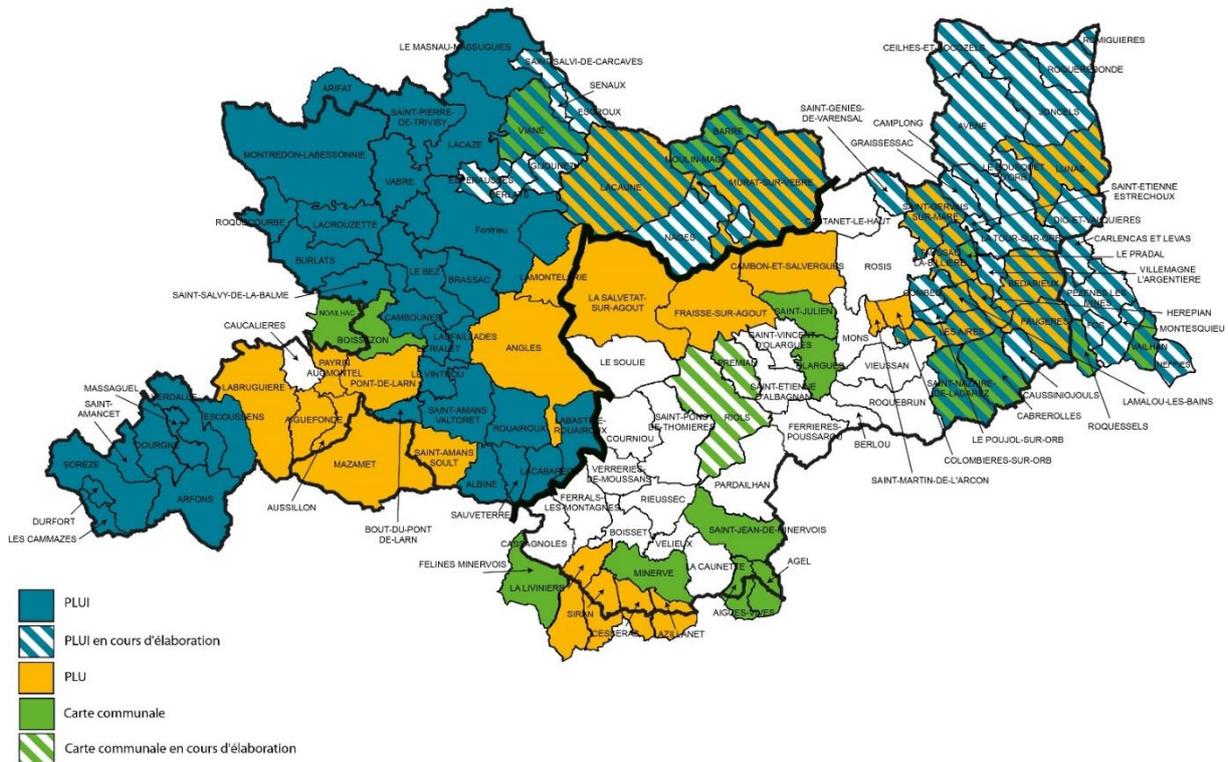
La carte communale représente l'outil de droit du sol le plus simplifié. Elle se compose d'un zonage définissant une zone constructible et une zone inconstructible. La réglementation concernant les constructions relève du Règlement National de l'Urbanisme. Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, on compte aujourd'hui une dizaine de cartes communales.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) à l'échelle communale ou intercommunale est un document d'urbanisme réglementaire qui se compose d'un projet d'aménagement et développement durable qui correspond au grand projet politique d'aménagement du territoire et donne les grandes orientations, et d'un règlement écrit et graphique qui donne les principales règles de construction sur le territoire. C'est un document opposable à portée réglementaire qui vise ainsi à maîtriser la consommation d'espace et préserver la qualité architecturale des villes et villages. On compte sur le territoire du Parc 26 PLU et 7 PLUi regroupant 36 communes. La couverture du territoire du Parc en document d'urbanisme représente 60 % du territoire.



Part des documents d'urbanisme sur le territoire en 2024

Les documents d'urbanisme sur le territoire du Parc en 2024 :



Servitude de protection architecturale

Les Sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont des documents de protection des monuments historiques. Ils permettent ainsi de classer un quartier, un village ou une ville qui présente un intérêt historique, architectural, artistique, archéologique ou paysager au titre des monuments historiques. Le Site patrimonial est une servitude annexée au document d'urbanisme qui se compose d'un zonage et d'un règlement spécifique. Les Sites patrimoniaux remarquables viennent remplacer les Aires de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine (AVAP) et les anciennes zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysagers (ZPPAUP)

Sur le territoire du Parc La commune de Minerve dispose d'un SPR, les communes de Labruguière, Sorèze et Mazamet disposent d'une AVAP.

Programmes Locaux de l'habitat

Les programmes locaux pour l'habitat sont des documents stratégiques de programmation portant sur la politique locale en matière d'habitat (parc public et privé, gestion des constructions et accueil de populations spécifiques). Ce documents est obligatoire pour les communautés d'agglomérations et les communautés de communes compétentes de plus de 30 000 habitants. Sur le territoire du Parc, seules les communes situées dans la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet sont 9 à être concernées (11 avec Mazamet et Noailhac) par un PLH datant de 2017.

D'autres programmations en faveur de l'amélioration de l'habitat sont présentes sur le territoire du Parc comme par exemple les Orientations Programmées pour l'amélioration de l'habitat. L'OPAH est un outil qui vise à améliorer l'offre de logements sur un territoire et réhabiliter le parc immobilier bâti. Cet outil prend la forme d'une convention entre l'EPCI compétent en matière d'habitat, la commune, l'ANAH et l'Etat. Cette convention précise les aides pour améliorer l'habitat du territoire et leurs montants, les actions d'accompagnement mises en œuvre pour améliorer le cadre de vie, accueillir une diversité de populations, maintenir les services et équipements.

Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, le PETR des Hautes Terres d'Oc porte une OPAH renouvelée en 2022 pour 33 communes du Parc. Le PETR Albigeois et Bastides porte également une OPAH sur les communes de Montredon-Labessonnié et Arifat depuis 2019. Enfin le Pays de cocagne porte une OPAH sur les communes de Dourgne, Massaguel, Verdalle et Escoussens depuis 2019.

Le Pays Haut-Languedoc et Vignoble accompagne également les communes de son territoire sur la thématique de l'habitat et du logement à travers un Projet d'intérêt général depuis 2017 pour 57 communes du Parc.

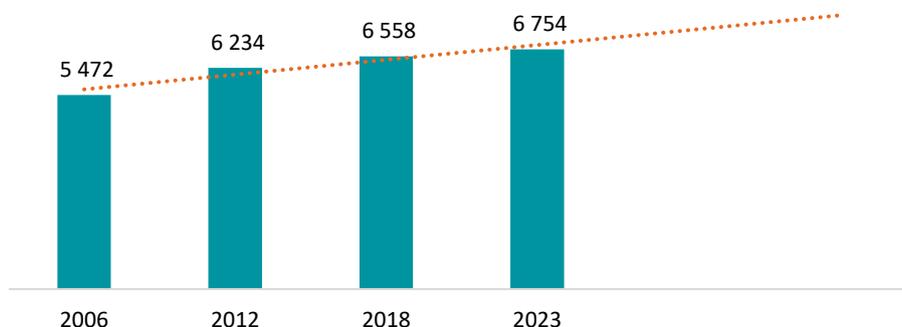
Ce sont au total 103 communes sur 118 qui sont couvertes par un dispositif d'amélioration de l'habitat.

Tache urbaine

La tache urbaine représente l'ensemble des parcelles ayant une construction. Elle se calcule en agglomérant les bâtiments proches. Elle sert d'indicateur pour l'évolution de l'urbanisation. Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc l'évolution de la tache urbaine a fait l'objet d'un suivi précis dans le sillon médian représentant l'essentiel de la concentration des bassins de vie du Parc. En effet depuis 2012 la charte du Parc fixe un objectif de réduction de 50 % de la consommation foncière des dix dernières années par l'habitat pour les communes concernées par ce secteur. Ainsi depuis 2012 des grands efforts de réduction ont été observés sur le territoire du Parc. L'évolution de la tache urbaine a également permis de voir la préservation des espaces identifiés comme espaces de respiration entre les villages des fonds de vallées.

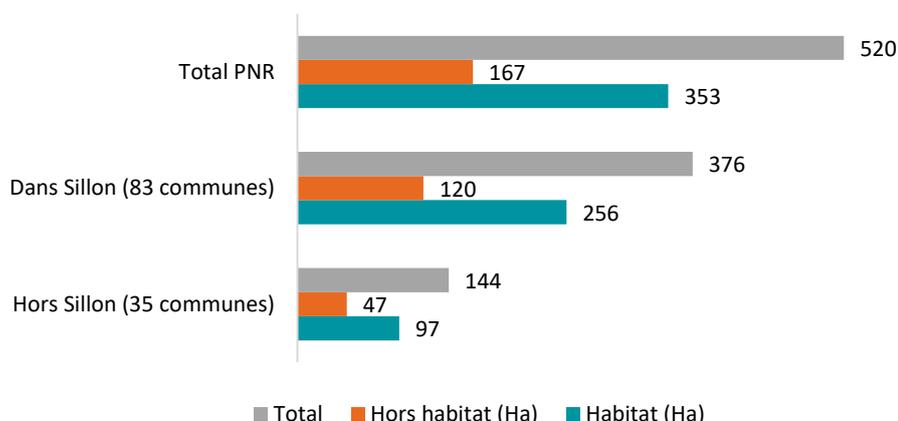
L'extension de la tâche urbaine s'est essentiellement faite en dehors du sillon médian sur la période 2005 à 2015. Le sillon médian ayant pour objectif, dans la charte actuelle, de réduire de 50% la consommation foncière sur la période 2000 à 2010.

Cependant, entre 2012 et 2023, l'artificialisation des sols a augmenté de 8,34 % sur le territoire, ce qui représente 0,17 % de la surface totale du Parc. Bien que cette augmentation semble relativement faible en proportion de la superficie du Parc, l'impact de l'expansion urbaine sur les terres naturelles et agricoles reste à surveiller attentivement.



Evolution des surfaces urbanisées sur le périmètre classé actuel en hectares entre 2006 et 2023

En effet, c'est avant tout pour répondre à la demande de logement que 520 hectares ont été consommés entre 2012 et 2023, car 68 % des surfaces artificialisées (353 ha) ont été utilisées pour la construction d'habitations.



L'artificialisation des sols par destination dans le périmètre classé actuel en hectares entre 2012 et 2023

Des contractualisations à l'échelle des petites centralités

Depuis 2019 d'abord avec la région Occitanie, puis en 2021 avec le programme de l'Etat Petites Villes de demain et en 2023 avec les villages d'avenir, l'Etat et la Région Occitanie se sont dotés d'outils de contractualisation spécifique auprès des communes jouant un rôle de petites centralités. Ces contrats multi partenariaux auxquels le PNRHL est associé s'organisent autour d'actions emblématiques permettant d'aider les communes par un apport d'ingénierie dans la réalisation de leurs projets portant sur les thématiques du logement, des espaces et équipements publics, des déplacements doux, des commerces et de la revitalisation. Des outils comme l'Orientation de Revitalisation du Territoire peuvent être des leviers mobilisés par ces communes. Sur le territoire du Parc naturel régional du Haut-Languedoc c'est 6 Petites villes de demain, 13 Bourgs-centres Occitanie et 14 villages d'avenir pour un total de 27 communes qui disposent d'au moins un de ces outils.

Analyse synthétique pour l'urbanisme

Le développement durable et harmonieux d'un territoire repose sur une compréhension approfondie de ses forces, de ses faiblesses, ainsi que sur l'identification des opportunités et des menaces qui se présentent. Définis en collaboration avec les partenaires techniques, l'analyse, les enjeux prioritaires et les objectifs stratégiques du territoire, sont présentés ci-après.

Les atouts du territoire

- Une Réduction de la vacance sur le territoire
- Une ressource en matériaux locaux à disposition
- Un bon usage des dispositifs pour l'habitat sur le territoire
- Un territoire de nature préservée qui le rend attractif
- Une structure rurale et périurbaine
- Des SCOT en vigueur au lancement de la nouvelle charte

Les faiblesses du territoire

- Un bâti ancien qui pose une problématique de vacance du bâti spatialisée dans les centres anciens à l'accès compliqué
- Une désertification de certaines classes sociales face à la montée des résidences secondaires
- Une forte imperméabilisation des sols
- Une partie du Parc non couverte par des PLU et PLUi
- Une hausse de la consommation d'ENAF couplée à une baisse de la population sur le territoire
- Des extensions inégales et de grandes surfaces consommées
- Une cabanisation diversifiée et difficilement identifiable sur le territoire

Les opportunités à saisir

- La rénovation des centres anciens et l'aménagement d'îlots urbains
- L'amélioration de l'habitat et ses dispositifs
- La renaturation
- La mise en place de documents d'urbanisme intercommunaux
- L'objectif ZAN
- L'exemplarité de projets sur le territoire
- L'habitat léger pour un faible impact écologique et une solution à la pénurie de logements

Les menaces à prendre en compte

- Un développement non contrôlé de la cabanisation qui présente un risque
- Une désertification des centres anciens
- Un territoire devenant saisonnier
- Une réduction de la surface agricole au profit de l'urbanisation
- Une déconnexion entre les bourgs et leurs extensions
- Un déficit d'ingénierie en urbanisme sur le territoire

Les enjeux et objectifs associés

L'adaptation des villages au changement climatique

- Demander une étude des sols et les qualifier en préambule aux documents d'urbanisme
- Adapter le changement climatique comme colonne vertébrale des documents d'urbanisme
- Mettre en relation développement urbain avec les disponibilités des ressources en eau et revenir aux anciennes méthodes pour capter l'eau en ville
- Anticiper les besoins et usages de nouveaux matériaux pour adapter les constructions au changement climatique
- Rénover les bâtiments pour de meilleures performances énergétique sur un territoire patrimonial
- Projeter le vivre en ville en 2050 par une méthode avec différents scénarii pour faire prendre conscience des trajectoires à prendre
- Mettre en exergue l'atout fraîcheur des maisons de village
- Renaturer les espaces imperméabilisés

Le rôle du Parc dans l'accompagnement du territoire vers un urbanisme durable et de qualité

- Monter le territoire en ingénierie
- Accompagner les porteurs de projets
- Communiquer et informer les collectivités sur l'urbanisme durable
- Améliorer la connaissance sur l'habitat léger
- Mettre en place des outils de cadrage pour l'habitat léger

La mise en œuvre du maillage des documents d'urbanisme

- Couvrir l'ensemble du territoire de PLU et PLU
- Mettre en œuvre des PLU patrimoniaux et renouvellements urbains sur le territoire
- Faire valoir la ruralité et la polarité spécifique du territoire

La sobriété urbaine

- Mettre en œuvre les documents d'urbanisme pour tout le territoire
- Lutter contre l'étalement urbain
- Réaménager la ville
- Avoir un développement économique sobre
- Réhabiter dans les centres anciens
- Lutter contre l'étalement urbain
- Réinvestir les friches et les dents creuses
- Réfléchir à l'habitat léger comme ressource en logement peu économe en espace et alternatif

La prise en compte de l'architecture locale

- Prescrire des recommandations architecturales qui met en exergue les qualités du bâti
- Réinventer la ruralité du 21ème siècle et son occupation urbaine
- Maintenir les savoir-faire traditionnels du territoire et les techniques de construction locales

Les franges urbaines

- Sanctuariser les secteurs les plus fertiles et articuler le renouvellement urbain avec les besoins agricoles
- Travailler les transitions entre les espaces

La revitalisation des centres anciens

- Maintenir les commerces dans les centres anciens
- Introduire de la mobilité douce et de la multimodalité dans les centres anciens
- Faire de la planification urbaine dans les centres anciens
- Avoir une maîtrise du foncier à l'échelle du territoire
- Restructurer le tissu urbain existant
- Rendre les centres attractifs pour les nouvelles populations
- Améliorer la qualité de l'habitat et du logement sur le territoire

Ainsi, côté urbanisme, le territoire a des priorités claires, telles que la revitalisation des centres anciens, la lutte contre l'étalement urbain, et l'adaptation des constructions aux enjeux climatiques. Le rôle du Parc est central dans cet accompagnement, en particulier pour faire monter en compétence les acteurs locaux et mettre en place une urbanisation durable et respectueuse du patrimoine et de l'architecture locale. Les objectifs définis, notamment en termes de sobriété urbaine, de renaturation et de préservation des ressources, offrent une feuille de route pour un développement équilibré du territoire. À travers ces actions, le territoire pourra répondre aux attentes des populations tout en garantissant un cadre de vie attractif et résilient.

Cartographie des enjeux du territoire par secteur

Pour conclure ce diagnostic, la carte ci-après synthétise les principaux enjeux du territoire dans les domaines structurants pour ses paysages : l'urbanisation et le bâti, les infrastructures et équipements, les espaces agricoles et forestiers, ainsi que la biodiversité.

D'autres ne sont pas représentés car ils concernent l'ensemble du territoire :

- La cohérence urbaine et architecturale des espaces bâtis : des bourgs, des villages et des fermes
- L'évolution du patrimoine bâti : cœurs de village anciens, remparts et châteaux, capitelles, murs et murets, etc.
- La perception des entrées du Parc : changement de relief / de végétation, signalétique, traitement des aménagements
- L'accès au paysage : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des « traversées »
- La gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, etc.) en lien avec leur impact paysager
- La conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt
- Le devenir des espaces et des pratiques agricoles
- La prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire

Les enjeux liés au développement des villages et des bourgs se concentrent là où :

- Les pressions démographique et foncière sont les plus grandes (sillon est-ouest, proximité de l'agglomération castraise)
- Il y a une forte co-visibilité avec des chemins ou des voies de circulations très empruntés sur le territoire ou à proximité de paysages et sites emblématiques
- Les villages implantés sur les versants ou le long des principaux axes de déplacement seront ainsi plus concernés

L'enjeu patrimonial industriel est très important dans les secteurs ayant concentré des mines, usines pour la laine, le cuir, le textile, soient les fonds de vallées depuis Graissessac jusqu'à Labrugière.

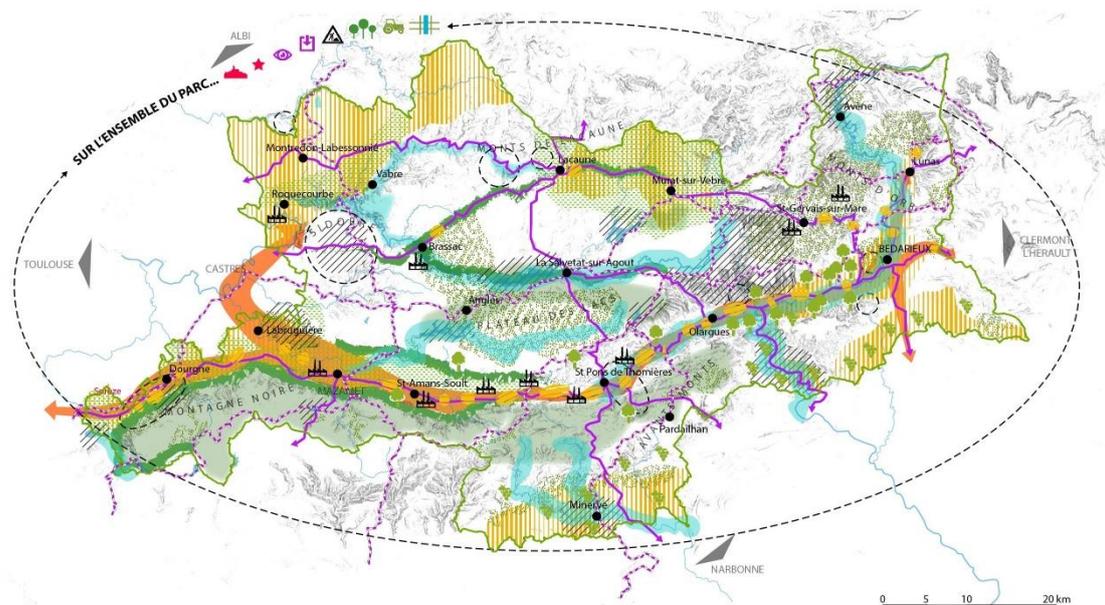
Les enjeux des aménagements liés à l'exploitation des ressources et aux l'équipements touristiques sont les plus prégnants dans les sites aux paysages emblématiques (ex : les gorges d'Héric) ou offrant des gisements tels que le marbre (ex Saint-Pons-de-Thomières).

Les enjeux relatifs à la biodiversité ou aux milieux naturels sont très présents et dans des paysages différents du territoire :

- Celui de la trame bocagère là où le remembrement est pratiqué
- Celui des causses et des zones humides là où la friche et la forêt gagnent du terrain
- Celui de la mosaïque des cultures là où la monoculture progresse ou l'agriculture se perd (enfrichement)
- Ceux liés à l'exploitation forestières seront forts là où la visibilité depuis le lointain est grande (versant de la Montagne Noire) ou dans des vallées remarquables étroites, fréquentées au quotidien par les habitants ou de façon plus ponctuelle par les visiteurs
- Ceux liés à la biodiversité forestière seront plus forts dans les parcelles exploitées de grande taille

Pour les enjeux concernant de grands secteurs du Parc, une réflexion thématique à l'échelle de l'ensemble du territoire ou de grandes intercommunalités est intéressante pour mutualiser les idées et adopter une stratégie commune se traduisant par des actions intercommunales ou plus locales. Lorsqu'ils sont plus locaux, les enjeux peuvent être considérés à l'échelle de quelques communes voisines ou de la commune. Les Plans de paysage du territoire sectorisés permettent d'obtenir des enjeux plus précis sur l'ensemble du territoire du Parc.

Les enjeux paysagers sur le territoire d'étude par secteurs :



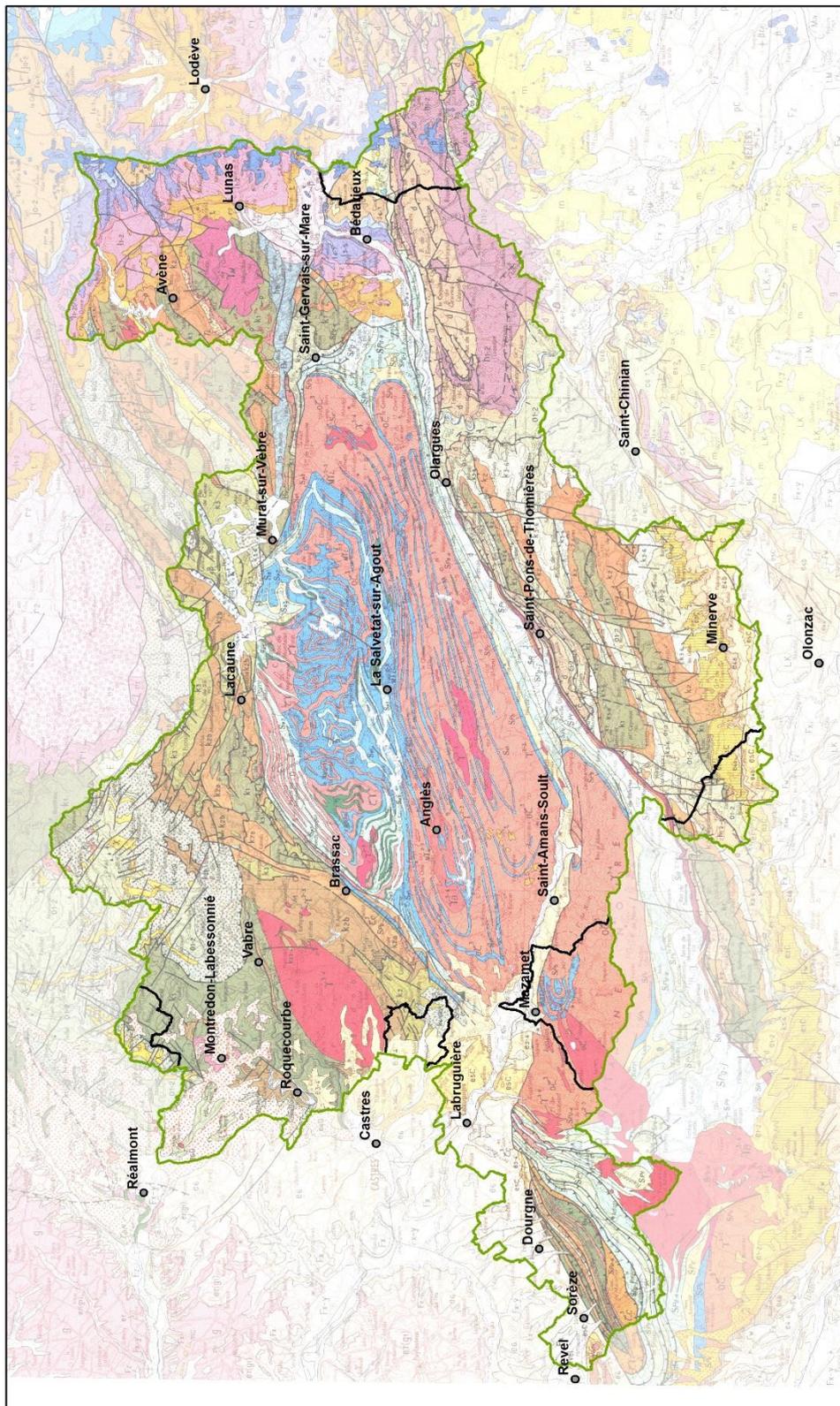
- la cohérence urbaine et architecturale des espaces bâtis : des bourgs, des villages et des fermes
- l'évolution du patrimoine bâti : coeurs de village anciens, remparts et châteaux, capelles, murs et murets...
- la perception des entrées du Parc : changement de relief / de végétation..., signalétique, traitement des aménagements
- l'accès au paysage : maintien des chemins ruraux, perception de la diversité paysagère depuis des points de vue ou des «traversées»
- la gestion des infrastructures (éoliennes, routes et réseaux, espaces et bâtiments industriels, ...) en lien avec leur impact paysager
- la conciliation de la gestion forestière et des autres usages de la forêt
- le devenir des espaces et des pratiques agricoles
- la prise en compte de la trame verte et bleue dans le développement du territoire

ET PLUS PARTICULIÈREMENT LOCALISÉS :

- | | |
|---|--|
| <p>- paysage, urbanisation et bâtis :</p> | <ul style="list-style-type: none"> le développement urbain et paysager du sillon médian Est / Ouest les alternances en termes d'occupation, de perceptions et de vues, d'espaces bâtis / non bâtis la cohérence urbaine et architecturale en particulier dans des paysages ouverts sensibles à la covisibilité le devenir du patrimoine industriel et minier : mines, zones de dépôts, usines, maisons et jardins ouvriers |
| <p>- paysage, infrastructures et équipements :</p> | <ul style="list-style-type: none"> l'intégration des carrières dans les paysages : pendant / après l'activité ; les bâtiments et les aménagements liés la gestion des lieux fréquentés et remarquables : qualité des aménagements et complémentarité des sites |
| <p>- paysage, agriculture, biodiversité et trame verte et bleue :</p> | <ul style="list-style-type: none"> l'évolution de la trame bocagère en lien avec les activités agricoles et la biodiversité la gestion des paysages ouverts remarquables : zones humides et causses la gestion des vallées remarquables le devenir des motifs et des trames agricoles garants du caractère des paysages : vignes, fruitiers, châtaigneraies et jardins des maisons ouvrières |
| <p>- paysage, forêts et biodiversité :</p> | <ul style="list-style-type: none"> la visibilité importante de versants sujets à des coupes rases : risques et opportunités la diversité forestière en lien avec les activités agricoles et la biodiversité |
| <p>- paysage, infrastructures et perceptions :</p> | <ul style="list-style-type: none"> le visible depuis les principaux axes routiers du Parc le visible depuis les chemins de grande et petite randonnée (GR et PR) et autres chemins, depuis les voies vertes |

Annexe - La géologie du territoire à l'échelle 1/250 000

Source : IGN 2020, BRGM carte géologique France 1/250,000





La coordination des tracés a été effectuée par Bruno Alabouvette, ingénieur géologue au BRGM, et le dessin de la maquette par Guy Berger, ingénieur géologue au BRGM, et B. Alabouvette, de 1988 à 2000. Les fonds des terres honoraires de la Montagne Noire sont de Michel Demaree, ingénieur de recherche, Ecole des Mines de Paris; ceux de l'Albigeois - Monts de Lacaune, de Jacqueline Guérangé-Lozes, ingénieur géologue au BRGM. Impression : 2001

QUATERNAIRE - FORMATIONS SUPERFICIELLES

- LM Vases et limons des étangs vides
Mb Coudons littoraux actuels ou récents
LK Limons des étangs paléotournois asséchés
C Colluvions
R Dépôts résiduels des plateaux calcaires
Ea, y, Ey, z Épandages de glaciais quaternaires
E Eboulis
Fz Alluvions modernes. Alluvions indifférenciées
Fx-y, Ex Alluvions des basses terrasses (Miocène et Vire récent)
Fw Alluvions du Quaternaire moyen
U Travertins et calcaires lacustres

VOLCANISME TERTIAIRE ET QUATERNAIRE

- beta Laves basaltiques de l'Escandorgue (Tio-Quaternaire et de la région montpelliéraine (Oligocène)
beta-15 Formations volcanosédimentaires et tufs volcaniques

FORMATIONS TERTIAIRES

Pliocène

- pc Pliocène continental
pct Calcaires littoraux de Fréantignan
pm Pliocène marin

Miocène

- m Molasse marines
mca Aqutainien
mc Dépôts continentaux

Oligocène

- g Oligocène moyen supérieur
1 - conglomérats

Éocène - Paléocène



FORMATIONS MÉSOZOÏQUES

Crétacé supérieur

- C6-7 Campanien-Maastrichtien
C5-5 Turonien-Gautierien
C1-3 Cénomannien

Crétacé inférieur

- n1 - Abien
n2 - Agien supérieur
n3 - Barrémien supérieur - Bédoulien
n4 - Agien
n5 - Barrémien
n6 - Hautotivien
n7 - Valanginien 1 - calcaire micritique
n8 - Valanginien - Barrémien
n9 - Berrisien

Jurassique

- J8-9 Kimmeridgien supérieur - Tithonien
J7 Jurassien supérieur indifférencié
Kimmeridgien inférieur
Oxfordien
Callovien
Dogue (Aalenien - Bajocien - Bathonien)
J6-2 J6 J5 J4 J3 J2 J1-2 J0-2 J0 Dolomie

Lias supérieur marneux (Domérien - Toarcien)

- L6-7 Lias supérieur marneux (Domérien - Toarcien)
L5-5 Lias moyen calcaire (Stérmurien - Caribéen)
L4-2 Hartangien

Trias

- L Trias indifférencié

FORMATIONS PALÉOZOÏQUES POST-VARISQUES

- Permien (Saxono-Thuringien)
p - perthite
a - grès-conglomératique
Aulnien
1 - conglomérats
hs Stephanien

FORMATIONS PALÉOZOÏQUES ANTE-À SYN-OROGENIQUES VARISQUES

- hi-2 Dinantien (et Namurien basal)
d Dévonien
s Silurien
O5-6 Ordovicien supérieur

FORMATIONS PALÉOZOÏQUES ANTE-À SYN-OROGENIQUES VARISQUES (suite)



FORMATIONS MÉTASÉDIMENTAIRES DE LA ZONE AXIALE

- Sv Groupe du "Roc Suzette"
SPg-1 Groupes de St-Pons (SP) et La Salvetat (Sv)
Ensemble supérieur schisteux (SPg) à présence de tufs volcaniques (1), datés à 545 ± 10 Ma par Pb/Pb
Schistes et quartzites clairs (Sv)
SPe, Se3 Formation grésopeltique et carbonatée de Mas de Riou (Sv) et de Neque (Sv)
SPe, Se2 Formation volcanique à volcanosédimentaire de Rouvillat (Sv) et des "gnéiss de l'Orbiel" (Sv)
SPb Ensemble inférieur grésopeltique : Formations de Rieumajou (Sv) et de Puech Flo (Sv)

ROCHES PLUTONIQUES DU MAGMATISME

Magmatisme syn- à tardi-tectonique

- T3 à composition plutôt calcique
T4 à composition plutôt potassique
gamma, gamma-1 Granites peralumineux tardifs à muscovite biotite
gamma-2 Granite migmatitique du Lauouze
gamma-3 Granites précoces foliés
gamma-4 Intrusions basiques à intermédiaires précoces

Magmatisme anté-oro-génétique (et roches associées)

- Tu Granite orienté à 2 micas du Mendic
Cf, d Orthogneiss de Montredon-Labessonnié
Cc Orthogneiss des Cammazes et de Plaisance
Oc Orthogneiss du Somail-Nore
C Complexé gneissico amphibolique de Réalmont - Carmaux - Najac

Roches filonariennes

- Dolérites
Rhyolites



DOMAINE MARIN

NATURE DES SÉDIMENTS SUPERFICIELS

- Vases (pélines > 75)
Sables vaseux (pélines 25- < 75)
Sables moyens et fins littoraux
Sables moyens et fins du large
Sables grossiers du large
Isobathes fond marin (équidistance 10 m)
0 - 10 m
10 - 20 m
20 - 30 m
> 30 m
Isobathes de prisme bathymétrique côtier
Fonds rocheux quaternaires éffleurants ou recouverts de sédiments meubles
Surélevement fluvial
Limbe amont des unités glaciocènes

SURFACE MESSINIENNE

- Isobathes surface messinienne (équidistance 500 m)
Thalwegs messiniens
Axes hauts messiniens